

COURANT ALTERNATIF
courant
alternatif

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 307 | FÉVRIER 2021 | 3€

- ▶ PANDÉMIE ET CAPITALISME
- ▶ POUBELLOCÈNE
- ▶ FÉMINICIDES AU MEXIQUE
- ▶ LIVRE BLANC DE LA SÉCURITÉ

le capitalisme détruit la planète détruisons le capitalisme



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

SOMMAIRE



ÉDITO ▶ PAGE 3

SOCIAL

▶ PAGES 4 - 7 Pandémie et capitalisme

▶ PAGES 8 - 10 Voyage sidérant en EHPAD

▶ PAGE 11 Une enquête militante à Boulogne-sur-Mer

▶ PAGES 12-13 Paysans contre les normes - Destruction de l'élevage familial

SANS FRONTIÈRES ▶ PAGES 14-15

BIG BROTHER ▶ PAGES 16-17

SOCIÉTÉ POLICIÈRE

▶ PAGES 18 - 20 Le Livre blanc de la sécurité intérieure

POINT DE VUE

▶ PAGES 20-21 Renvoyons la censure

▶ PAGE 20 courrier

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ▶ PAGE 22

ÉCOLOGIE

▶ PAGES 23 - 25 Poubelloccène : le grand recyclage du capitalisme

HISTOIRE POLITIQUE

▶ PAGES 26-27 Couvre-feu : derrière la lumière de la protection, l'ombre de l'oppression

▶ PAGES 28-29 Le macronisme est-il un fascisme ? (1ere partie)

▶ PAGES 29 Alexandre skirda nous a quittés

INTERNATIONAL

▶ PAGE 30 Interland de Phil A. Niel

▶ PAGE 31 - 33 La lutte des femmes contre le féminicide au Mexique

▶ PAGE 34 - 36 Turquie : diplomatie et géopolitique du déséquilibre (2e partie)

La photo de couverture est une sculpture de l'artiste belge Maarten Vanden Eynde

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
ocl libertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.ocl libertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
n° 307 - février 2021
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0625 G 86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé dans le Sud_Ouest

La maquette dans le Poitou

La CJ du numéro d'avril aura lieu à Caen

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

• Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

CONTACTS

Figeac, passer par
ocl libertaire@hotmail.com



Les mauvais jours finiront !

Lors du premier confinement, les réflexions sur le monde d'après allaient bon train et l'avènement d'un monde nouveau suscitait des espoirs inédits. Pouvoir tout arrêter et reprendre sur de nouvelles bases moins consuméristes, moins polluantes ... Le prolongement de la pandémie a douché cet optimisme. La crise "sanitaire" n'apparaît comme une aubaine, une possibilité de rebond, que pour un système capitaliste qui cherche à accélérer ses restructurations. Ceci avec l'accompagnement bienveillant d'un Etat. Une partie de plus en plus importante de la population constate le renforcement des positions réactionnaires, autoritaires et technocratiques car l'autoritarisme s'affiche sans fard : le gouvernement en a les moyens, grâce à un état d'urgence sécuritaire qui court depuis 1995 (Vigipirate), auquel s'ajoute un état d'urgence sanitaire sans cesse prolongé : cela lui permet de se passer de plus en plus des relais "démocratiques" habituels.

Les libertés publiques reculent, indubitablement. Des dispositions sécuritaires a priori exceptionnelles ne cessent de s'insinuer dans nos vies, quitte à ne plus devenir exceptionnelles du tout. Confinements, fermetures, limitations de déplacements et de rassemblements, obligation du port du masque, couvre-feu... En restreignant les libertés de s'exprimer, de bouger, en bloquant les moyens de se défendre, de revendiquer, ce gouvernement conduit le pays comme on conduit un troupeau sans pour autant briller d'efficacité dans la protection sanitaire justement. Mêlant confusion et incompétence, il ne fait qu'amplifier la défiance envers lui et ses «experts» privés.

Le pouvoir, même si les mouvements sociaux actuels ne l'inquiètent pas trop, craint cependant l'explosion possible d'une colère sociale à venir qu'il s'agit pour lui de contrôler et de réprimer. C'est sans doute une des raisons de l'inflation législative sécuritaire de la fin de l'année 2020 et du début 2021 : les projets de loi tels que celui de la sécurité globale, celui «confortant les principes républicains» (ex-contre les séparatismes), les trois décrets élargissant le fichage politique, le Livre blanc de la sécurité intérieure. Quant au «Beauvau de la Sécurité», énième pseudo débat public ouvert le 25 janvier, il est destiné à dégonfler les accusations contre la police et à allumer un contre-feu qui prenne en compte les colères des policiers, dont une frange de plus en plus importante se radicalise vers l'extrême droite. Macron déclarait, lors de l'annonce du «Beauvau», «la France tient par sa police et sa gendarmerie [...] nous leur devons soutien et protection». D'où une relative critique du bout des lèvres à l'encontre des violences policières et de leur généralisation -que la médiatisation rend plus palpables- par une aile "socialisante ou humaniste" qui souhaiterait une réforme et une norma-

lisation de la police, parlant de "dérives", "excès" ou "bavures sans remise en cause de la fonction de cette institution : réprimer et être, avec l'armée, un rempart essentiel pour protéger l'Etat, voué depuis toujours au service et à la défense des intérêts des classes dominantes.

Tandis que l'on nous prépare à un troisième confinement, il s'agit de ne pas laisser la sinistrose ambiance borner nos capacités à nous projeter dans l'avenir. Une piste est de tenter de nourrir et de stimuler les besoins d'échanges et d'actions collectives, d'activer les imaginations et les désirs de se réapproprier sa vie, qui non seulement ne sont pas éteints mais semblent au contraire rendus plus vivaces suite aux confinements et aux contraintes imposés. La politisation (en particulier, tenter de répondre aux questions de quel type de société on ne veut pas et quel type de société on veut) peut se jouer partout, dans des groupes formés sur les lieux d'études et de travail, et dans les quartiers ou villages, car il y a un besoin manifeste de rencontres, d'échanges et d'actions contre l'autoritarisme et le capitalisme. Il est important de retisser du lien entre les salarié.es et entre les habitant.es, de recréer du collectif pour dégager des perspectives de lutte, en insistant sur les repères fondamentaux que sont les questions de classe.

NE LAISSONS PAS LES RUES ET LES PLACES SE COVIDER

L'éparpillement des appels à mobilisation, sectoriels et pour une journée, par les centrales syndicales est plus que jamais à l'ordre du jour. Et l'éparpillement des forces aussi : petits commerçants et artisans de leur côté, professionnels et intermittent.es du spectacle de leur, défendant eux.elles aussi des intérêts particuliers sans mettre en avant une lutte de classes dans leur milieu... ! Il faudra aller au-delà de quelques journées de grèves ou d'actions pour mettre en échec la politique du patronat et du gouvernement et plus largement pour en finir avec la mainmise des capitalistes sur la société. Certes, faire grève est et restera très difficile dans le contexte actuel, mais les manifestations reprennent et reprendront, la rue restant une solution.

Ce que nous pouvons espérer, c'est que dans la continuité des combats récents, de nombreuses personnes, dont des jeunes, ont acquis une expérience dans la lutte au-delà des seul.e.s militant.e.s : celles et ceux qui se mobilisent apprennent sur le terrain, par eux.elles-mêmes, à faire de la politique avec leurs propres armes sans rien attendre des appareils et des jeux parlementaires, des magouilles électorales politiciennes. Ces expériences de lutte sont comme des braises encore chaudes capables d'alimenter un nouveau feu.

CJ Sud-Ouest, 29 janvier 2021

PANDEMIE ET CAPITALISME

La pandémie a révélé et précipité une situation économique déjà contenue en germe dans la période précédente, une situation de stagnation chronique, de perte de productivité du système capitaliste.

Mais la diffusion du coronavirus joue le rôle d'accélérateur dans les restructurations et concentrations des entreprises, car celles-ci découlent avant tout de la logique capitaliste.

L'état d'urgence sanitaire donne tous les pouvoirs à Macron, qui en profite non seulement pour renforcer l'appareil répressif mais aussi pour afficher sans fard ses visées économiques et son empressément auprès des patrons et des riches...

Et puis, le contexte est utile pour renouer avec l'idée que le retour à la croissance est le seul objectif possible, - on oublie ses dégâts sur le plan social et environnemental- grâce à l'effort national de tous.tes (travailler plus et gagner moins/ Métro/boulot/dodo/ numérique /Le «culturel» ainsi que tout ce qui contribue à la convivialité et à la sociabilité passés à la trappe) pour que la France reste «compétitive» et retrouve le «niveau d'avant».

Quant aux secteurs technologiques «innovants» et nuisibles - numérique (Encart 1), 5G, robotique, nucléaire etc., ils ont le vent en poupe et le Covid a le «mérite» d'en accélérer le développement industriel.

Aides aux entreprises Les patrons se gavent

Dans son allocution du nouvel an, Macron revenait sur ce fameux «quoi

qu'il en coûte» pour justifier d'une part les 100 milliards d'euros versés dans le cadre d'un hypothétique «plan de relance» - un véritable chèque en blanc sans aucune contrepartie, aucun contrôle -, et d'autre part les 20 milliards d'euros d'aides d'urgences supplémentaires annoncés dans le budget 2021. A aucun moment cependant il n'est précisé : «quoi qu'il en coûte à qui ?» et «quoi qu'il en coûte au bénéfice de qui ?» Si les milliards pleuvent, ce n'est pas partout, et pas pour tout le monde. Ce sont tout particulièrement les grandes entreprises qui sont servies, l'Etat mettant évidemment ses ressources au service des intérêts du secteur privé et de l'accumulation du capital. Sans rien exiger en retour autre que des «engagements volontaires».

Outre les subventions déjà existantes comme le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et le crédit impôt-recherche, les grands groupes ont empoché des dizaines de milliards d'euros depuis le début de la pandémie : aides de l'État pour payer le chômage partiel, exonérations ou reports de paiements de cotisations sociales, etc.... Cela va de pair avec la poursuite de la diminution des budgets des services publics et la reprise prochaine des réformes abaissant la protection sociale (assurance chômage, sécurité sociale, retraites..)

Les centaines de milliards dépensés par l'Etat au nom du sauvetage de l'économie et de l'emploi ont surtout donné un répit à la machine à profits. Toutes les entreprises du CAC 40 (1) ont ainsi perçu une aide importante liée à la pandémie sans aucune conditionnalité, alors que leurs bénéfices ne cessent d'augmenter.

L'arrosage de subventions et de prêts garantis pour retarder la casse sociale n'empêche cependant pas fermetures d'usines et/ou licenciements. Les capitalistes et les actionnaires aux coffres-forts bien remplis pour faire face au coronavirus et aux conséquences sur leurs dividendes ont choisi la restructu-



ration des entreprises, les licenciements massifs, les Plans de licenciements dits de «Sauvegarde de l'Emploi» (PSE) et autres Accords de Performance Collective (APC). Ces entreprises qui ont reçu ces milliards, et qui sont par ailleurs en bonne santé financière, annoncent des milliers de licenciements et des délocalisations. Michelin supprime en France 2300 postes d'ici 2023 (plus de 10 % de ses effectifs en France), après Bridgeston, Renault, Total, Sanofi (Encart 2), Airbus, Safran, Cargill, Danone, Schneider Electric, General Electric (13 000 suppressions d'emplois dans le monde et un bonus de 38,5 millions d'euros pro-

1 - Les bénéfices des grandes entreprises du CAC 40 et les dividendes explosent et les fortunes des milliardaires s'envolent. A titre indicatif, le salaire moyen des patrons du CAC 40 est de 5,5 millions d'euros environ par an. En 2020, ils ont distribué 30,3 milliards de dividendes..

Encart 1

LE COVID, UNE AUBAINE POUR L'ESSOR EXPONENTIEL DU NUMÉRIQUE

Le COVID aura favorisé tous les secteurs liés de près ou de loin à la numérisation de l'économie mondiale. La pandémie est devenue une aubaine pour les gouvernants (3) et les patrons de tester à grande échelle l'introduction du télétravail.

Ce choix de développement technologique répond à une optimisation économique, à une gestion avec moins d'emplois, plus de contrôles, mais induit aussi une transformation des rapports sociaux.

A nouveau, la crise permet d'accélérer les tendances principales. Des habitudes ont été prises durant le confinement : télétravail, cyber-enseignement, achats en ligne, téléconsultations, etc. A l'inverse, les «inutiles» et archaïques - secteurs et emplois en voie d'être détruits par la digitalisation - tendent à disparaître, remplacés par des machines (robots, logiciels, etc). Le virus en système capitaliste accélère l'élimination des plus faibles, humains fragiles et entreprises de la vieille économie.

Encart 2

DEUX EXEMPLES : TOTAL ET SANOFI

Total a reçu, directement ou indirectement, au titre des différentes aides précitées la coquette somme de 6,93 milliards. Tout cela pour conduire au licenciement de 1 150 personnes en France, dont 700 emplois à la raffinerie de Grandpuits, et d'autres dans le monde. Total conserve toujours 168 filiales dans des paradis fiscaux et juridiques. Et, pour couronner le tout, l'entreprise a reversé à ses actionnaires près de 7 milliards, somme équivalente à l'aide sur fonds publics, dont Total n'avait aucun besoin.

En 10 ans, Sanofi s'est séparé de près de la moitié de ses chercheurs, et ce alors que l'Etat fait bénéficier le labo de 100 millions de crédit d'impôt recherche. Cette année l'entreprise a reçu une aide globale de 3,94 milliards. Et, avec cette somme, elle a procédé au licenciement de 1 000 personnes en France (1 700 dans le monde). La multinationale conserve 24 filiales dans les paradis fiscaux et juridiques. Elle a, elle aussi, été généreuse avec ses actionnaires qui ont reçu 4 milliards de dividendes.

Total et Sanofi sont deux exemples significatifs, mais la majorité des entreprises du CAC 40 a bénéficié des mêmes largesses.

mis au PDG), etc... Dans l'aéronautique en France, qui a bénéficié d'un premier plan de 15 milliards, 30 000 emplois ont été supprimés... mais le PDG de Safran, que le cynisme n'étouffe pas, y voit au contraire le sauvetage de 30 000 emplois, puisque, dit-il, avant les aides du gouvernement, ce sont 60 000 emplois qui étaient menacés !

Les salarié.es trinquent Précarité et pauvreté s'accroissent

Alors que le CAC40 réalise son meilleur chiffre depuis 30 ans, la crise sanitaire du Covid19 a décomplexé les patrons de manière inédite. Avec la complicité du gouvernement, ils licencient à tour de bras et les chiffres de 2020 sont éloquentes et dévastateurs. De mars à décembre 2020, 700 plans de plus de 10 licenciements ont été enregistrés visant à plus de 75 000 ruptures de contrats de travail, trois fois plus que dans la même période en 2019. A cela, il faut ajouter 5 800 procédures de licenciement collectif pour motif écono-

mique hors PSE, - et la liste n'a cessé de s'allonger depuis - (statistiques du ministère du travail - Dares). Sans compter la suppression massive de postes dans les hôpitaux et les services publics. Ces chiffres concernent les salarié.es en CDI et ne disent rien des plusieurs dizaines de milliers d'intérimaires, de travailleur.ses précaires qui ont été renvoyés dès le début. Rien non plus des innombrables jeunes à la recherche d'un premier emploi ou d'un simple job pour payer leurs études. Sans oublier les travailleur.ses indépendant.es, petits commerçants, artisans, agriculteurs qui ont déjà mis la clé sous la porte ou en sont menacés. Une nouvelle flambée du chômage semble inévitable à court terme, notamment parce que les différentes mesures de soutien vont être supprimées pour de nombreuses entreprises. Ce sont les petites qui seront les plus touchées et leurs salarié.es par centaines de milliers. Cette tendance a déjà commencé depuis le début de la pandémie, mais elle devrait s'accroître brutalement.

La classe ouvrière paie lourdement les conséquences de la crise écono-

mique historique du capitalisme dont la violence et la vitesse sont augmentées depuis l'apparition de l'épidémie de COVID-19. Des millions de femmes, d'hommes, d'enfants, sont confrontés au chômage, à la précarité, à la pauvreté et à la faim. Jugeons-en par ces chiffres de 2020 :

Un rapport de la Confédération européenne des syndicats (CES) indique que la pauvreté au travail a augmenté dans 16 des 27 Etats membres de l'Union européenne. Les travailleur.ses pauvres y représentent aujourd'hui en moyenne 12 % des salarié.es.

En France, on estime à plus de 10 millions le nombre de ceux.celles qui sont sous le seuil de pauvreté (-1000 euros par mois). La part des travailleur.ses pauvres est passée en 2020 de 6,5 à 7,1 %. Soit une progression de 9 %.

8 millions de personnes, soit 12 % de la population, ont recours à l'aide alimentaire ;

2 millions de personnes survivent grâce au Revenu de Solidarité Active (RSA, 564 euros/mois) ; 57 % des allocataires du RSA sont des femmes ; 85 % des familles monoparentales pauvres sont des femmes qui élèvent seules leur.s enfant.s ;

300 000 personnes sont sans-abri (sans domicile fixe), soit un doublement depuis 2012 ;

1 million de nouveaux chômeur.ses ont été recensés en moins d'un an, soit 6,5 millions de chômeur.ses (ou 10% de la population active, selon les chiffres officiels) ;

Le taux de chômage des jeunes est de 21 %. Entre le troisième trimestre 2019 et la même période de 2020, le nombre de chômeur.ses de moins de 24 ans a bondi de 16 %. Quant au taux d'emploi, il a quatre fois plus reculé dans cette catégorie que pour l'ensemble de la population. .../...

2- Le ministre de l'économie Le Maire n'a pas laissé planer de doute sur le fait que la crise va durer. « Nous avons devant nous un virus qui persiste, a-t-il dit, le 7 janvier, lors d'un échange avec l'Institut Montaigne. Nous aurons plus de faillites en 2021 qu'en 2020 (...), nous avons une transition sur l'emploi qui va se solder par des destructions d'emplois pendant un certain temps et qui vont être difficiles à amortir. » Et selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), de nombreuses entreprises qui ont pu éviter la faillite en 2020 grâce aux aides de l'Etat ne pourront y échapper en 2021. 180 000 emplois seraient menacés par les faillites à venir en 2021.



Primes à l'embauche de jeunes, bonnes à prendre pour les patrons

Fin juillet 2020, alors que le contingent annuel de 750 000 jeunes s'apprêtait à entrer sur le marché du travail, l'exécutif a lancé le plan «un jeune, une solution», doté de plus de 7 milliards d'euros, à destination des employeurs. Les primes à l'embauche jeunes (220 000 ont déjà été versées) et les aides pour les contrats d'alternance seront prolongés au delà du 31 janvier

Dans une tribune publiée dans le JDD au début de l'année 2021, trente cinq patrons lancent un appel enthousiaste : «Nous appelons à une mobilisation collective pour la jeunesse française».

Ils promettent l'embauche de 100 000 jeunes d'ici la fin du mois de janvier dans le cadre du dispositif «un jeune, une solution», une mesure qui peut rapporter aux employeurs 4000 € sur une année pleine pour une embauche à temps complet. Or, au même moment, certains des signataires altruistes de la tribune sont engagés dans des plans de licenciement. C'est le cas d'Accenture, une entreprise spécialisée dans le conseil et les technologies, décidée à réduire de 25 000 ses effectifs dans le monde. C'est aussi le cas de la Société Générale qui a annoncé début novembre la sup-

pression de 700 nouveaux postes, après les 750 déjà supprimés en 2019. C'est encore le cas de Schneider Electric en prise avec la fermeture de deux de ses sites à Saumur (Maine-et-Loire) et Lattes (Hérault). Chez Carrefour, ce sont 3 000 départs dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective lancée en 2019. Pour le groupe BPCE, qui chapeaute la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire, 11 000 suppressions d'emploi sont prévues. A cette liste de patrons altruistes, on peut ajouter Total, qui lui aussi licencie... Les entreprises publiques signataires de la tribune n'ont pas un

meilleur bilan. Pour EDF : 7 000 «incitations au départ» entre 2017 et 2019. Pour la SNCF, 7 000 pertes d'emploi, selon son dernier bilan social 2019. Sensiblement la même chose à La Poste : moins 8 860 postes en 2019. Une aide de 4 000€ est toujours bonne à prendre !

Autre mesure «en faveur» des jeunes ou plutôt à destination des entreprises : il est prévu la signature de 440 000 contrats d'apprentissage (87 000 de plus qu'en 2019) entre juillet 2020 et février 2021 pour lesquels les entreprises touchent entre 5000 et 8000 € de financements publics.



.../... Ce n'est évidemment pas la violence du système capitaliste qui est pointée du doigt par le pouvoir et les médias ; c'est la pandémie qui est présentée comme la seule responsable. Depuis des mois, les gouvernants (2) et les médias martèlent que l'avenir sera difficile, que les jeunes souffrent et vont souffrir, que c'est inéluctable... parce que dû à la crise sanitaire. Cette incitation à accepter la situation comme dépassant le cadre du système capitaliste (celui-ci n'en est pas responsable, ou pas tellement et indirectement) est une façon de nous le faire accepter.

Des entraves à la mobilisation sociale et aux dynamiques collectives

Les fermetures d'entreprises, licenciements, etc., peuvent s'effectuer d'autant plus facilement que les gens sont enfermés à la maison, que s'imposent l'isolement et la distanciation des liens sociaux, et que les manifestations sont rendues peu évidentes à cause de la pandémie : contraintes administratives pour circuler, dispositifs sécuritaires sans fin qui entravent échanges, espaces de discussion et potentiel d'actions collectives.

Entre le confinement, le chômage partiel ou le télétravail, les salarié.es, qui ont intégré la dureté de la récession, semblent tétanisé.es, malgré la violence de la crise.

Il est dur de se mobiliser dans ce contexte. Comment mobiliser alors que beaucoup sont en télétravail ? A quoi bon cesser le travail quand on est au chômage partiel ou que l'entreprise menace d'arrêter sa production ? Quelle latitude, en période de confinement et de couvre-feu, de porter son combat sur la place publique ?

La peur, celle du risque sanitaire, des contrôles et des violences de la police, est un outil efficace de domestication. Peur aussi de se faire remarquer par trop de contestation, de déprécier son

CV et, en période de chômage de masse, de ne pas retrouver de travail. Et résignation également, par conscience d'être privé toujours plus de maîtrise sur sa vie et par manque de perspective et d'alternative. Il y a un vrai risque de s'enliser dans les habitudes d'un contrôle social présenté comme étant « pour notre bien », dans une logique accentuée de recherche de protection face au risque quel qu'il soit, avec une demande adressée à l'Etat pour qu'il assure cette protection mieux qu'il ne le fait. Ceci dans un contexte où la violence du système capitaliste est comme reléguée au second plan par la pandémie, qui apparaît comme la seule ennemie commune à tous.

Et si défiance et colère vis-à-vis des autorités sont fortes au sein de la population, et s'expriment aussi chez les commerçants, artisans et petits entrepreneurs, il est important qu'elles se cristallisent sur des bases de classe et évitent la confrontation peu réjouissante peuple contre élites ou le débouché sur des thèses complotistes.

Des résistances cependant

Pour l'heure, presque tout se passe à bas bruit. Il n'y a pas de mobilisation spectaculaire et massive et rares sont les longues occupations d'usine.

Dans les boîtes qui licencient, ou qui jouent sur la diminution des salaires, la flexibilité des horaires..., la colère est sourde, pas forcément visible, mais très présente. Certes, pour le moment, la mobilisation est modeste. Des mouvements sporadiques, des foyers de contestation surgissent ici et là dans des entreprises menacées par un plan social ou dans des secteurs professionnels. Mais le plus souvent ces mobilisations restent dispersées, localisées à l'entreprise concernée.

Grèves, pour exiger des primes, comme à Ikea ; ou pour des augmentations de salaire (coursiers, agents des écoles; travailleurs de l'entrepôt STEF de Montauban ; grèves contre des licenciements

ou pour des plans sociaux plus favorables (General Electric; usine de verre de Cognac, usine Delpierre-Bas Rhin) ; ou contre des projets de privatisation RATP, EDF ; contre la suppression de postes (raffinerie Total de Grandpuits (voir ci-contre « l'appel des TUI ») ;, Schneider Electric, avec la grève des salariés de Lattes, au sud de Montpellier contre l'arrêt définitif du site, alors que le groupe est bénéficiaire de 2,4 milliards d'euros en 2019, et qu'il investit en Hongrie avant même d'avoir finalisé le PSE)...

Vers plus de tensions sociales ?

Des manifestations résiduelles mais tenaces ont persisté, cet automne et ce début d'hiver, sur tout le territoire. Elles ont porté plutôt sur des thèmes globaux de société, assez idéologiques : respect des libertés, climat, anti-racisme, solidarité avec les migrant.es, contre les violences policières... On y a observé le retour, dans une certaine mesure, des GJ, et la présence assez importante de jeunes. Ces occupations de la rue, qui transgressent les contraintes et interdits de l'« urgence sanitaire » peuvent apparaître, comme des actes de résistance... Mais ces mobilisations ne sont-elles pas le fait de personnes qui n'en peuvent plus de leur quotidien plutôt que d'un mouvement qui tend à s'organiser ?

Certes, les manifestations contre la loi sécurité globale constituent une relativement bonne surprise en montrant qu'il y a des personnes déterminées à manifester leur colère. Mais elles restent bien en deçà des réactions qu'on pourrait attendre face à la politique hypersécuritaire qu'installe le gouvernement en profitant de la pandémie. Au fil des samedis, les partis et syndicats gèrent et encadrent de plus en plus ces mobilisations, qui se font d'ailleurs moins massives, tandis que la police s'emploie à décourager de manifester. Entre ces deux pressions, on imagine mal que ce mouvement puisse durer... même si la coordination contre la loi Sécurité globale appelle à manifester le 30 janvier...

A partir de la mi-janvier, on assiste à de nombreux mouvements de grève et à un nombre important d'appels à manifester.

Le 19 janvier, plus d'un agent sur quatre était à nouveau en grève chez EDF contre le projet Hercule destiné à démanteler et privatiser en partie l'entreprise, et une nouvelle journée d'action est prévue le 28 janvier. Le 21 janvier, le monde de la santé et de l'action sociale s'est rassemblé pour réclamer des revalorisations salariales. La veille, des étudiant.es sont descendus dans la rue afin de dénoncer les conséquences de la crise sanitaire sur leur vie

3- Le 17 novembre, Castex formait le vœu que « le télétravail survive à la crise. Bien sûr, on ne pourra pas télétravailler tout le temps, mais nous avons soulevé un chantier qui doit progresser ».

4- TUI est un grand voyageur européen regroupant les marques françaises : Nouvelles Frontières, Marmara, Look Voyages, Passion des îles, Aventuria... Toutes disparues à ce jour à coups de rachats, plans sociaux et délocalisations, un total de 1800 salariés sacrifiés. Les travailleurs CGT de ce voyageur ont constitué un collectif d'organisations qui a lancé, le 15 décembre, un appel à une manifestation nationale à Paris, le 23 janvier, contre tous les licenciements.

quotidienne. Le 23 janvier, une manifestation nationale contre les licenciements s'est déroulée à Paris à l'appel de la CGT du voyageur TUI (4). Le 26 janvier, ce sont les enseignant.es et les personnels de l'éducation qui sont appelés à cesser le travail. Le 19 janvier, les assistant.es d'éducation, particulièrement précarisés, se sont à nouveau mobilisés, après une première journée de grève en décembre. Enfin, le 4 février, une journée de mobilisation interprofessionnelle est organisée par la CGT, Solidaires, la FSU et des organisations de jeunesse, contre les licenciements, pour les salaires....

Des pistes autres que purement sectorielles, ou syndicales, sont aussi à mettre en avant et à développer. Certaines, d'ailleurs, voient le jour.

D'une part, l'appel, lancé en décembre par les salariés des TUI, à se regrouper, sous forme de coordination, pour construire une riposte commune a été entendu par de nombreuses équipes syndicales et militantes (voir ci-contre). Cette initiative est à suivre pour voir si elle permet de faire renaître à une large échelle la conscience de la nécessité d'un mouvement d'ensemble pour faire face à la politique anti-sociale du gouvernement et du patronat.

D'autre part, dans l'aéronautique de la région occitane, l'idée de fédérer des salarié.es autour d'un collectif fait son chemin, ainsi que la volonté de se regrouper avec d'autres salarié.es de différentes entreprises. Ceci pour échapper à la mollesse, voire à la collaboration des syndicats avec le patronat. Ainsi un « collectif de travailleurs en lutte de l'aéronautique et d'ailleurs s'est constitué récemment, à l'initiative de travailleurs qui ne donnent aucun crédit aux organisations syndicales représentatives ni aux partis politiques. Il est ouvert à toute personne qui se sent concernée et qui désire agir et lutter collectivement contre les attaques patronales et les mystifications syndicales. « Voici des extraits d'un de leurs textes : « Face à l'offensive du patronat, il n'y a aucune riposte, les organisations ouvrières ne proposent rien. Les syndicats, prétendument en charge de la défense de nos intérêts signent des accords honteux sans même demander leur accord aux salariés concernés (pas d'assemblée générale, pas de consultation). Pire même, ils se mobilisent comme chez Daher, le 1 octobre, dès 6 h du matin, pour annuler une grève et bloquer les tentatives de résistance et d'auto-organisation des salariés. La classe des exploités montre encore une fois, et ce n'est pas nouveau, sa capacité à utiliser toutes les opportunités (et le Covid en est une) pour enfoncer la classe des exploités. A nous de trouver les solutions pour y mettre un terme. La

création de collectifs autonomes, de comités de lutte réellement indépendants, peut être un moyen, même si on sait que la tâche sera rude et longue. »

Le gouvernement s'inquiète d'un risque de tensions sociales au printemps, au moment de la fin des aides, ou plus tard quand le couvercle sanitaire sera levé. Que la colère sociale ne soit pas circonscrite à tel ou tel endroit, ou tel ou tel secteur, qu'elle ne soit pas canalisée par les syndicats, c'est de cela dont ont peur les patrons et le gouvernement. à notre souhait pour, plus que de changer ce monde, virer les capitalistes !

16/01 - CJ Sud-Ouest



«L'appel des TUI» - (Travel Union International) a résonné dans les rues huppées de Paris.

Cela a été dit lors des réunions de préparation de la manif contre les licenciements du 23 janvier : « On en a marre de trimballer notre cul derrière des camions entre République et Bastille », « Il faut que la peur change de camp » ! Outre l'objectif d'unir un maximum de salarié.es en lutte contre les fermetures et les licenciements et le plus de soutiens possible, l'idée était aussi de porter la colère sous les fenêtres de celles et ceux qui sèment la misère : Assemblée nationale, ministère du travail, siège du Medef. Contre toute attente, le parcours de la manif a été accepté par la préfecture. Il faut dire que les résident.es de ces lieux ne risquaient pas d'être dérangé.es puisqu'ils et elles étaient probablement en train de skier à Courchevel. Quoiqu'il en soit, la Canaille a tâté le bitume des rues bourgeoises du 7ème arrondissement dans lesquelles ont résonné les slogans de lutte parfois anticapitalistes et toujours déterminés. Nous n'étions pas plus de 2000 personnes encadrées de toutes parts par les cognes sur le pied-de guerre, mais notre cortège avait de la gueule : les salarié.es en lutte de TUI (600 licenciements sur 900 employé.es), Total Grandpuits, SKF Avallon (141 licenciements), General Electric (753 suppressions de postes), Cargill (183 licenciements), Renault (4600 suppressions de postes), Monoprix, Sanofi, Transdev, de l'hôtellerie, du ministère du travail et de l'emploi, de La Poste, de la RATP, de l'enseignement... Les Gilets Jaunes étaient également de la partie ainsi que plusieurs variantes du trotskisme. LFI a fait son p'tit show médiatique et son champion a prôné « une interdiction des licenciements pendant toute la période de la pandémie [...] ». La précision a son importance quand on sait que, pour plusieurs des sociétés qui licencient, les plans de réduction de personnel étaient prévus AVANT la pandémie. À part l'OCL, les Anars n'étaient pas légion, le mot d'ordre « Contre les licenciements » en rebutait peut-être plus d'un.e.

On peut dire que cette première échéance de « l'appel des TUI », qui s'est donc mué en appel contre les licenciements, est plutôt une réussite au vu du black-out quasi total des médias et surtout de l'absence de soutien de la confédération CGT. À ce titre, la liste des signataires est éloquent : plus de 40 syndicats de boîtes ou de secteurs CGT, quelques SUD,

UNSA et FO ont signé alors que 7 fédérations de SUD et seulement 2 de la CGT l'ont fait. Quant aux confédérations, seule Solidaires a signé... La fédération CGT métallurgie n'a même pas relayé l'appel alors que de nombreuses boîtes de ce secteur liquident du personnel : Ford Blanquefort, Renault, Fonderies du Poitou, Jinjiang, Bosch Rodez, SKF etc... Un des éléments positifs de cet appel est justement qu'il est à l'initiative des syndicalistes « de base » qui ont passé outre les verrous bureaucratiques. C'est le syndicat CGT de TUI qui a fait le job que la Conf ne fait plus depuis longtemps (ou qu'elle court-circuite sciemment), à savoir contacter les sections syndicales des boîtes qui liquident le personnel pour unifier les forces. Que l'on se retrouve ou pas derrière le mot d'ordre « Interdiction des licenciements », ce qui est en train de se mettre en place, c'est l'unité des travailleurs et travailleuses contre celles et ceux qui les exploitent et les jettent tout en profitant grassement des subsides de l'Etat (chômage partiel, CICE, CIR, réduction de charges, aides des régions etc...). Des contacts se sont déjà noués entre les salarié.es en lutte qui ne se seraient jamais rencontré.es s'ils et elles n'avaient pas pris les choses en main. A la date de rédaction de cette brève, l'audio de bilan de la manif et d'organisation du suivi n'a pas encore eu lieu mais les luttes continuent.

Les salarié.es de la raffinerie de TOTAL Grandpuits sont en grève reconductible depuis le 4 janvier ! Sur ce site que la direction du groupe veut verdir, en le transformant en lieu de production de biocarburant tout en délocalisant le raffinage d'hydrocarbures en Afrique, 700 emplois vont être supprimés dont 500 dans la sous-traitance. Comme chez TUI, les militant.es de ce site n'ont attendu ni l'approbation des délégués centraux, ni celle de la fédération de la chimie pour engager la lutte. Ainsi, les raffineurs sont en grève active et la reconduction, comme toutes les actions, sont votées en assemblée sur le piquet devant la raffinerie. Nous sommes nombreux-ses à espérer que cette lutte exemplaire fasse tache d'huile et, dans ce but, les raffineurs nous invitent à assister à leurs AG et actions. La connexion a déjà été établie avec les TUI, SUD PTT, SUD rail, des enseignant.es, des Renault qui soutiennent cette lutte en étant présent.es lors des actions, comme le 26 janvier, devant le siège de Total à la Défense. Une caisse de grève est accessible sur internet. Contre le bulldozer de l'Etat et des patrons, c'est tou-tes ensemble qu'il faut lutter, c'est tou-tes ensemble qu'on va gagner !

Paris, le 26 janvier

Voyage sidérant en EHPAD

L'ACTUALITÉ DES LUTTES (ADL), ÉMISSION QUOTIDIENNE DE FPP (FRÉQUENCE PARIS PLURIELLE) 106.3 FM, S'EST RENDUE LE 7 DÉCEMBRE, DEVANT LA MAIRIE DE MONTROUGE, CE TEXTE EN EST LA RE-TRANSCRIPTION.

Accompagnées par les syndicats CGT et FO, quelques travailleuses de l'EHPAD Verdier de Montrouge osaient dénoncer leurs conditions de travail et les conditions de vie des résident.e.s. Il est particulièrement scandaleux de voir d'un côté le discours officiel mettant en avant l'abnégation de ce personnel indispensable et, de l'autre, la réalité que vivent ces travailleuses. La direction actuelle mène une politique managériale infantilisante et despotique. Aucune discussion n'y est admise, chaque tentative de remise en question y est lourdement sanctionnée. Cette réalité rejaillit inévitablement sur les pensionnaires qui ont été frappés en grand nombre par le Covid-19 dans cet établissement.

ADL : *Chloé, tu travailles dans l'EHPAD Verdier à Montrouge depuis combien de temps ?*

Chloé : Je travaillais dans cet EHPAD depuis 7 ans. J'avais 18 ans quand j'ai été embauchée en tant qu'adjointe administrative. J'ai été par la suite titularisée. J'ai pas toujours vécu de bons moments dans cet établissement, sans parler des injustices qui durent et perdurent depuis des années. Difficile de les citer tellement il y en a. Nous sommes 80 % de femmes dans l'EHPAD ; déjà, il y a beaucoup de jalousie, de coups bas entre nous et, au niveau de la direction, il y a un management qui se fait en fonction des affinités ; du coup, c'est pas toujours facile de se faire confiance. On nous promet des évolutions qui n'arrivent jamais. J'aimais beaucoup mon travail, je m'y suis beaucoup investie, on a eu plusieurs changements de direction et, à chaque fois, il faut tout recommencer, refaire sa place, prouver de quoi on est capable. Après plusieurs injustices, dont notamment un avancement sur ma carrière qui n'a



pas abouti, j'ai pris la décision de me mettre en congé parental ; et ça n'a pas plu à la directrice, parce que je pense être un bon élément. Pendant deux mois, elle ne m'a plus dit bonjour, et trois jours avant mon départ, je me suis fait humilier et agresser en public pour une tenue vestimentaire qu'elle estimait trop légère alors qu'on était en période de canicule, que je travaille dans un bureau. Elle m'a demandé de quitter l'établissement, comme un chien, en claquant des doigts : « vous changez de tenue, vous vous croyez où, on n'est pas à la plage ». Elle a fait ça devant les résidents, devant les familles, les collègues. Je l'ai très mal pris, j'ai refusé de partir, et s'en est suivie une suspension à trois jours de mon départ. Elle a lancé une procédure disciplinaire sur des bases totalement diffamatoires. Les raisons étaient tellement ridicules qu'il a fallu qu'elle rajoute des éléments faux qui ne me ressemblent pas du tout. J'ai quand même réussi à le prouver grâce à mes notations et à mes évaluations.

ADL : *Combien tu gagnes ?*

Chloé : En tant qu'adjointe administrative, j'ai commencé à 1400. Après, si on travaille les dimanches, on a 50 euros de plus. On a quelques primes ; vu que j'ai deux enfants, j'ai eu droit à 70 euros en plus sur mon salaire. J'atteignais même pas les 1500 euros par mois au bout de 7 ans et j'avais énormément de responsabilités. J'ai commencé en tant qu'hôtesse d'accueil avec quelques tâches à réaliser, mais comme notre res-

ponsable est parti à la retraite, j'ai géré la facturation, les visites d'établissements, les admissions. J'avais de grosses responsabilités, c'est pour ça que je demandais à évoluer au niveau de mon salaire. Chose qui avait été comprise, qui avait été promise mais qui n'aboutissait pas. Des formations m'avaient été promises, on m'avait promis aussi un poste de secrétaire médicale ; ça ne s'est pas fait car la direction des soins, par jalousie, s'est mise contre moi du jour au lendemain alors qu'il y avait plutôt une bonne entente entre nous : je n'étais plus une personne de confiance, je ne correspondais pas à ce poste... Évidemment, quand on arrive à 18 ans, on est toute jeune mais moi j'ai évolué, j'ai eu des enfants, j'ai fait mes preuves.

ADL : *Tu décris très bien les techniques managériales qui consistent à diviser le personnel pour mieux régner. A mettre chacun en compétition.*

Chloé : L'ambiance était pourrie, ça pesait énormément sur mon moral. Je revis depuis que je n'y travaille plus, pourtant j'aimais beaucoup mon travail, les missions que j'avais à réaliser je les faisais avec plaisir, les résidents, les familles... Les travailleuses dans les EHPAD aiment leur travail. Elles aiment travailler avec les personnes âgées, elles essaient de faire pour le mieux, mais le salaire, les conditions de travail ne suivent pas !

ADL : *Pourquoi est-on aujourd'hui devant la mairie de Montrouge ?*

Chloé : On est ici pour dénoncer le management agressif de la direction envers son personnel. Aujourd'hui, je ne suis plus concernée mais ça me tient à cœur d'être présente parce que j'ai vécu ces injustices et pour soutenir mes collègues.

ADL : Elles vont venir ?

Chloé : Je ne sais pas, certaines se rétractent après avoir subi des pressions. Elles ont peur, elles n'osent pas parler. Les salariés ne se soutiennent pas, ne se défendent pas, ils se tirent dans les pattes, c'est chacun pour soi. Bien qu'une grande partie soit titulaire et se plaigne en aparté, mais quand il faut l'ouvrir, il n'y a plus personne. Quand j'ai eu mon problème, en aparté j'ai eu du soutien, mais quand il a fallu aller devant la direction, je me suis retrouvée toute seule. Des collègues avec qui je m'entendais plutôt bien n'ont même pas osé me dire bonjour quand je suis revenue de mon conseil de discipline. Ils se sont cachés pour me saluer par peur de la directrice. Elle tétanise. Le jour où j'ai eu mon altercation avec elle, j'étais tellement secouée que j'aurais pu avoir un accident de voiture, j'avais des crises de larmes au volant. C'était un cauchemar, à trois jours de mon départ. J'ai pas pu faire de pot de départ, dire au revoir aux résidents, à mes collègues, alors que ça faisait sept ans que je travaillais là en donnant le meilleur de moi-même. J'ai été suspendue comme une malpropre, comme une criminelle, on m'a escortée jusqu'à mon bureau pour récupérer mes affaires. Bien qu'étant solide d'esprit, je l'ai mal vécu.

ADL : A un échelon local, on assiste à la politique nationale ; son mépris...

Chloé : Exactement. Quand ils ont besoin de nous, ils savent nous valoriser. Mais là, comme je ne servais plus à rien, j'allais partir. Pendant deux mois elle ne me disait plus bonjour, elle m'ignorait. Quand elle m'a remis ma lettre de suspension, elle a eu des mots violents alors que je pleurais. Elle me disait que j'avais besoin de me faire soigner, que j'avais un problème psychologique.

ADL : Quelles sont les raisons de ta mise à pied ?

Chloé : J'avais, selon elle, une tenue vestimentaire inappropriée. En pleine canicule, je portais un short évasé et un débardeur à ras de cou couleur chair. Je revenais de vacances et j'étais toute bronzée, ce qui pouvait susciter la jalousie ! Elle voulait me faire quitter l'établissement pour que j'aie me changer. Ce que j'ai refusé par crainte que ça se retourne contre moi. Elle avait demandé ma révocation. Au niveau des syndicats de mon établissement, je n'ai pas été soutenue ; ils ont totalement retourné

leurs vestes. En aparté, ils disaient qu'elle était folle, que les shorts étaient autorisés pour les hommes, que c'était pas écrit dans le règlement, mais après avoir vu la directrice sans moi, ils ne m'ont plus du tout soutenue. On m'a même dit qu'avec mon débardeur beige on aurait dit que j'étais à poil. J'étais outrée et déçue. Par contre, j'ai été voir la CGT départementale qui m'a soutenue. Quand j'ai entendu qu'il y avait d'autres histoires, j'ai donné le contact de la CGT à plusieurs de mes collègues et je suis fière d'avoir été à l'origine de ce rassemblement pour dénoncer le double discours de la direction. Elle parle du bien être des résidents alors qu'elle les traite comme ces employés. Elle ne passe jamais dans les couloirs, ne leur dit jamais bonjour, et n'a aucune gêne à les envoyer balader. Elle dit, dans mon rapport disciplinaire, que je porte atteinte à la dignité des résidents ; ce sont des mots très forts et qui remettent en question mon engagement, alors qu'il ne s'agit que d'une tenue vestimentaire. Elle ferait mieux de se regarder dans un miroir. J'ai été suspendue pendant trois jours ; après j'ai été en congé parental ; à mon retour, un conseil de discipline a été mis en place ; à l'unanimité j'ai été suspendue de mes fonctions pendant un mois et elle a augmenté la sanction à trois mois. J'envisage de me mettre en disponibilité, je n'envisage pas d'y revenir. Elle ne me fait pas peur, mais j'ai une personnalité qui fait que je n'aime pas l'injustice et je ne sais pas me taire.

Depuis, elle a fait appel à une cadre de santé qui est la sœur d'une aide-soignante. Grosse erreur pour moi, car c'est un poste important dans une équipe qui demande de l'impartialité et elle, elle gère avec sévérité et est soutenue par la direction quoi qu'elle fasse. Si le personnel fait remonter son mal-être ou un mauvais fonctionnement, elle parle de diffamations et de poursuites. Aucun soutien ; j'ai donné le numéro de Malika de la CGT santé et c'est pour ça que nous sommes là, pour dénoncer aussi la maltraitance institutionnelle qui existe dans cet établissement.

Ariette : Je suis aide soignante diplômée, je travaille à l'EHPAD Verdier. Je suis là, car je ne supporte pas les injustices de toutes sortes que je vois. Dès le début, j'étais promise à un CDI, mais comme je fais partie des 9 personnes qui ont signé le courrier de la détresse adressé à la directrice, du coup on m'a suspendue pendant quatre mois.

ADL : C'est violent comme sanction. Vous ne pouvez absolument rien dire ?

Ariette : Là-bas, il faut souffrir et se taire. Si tu oses poliment dire que ça ne va pas avec la nouvelle cadre, on te suspend. Je n'étais pas la seule. Une collègue qui travaille depuis sept ans a été

suspendue par SMS. Moi, j'ai été convoquée un matin et, là, on m'a signifié ma suspension immédiate. On m'a escortée pour débarrasser mon vestiaire. Alors que nous sommes constamment en sous-effectif.

ADL : Le mépris de l'État vis-à-vis des personnels de santé se reflète localement dans votre EPHAD. Les méthodes employées pour vous diviser, vous réduire au silence. Vous êtes infantilisées

Ariette : Avec la nouvelle cadre, quand elle te parle, tu ne peux pas répondre, ses paroles sont paroles d'évangile. J'ai été suspendue parce que, comme j'arrive un peu en avance pour pouvoir me préparer, m'habiller... ; j'étais avec une collègue pour la transmission des informations sur les suivis de soins en commençant la journée, ce qui fait partie intégrante de notre travail. Quand elle est arrivée, nous étions en train de parler travail, elle s'est mise à nous crier que nous devions être dans les chambres en train de nous occuper des résidents. Mais nous sommes en pleine transmission ! Je vous le dis, et quand je vous le dis, vous n'avez pas à répondre. Madame s'il vous plaît nous sommes des adultes, des mères de famille, vous ne pourriez pas nous parler autrement ? Nous sommes en train de travailler. C'est là qu'elle est partie voir la directrice.

ADL : Vous êtes en première ligne, vous faites partie des travailleurs exposés par le COVID et vous êtes méprisées au quotidien. Il y a un gouffre entre les belles paroles de l'État qui vous a mises en avant, applaudies, fait défiler, et la réalité de vos conditions de travail !

Ariette : On est censées être quatre dans les étages, quatre aides-soignantes de 8h30 à 20h30, et une aide-soignante qui vient de 8h30 à 15h, mais on est toujours en sous-effectif, toujours. On essaie toujours de se débrouiller jusqu'au jour où il y a eu plus d'entrées. On était débordées plus que d'habitude. En plus, dans cette maison de retraite, ils mélangent les résidents qui relèvent de





l'unité protégée, les personnes alzheimer, tout est mélangé. Ce jour-là, on se retrouve à deux. C'était impossible à gérer, c'était de pire en pire. La cadre est arrivée et nous a dit qu'on ne voulait pas faire les toilettes aujourd'hui. Mais nous ne sommes que deux. Ce n'est pas mon problème ; habituellement vous faites comment ? Il y a pratiquement 22 résidents pour nous deux ; de plus, certains relèvent de l'unité spéciale. Ça relève de la maltraitance ! Débrouillez vous ! Et elle est partie. Du coup j'ai été suspendue parce que je refusais de faire les toilettes.

ADL : *Ce que tu décris se passe dans l'hôpital public, partout. Faire plus avec moins ! C'est impossible. Pourtant les résidents payent et ils payent cher pour être mal traités, mal soignés...*

Ariette : Et le pire, on a travaillé en plein COVID, en sous-effectif. J'ai travaillé cinq jours consécutif de 12 heures, parce qu'il n'y avait pas assez de personnel. Quand j'ai eu le COVID, tout de suite dans le bureau, j'en ai informé ma direction et ma volonté d'exercer mon droit de retrait. Ma direction me trouvait en pleine forme et m'a proposé de continuer de travailler comme d'autres collègues. J'ai refusé pour ma famille et la santé des résidents, je me suis soignée et suis revenue après. Pendant toute ma convalescence, ils me harcelaient : ça va, quand est ce que vous revenez ?

ADL : *Pour des question de rentabilité, la direction était prête à mettre en danger la santé de personnes vulnérables.*

Ariette : Je n'ai jamais eu les 1500 euros. Je n'ai eu que 750 euros. Moi, je

vais partir à la fin du mois car je suis trop bonne soignante pour être à Verdier. Les personnes qui sont le plus à plaindre sont mes résidents, parce qu'on a beau dire qu'on ne s'attache pas, on s'attache. Ce sont des personnes formidables. Quand je les regarde, je me vois ; dans quelques années, je serai à leur place et ça me fait mal de voir tout ce qui s'y passe. Malheureusement les pauvres résidents trinquent et les soignants subissent. Nous qui avons osé, nous payons les pots cassés. Quand tu travailles avec des humains, il faut avoir un minimum d'humanité, sinon c'est dangereux.

Malika responsable de l'union départementale santé action sociale CGT de Montrouge :

Des employées de l'EHPAD Verdier nous ont alertés de leur souffrance au travail, liée à un management répressif, des brimades, des intimidations. Neuf agents ont alerté la direction sous forme de courrier ; la direction les a accusées de diffamations passibles de sanctions pénales. La CGT a répondu en arguant que la direction doit garantir la santé mentale et physique des salariés et que ce n'est pas le cas. Elle aurait dû avoir une démarche de dialogue social et de soutien auprès de ses salariées. Si on a fait ce rassemblement devant la mairie de Montrouge, c'est que le maire, malgré tous les rapports qu'on lui a transmis, soutient toujours cette direction ; et il nous a même dit que nos mobilisations dérangeaient les résidents. Nous sommes là pour l'interpeller. Lors du COVID, les salariés étaient présents dans un établissement qui dénombre près de quarante décès sur 120 rési-

dents... La situation aujourd'hui reste dramatique, le COVID est toujours là, il y a toujours des décès. Au lieu de tout faire pour prendre en charge au mieux les résidents, on sanctionne, on détruit des soignantes. On a besoin d'elles et on les dégoûte. Ça veut dire qu'il y a un soutien total de cette direction par la municipalité.

ADL : *Pourquoi ne pas demander la démission de cette femme ?*

Malika : Je demande sa démission. Il y a en plus d'autres soucis dans cet établissement : l'administration ferait bien d'aller voir le mode de recrutement ; aujourd'hui on a besoin de soignants, certes, on a besoin d'administratifs, de chefs mais...

ADL : *Je sais pas si on a besoin de chef. Quand on voit le résultat, on peut difficilement faire pire.*

Malika : Exactement, aujourd'hui mes collègues de travail sont désespérées.

ADL : *Sur le deuxième confinement, on n'entend plus les soignants tellement ils sont écrasés par le travail. Un pourcentage important d'entre eux a démissionné face au mépris, aux salaires pourris et aux conditions de travail et de soins dégueulasses*

Malika : La situation est dramatique : des démissions, une augmentation des accidents de travail, la détresse psychologique, beaucoup de souffrance morale, des effectifs insuffisants. La semaine dernière, dans un EHPAD à 40 résidents dont certains alzheimer où il y a une prise en charge physique, de dépendance, elles étaient deux aides-soignantes... Dans le 92, la moyenne du tarif d'hébergement est de 3500 euros par mois. Il y a 24 établissements, 50 % du personnel est non qualifié, exploité et aujourd'hui remis en cause. Je suis quand même désespérée, désespérée...

Une des salariées a été mise au placard, au repassage, alors qu'elle demandait une formation que la direction lui avait fait miroiter. Son désarroi était tellement grand qu'elle avait tenté de mettre fin à ses jours. Grâce à la diffusion de cette émission, elle a pu accéder à son droit d'être formée... C'est toujours ça !

Vous pouvez retrouver toutes nos émissions sur actualitedesluttes.info

Une Enquête militante à Boulogne sur Mer



À l'origine : le bilan des luttes perdues durant les deux dernières décennies, qui plus est des luttes essentiellement défensives. Pour tenter d'y voir plus clair et comprendre ce qui se vit dans les boîtes, le Groupe Communiste Anarchiste de Boulogne sur Mer (1) a exhumé un outil plutôt inusité de nos jours, «l'enquête ouvrière».

Dans le Boulonnais – comme sans doute dans beaucoup de sites en pleine capilotade – on n'a pu que constater d'une part que la résistance aux assauts législatifs contre le droit du travail ou les retraites a offert quelques beaux cortèges aux dates nationales inscrites au calendrier des centrales syndicales, dont certains secteurs où elles sont encore implantées n'ont d'ailleurs pas bougé ; d'autre part que les luttes initiées dans les boîtes locales en crise étaient produites isolément par la base (bien obligé !). Entre temps, l'irruption intempestive du mouvement des Gilets jaunes nous a déconcentrés, au sens propre de l'enquête. Le pendant positif pour notre démarche, outre l'intérêt socio-politique des événements, a été l'opportunité d'un contact extraordinaire de toute une frange d'un prolétariat de différents secteurs habituellement absent, pour ne pas dire carrément étranger (!) aux traditionnelles démonstrations formelles organisées par les «partenaires sociaux». C'est ainsi que des précaires aux territoriaux de l'agglomération, des sans-boulot aux marins des ferries sans oublier les retraité-e-s, on a pu établir des passerelles avec une population hétéroclite mais engagée dans un combat commun. Certes, il existera des réponses définitives de politologues, ou autres analystes de la citoyenneté au turbin, qui expliqueront simplement le «désaveu» des salarié-e-s pour le syndicalisme ou la «classe politique», l'inanité de la grève, etc. sans jamais remettre à sa place la question centrale du travail. Nous avons donc choisi de nous adresser aux premier.es intéressé.es : les hommes et les femmes qui bossent et sont exploités.es.

Préparer le terrain

Nous avons d'abord déterminé les deux «pieds» sur lesquels appuyer une enquête. D'un côté un questionnaire destiné aux travailleur.es avec ou sans emploi, de l'autre la production de témoignages de salarié-es en lutte ou, à

tout le moins, motivé.es par la nécessité de faire savoir le malaise dans les boîtes. Pour commencer, nous l'avons dit, nous avons publié deux numéros de *La Mouette Enragée*, n°35 et 36, reprenant les différentes enquêtes ouvrières dans leurs contextes historiques et avec leurs perspectives politiques respectives. Nous avons analysé les retours qu'en faisaient les protagonistes au regard de la période actuelle et des évolutions du capitalisme en incessant renouvellement. Ensuite, il fallait orienter l'enquête. Le but ? Redéfinir le travail pour ce qu'il est : une contrainte pour survivre, un non-choix qui détruit notre



existence propre, un espace de soumission à des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Aussi la finalité de la démarche n'est-elle pas du simple renseignement, de la dénonciation en et pour elle-même des conditions de travail, de l'impact sur la vie quotidienne... mais bien de tenter d'appréhender la nature et le sens des luttes actuelles et à venir sur l'assise d'un prolétariat qui se révèle, et parvient parfois à se penser, en tant que classe.

Quelle enquête ?

Il existe toute une typologie d'enquêtes aux vocations diverses, aux contours parfois mal définis. Nous avons «évacué» d'emblée celle de Marx, presque exhaustive dans les thèmes qu'elle aborde. En revanche, nous adhérons comme lui (dans l'introduction) au

fait que «les ouvriers sont les seuls à pouvoir décrire «en toute connaissance de cause les maux qu'ils endurent». D'autres, d'origine italienne, s'inscrivent davantage dans une position de lutte. Cependant, si les débouchés sont incertains -des Italiens disent que jamais ils ne sont parvenus à mener leurs enquêtes à terme- elles ont permis des occurrences et qui ont eu des suites : prises de contacts et organisations de groupes, meilleure compréhension de la composition de classe, etc. Nous nous inscrivons plutôt dans cette perspective, ou du moins nous y tendons relativement...

Des écueils Un premier handicap, nos effectifs. Nous sommes trop peu nombreux et disponibles dans la durée. Il nous sera difficile de couvrir un espace géographique qui déborde de l'agglomération dans laquelle nous vivons au quotidien. Et en nous en tenant à cette seule zone, il nous faudra dans un premier temps cibler précisément nos interventions, sachant que nous n'évoluons pas forcément dans la même sphère ou secteur professionnel. Nous touchons là l'autre -LE ?- problème qu'est l'extériorité. Pour l'heure, nous diffusons là où nous avons établi des contacts au fil des manifs ou... de la vie quotidienne (caissières, éboueurs, facteur...); encore qu'il n'est pas rare que ce soit le délégué syndical qui prenne le questionnaire !, à «l'occasion» (livraison, relevé de compteur...) ou auprès de travailleur.es impliqué.es dans des luttes de boîte, voire militant.es. On se dit donc que de fil en fil, par le biais de réseaux tissés et notre ancrage local, les intérêts communs prendront le pas sur la segmentation des secteurs d'activité. C'est un des objectifs, précisément...

La Classe

Notre questionnaire (3) est certes large, mais ce n'est pas une interro. Il est à s'approprier. C'est un espace d'expression à vocation d'échange et de partage. C'est un outil de libération de la parole.

Une parole qui doit résonner y compris dans les boîtes, cet espace éminemment politique où l'on est forcé d'entrer et d'où l'on veut sortir.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes !

Fred, pour *La Mouette Enragée*,
Boulogne sur Mer,
le 19 janvier 2021

(1) <https://la-mouetteenragee.no-blogs.org/>

(2) Publiée en 1880 dans la Revue socialiste, plus un tirage de 15 000 exemplaires destinés à «toutes les sociétés ouvrières, tous les groupes ou cercles socialistes et démocratiques, à tous les journaux français et à toutes les personnes qui en font la demande».

(3) <https://la-classe.noblogs.org/>

PAYSANS CONTRE LES NORMES

Destruction de l'élevage familial

«Le Collectif de paysan.ne.s contre les normes s'est créé en réaction au meurtre d'Etat de Jérôme Laronze le 20 Mai 2017 à Saily (71) à cause de ses positionnements contre les normes et l'administration. Le Collectif se voit comme un outil pour défier l'administration et l'organisation de l'industrialisation de la production agricole, destructrice du modèle paysan. L'objectif est de créer une force qui soit indépendante du piège cogestionnaire du syndicalisme, une force qui permettrait aux petits producteurs d'être enfin entendus.»

«Ce que montre clairement les analyses et les actions de ce Collectif, c'est que le monde capitaliste actuel et les sociétés humaines qui en découlent, promeuvent, développent, privilégient certaines technologies, qui s'agrègent entre elles : manipulations génétiques, nano technologies, «augmentation» de l'humain (génétique, robotique, informatique), surveillance et numérisation de la société et des vies pour une société de plus en plus automatisée, centralisée et autoritaire, qui est présentée comme «innovante» et «meilleure».

Les 9 et 10 janvier, dans le Puy de Dôme, ont eu lieu des rencontres du Collectif. Deux grands thèmes étaient abordés : où en sont les luttes contre l'industrialisation de la vie agricole ? quelle opposition formuler à la gestion sanitaire humaine actuelle au regard des expériences d'éleveurs et d'éleveuses ? Nous publions ici un texte qui était destiné à alimenter les débats de ces rencontres et que nous jugeons très intéressant.

Deux nouvelles attaques contre de petits éleveurs

En cette deuxième quinzaine de novembre 2020 en Maine et Loire, le monde de l'élevage familial vient de recevoir deux graves attaques dans l'indifférence syndicale générale : 10 mois de prison requis contre un éleveur accusé de maltraitance envers ses bêtes et la vente aux enchères dans le cadre de la liquidation judiciaire d'un jeune agriculteur installé hors cadre familial depuis 4 ans. Certains, peu aux faits des dispositifs bureaucratiques et industriels de mise en coupe réglée d'un secteur encore résiduellement autonome, n'y verront que le hasard du calendrier. Nous non.

Le 17 novembre était jugé un éleveur des Mauges (1) dont les bêtes ont été saisies par la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) et confiées à une association de « protection animale », l'OABA (« oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattage » (2) : un taux de mortalité élevé chez l'éleveur aurait déclenché le contrôle de l'administration en charge des questions sanitaires. Il a été découvert quelques animaux maigres et crottés. L'éleveur en question achetait des bêtes de fin de marché à Cholet et Châteaubriant, plutôt maigres et mal en point, afin de les retaper : puisque personne n'en voulait et qu'elles seraient envoyées à l'équarrissage, il a décidé d'en faire son modèle économique. Sans surprise, l'audience a été surréaliste pour qui connaît le

monde de l'élevage : selon les parties civiles (l'OABA et la DDPP - Direction départementale de la protection des populations) et la procureure, l'éleveur aurait dû redoubler de soin et de paille pour ces animaux qu'il venait d'acheter, au risque de compromettre l'équilibre économique de son exploitation. Pourtant, deux ans plus tôt, l'exploitation, qui connaissait déjà des taux de mortalité similaires à ceux qui lui sont reprochés aujourd'hui, avait été jugée conforme lors d'un contrôle de la DDPP. Il semble que le tintamarre médiatique dont ont bénéficié les animalistes et végans sur la question du bien-être animal porte ses fruits et s'impose (s'infiltrer?) jusque dans les tribunaux. La logique administrative étant ce qu'elle est, 20 % des bovins seront abattus et incinérés pour chauffer les fourneaux d'une cimenterie de Niort. La raison ? Un défaut d'identification (ce que conteste l'éleveur) remettant gravement en cause la sacro-sainte traçabilité. On comprend donc que la traçabilité - dont les effets sur la santé des populations sont plus que douteux étant donné les nombreux scandales ayant émaillé l'industrie agro-alimentaire ces dernières années (3) - est moralement supérieure au bien-être animal tant défendu par ailleurs. Comprenne qui pourra... Loin d'être isolée, la « maltraitance » est l'argument clef de cette mécanique répressive, administrative et judiciaire : elle est bien documentée dans toute la France. Elle comporte d'ailleurs quelques acteurs récurrents parmi lesquels la DDPP, des as-

sociations de protection animale et des maquignons. Cette machine bureaucratique-industrielle permet de mettre l'élevage familial au pas, tout en contribuant à financer associations et négociants. Le pillage des élevages est en voie d'achèvement (4).

Une semaine plus tard, la machine judiciaire enterrait les rêves de vie avec les bêtes d'un jeune, installé depuis 4 ans, hors cadre familial, lors d'une vente aux enchères humiliante. Les 153 bovins de race « Rouge des prés », dont certains sélectionnés et primés à Paris, sont adjudés en un seul lot à la moitié de sa valeur à un acheteur au téléphone, un gros négociant et industriel de l'agroalimentaire bien connu dans la région (5). Le marché du veau de boucherie étant au plus mal, nul doute que les 50 veaux du troupeau partiront à l'équarrissage : le bien-être animal peut bien attendre. Le commissaire-priseur, petit baron débarqué de son 4x4 rutilant, est venu faire le show (6) et piétiner de sa morgue ce jeune et sa famille. Le symbole est terrible. Pourtant, de nombreux petits éleveurs avaient fait le déplacement de Normandie, de Mayenne et de Sarthe pour pouvoir acheter chacun quelques bêtes pour leur donner une vie digne. Il faut bien regarder les choses en face : l'État se fout de récupérer le plus d'argent possible, sinon il aurait vendu les animaux en petits lots. Ce que l'État veut, c'est démontrer sa capacité de vie et de mort sur nos exploitations et sur nos vies, nous qui

sommes ses administrés (7). Pendant la vente, l'éleveur et son épouse, têtes hautes, ravalent leur colère : ils n'ont rencontré personne pour les aider dans leurs difficultés. Gageons que le voisinage s'entre-déchire déjà pour se partager les terres. Le dernier espoir de cet éleveur avant de tourner la page ? Qu'une assistante sociale de la MSA (Mutuelle sociale agricole), trop rare bonne volonté au sein d'une administration hostile et inféodée à la politique du chiffre, fasse empêcher la saisie de la maison et de la voiture familiale.

Ces deux exemples ne sont évidemment pas des cas isolés. Pour ce qui est des saisies administratives au nom de la maltraitance, les précédents sont nombreux et ont de troublants points communs, mais le plus terrible est l'absence totale de soutien de la profession pour les agriculteurs mis en cause. Cette accusation est infamante et ne mérite aucune marque de solidarité. Pourtant, le cas Jérôme Laronze, assassiné par la gendarmerie en 2017, devrait inciter à la prudence, surtout depuis la condamnation de la DDPP dans cette affaire pour procédure abusive (8).

Pour ce qui est des liquidations judiciaires, la FNSEA et les centres de formations agricoles nous répètent ad nauseam qu'un échec dans la gestion de nos fermes est dû à notre faiblesse technique ou à des erreurs dans les choix d'investissements. Comment alors ne pas intérioriser les difficultés, d'autant que le secteur agricole est présenté dans son ensemble comme dynamique et compétitif ? Les décades d'endoctrinement industrialiste ne sont pas sans effets. Du côté de l'« alternative citoyenne » et « engagée » et de ses analyses systémiques politiquement souvent naïves, l'« agriculture paysanne » est présentée comme LA solution pour s'en sortir, faisant fi des difficultés structurelles du monde de l'élevage.

L'Etat veut en finir avec l'élevage familial

L'élevage familial en France subit en effet depuis quelques années une nouvelle salve d'attaques de la part de l'administration, visant cette fois à le faire disparaître. Le but est le même que lors des précédentes

phases d'industrialisation du secteur, le vocabulaire, lui, a été actualisé à la sauce environnementaliste et larmoyante : trop polluant, trop « émetteur de gaz à effets de serre », trop maltraitant ... mais surtout encore trop autonome. A titre d'exemple, « la Fondation Droit Animal, éthique et science », présidée par Louis Schweitzer (ancien président de Renault) et Laurence Parisot (ancienne présidente du Medef) – sans doute pour se racheter une conscience hors-sol à peu de frais - organisait en début d'année un grand colloque dans le rutilant amphithéâtre de la Sorbonne. La thématique ? Le bien-être animal et l'avenir de l'élevage (comprendre fin de l'élevage dans la novlangue technocratique orwellienne), avec la participation du syndicat majoritaire (la FNSEA), des principaux industriels de l'agroalimentaire et du gratin de la recherche en zootechnie (9). Pour notre salut, pas sûr qu'il faille compter sur la recherche scientifique socialement responsable, indépendante et pourvoyeuse de progrès... A l'INRA en effet, fleuron scientifique de la modernisation et de la rationalisation de l'agriculture, on murmure lors des réunions de directeurs d'unités de recherche que l'élevage familial n'a pas d'avenir, étant donné les contraintes liées aux zoonoses qui ne manqueront pas de s'étendre dans les prochaines années. Deux solutions sont évidentes pour les grands pontes : favoriser le hors-sol en bâtiments fermés et développer les alternatives à l'élevage familial via la production de protéines in vitro (10). Ça tombe bien pour cette institution en mal de financements : au vu du réservoir de croissance que représente cette nouvelle révolution industrielle (NBIC, comme nanotechnologie, biotechnologie, informatique et sciences cognitives), les investissements industriels commencent à pisser ! Ne soyons pas défaitistes néanmoins, et comme la Confédération Paysanne, espérons que cette nouvelle étape de la modernisation de l'agriculture nous laisse une toute petite place pour notre niche d'agriculteurs paysans entretenant le paysage et divertissant par nos coutumes « traditionnelles » le touriste bucolique....

Face à ces attaques à mort contre l'élevage familial :

- nous accusons la DDPP et les services de l'État d'organiser la

mort de l'élevage familial avec un lien au sol, au nom notamment de l'idéologie, hors-sol et urbaine, du bien-être animal. Par l'imposition de nouvelles normes liées au bien-être animal, ils définissent des standards que seuls les élevages hors-sol, climatisés et robotisés, pourront respecter. Cet écrémage des exploitations par les normes de bien-être animal n'est que le prolongement d'une stratégie commencée bien avant (directives nitrates, chartes de bonnes pratiques d'hygiène, biosécurité, etc) (11). Cette inflation normative rend, de fait, impossible la perpétuation de fermes à taille humaine.

- nous accusons la Chambre d'Agriculture de pousser les jeunes s'installant en élevage à surdimensionner leurs projets et à en exagérer les rendements, et donc la rentabilité. La présence des banques lors des présentations de projets, illustre leur connivence avec les acteurs industriels et financiers vampirisant la profession.

- nous accusons la chambre d'agriculture et les centres de gestion de participer à la survalorisation des outils de production cédés aux jeunes, en ne prenant pas en compte la rentabilité économique de la reprise, et en condamnant par là-même les jeunes à se surendetter pour augmenter leurs capacités de remboursements, poursuivant ainsi la fuite en avant industrialiste de l'agriculture.

- nous accusons les centres de gestion et les banques de pousser les jeunes éleveurs vers des stratégies capitalistiques d'investissements déraisonnables, pour l'amélioration d'indicateurs comptables bien dérisoires au vu des sacrifices économiques et familiaux qui leur seront demandés pour le restant de leur vie.

- nous accusons les banques de soutenir de manière irrationnelle et inconditionnelle les éleveurs ayant des stratégies d'investissements massifs et d'abandonner les éleveurs aux ambitions tempérées par le bon sens.

- nous accusons les syndicats, dans leurs déclinaisons nationales et locales, de maquiller les difficultés du monde de l'élevage. D'un côté, la FNSEA loue le dynamisme des éleveurs industriels, compétitifs vis-à-vis du reste du monde. De l'autre, la Confédération Paysanne idéalise l'agriculture paysanne et le petit élevage, la transformation et la vente directe. La réalité est que 30% des exploitants agricoles se rémunèrent moins de 350€ par mois (12).



nous accusons l'État et la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne de soumettre les agriculteurs à des contrôles systématiques et absurdes, rendant quasiment obligatoire la nécessité de dédier 20 % de notre temps à des tâches administratives absurdes, sous prétexte de nous verser une obole, rendue nécessaire par notre inclusion dans la compétition internationale. Cette « aide aux revenus » organise l'étranglement de ces éleveurs obligés à tout bricoler eux mêmes au risque de leur vie (13).

Nous appelons :

- à organiser des réseaux locaux de solidarité entre petits agriculteurs, bio et non bio, afin de soutenir par des coups de main les éleveurs en difficulté. L'objectif est de ne pas laisser seul un agriculteur isolé et dans la panade.

- à ce que des éleveurs amis soient systématiquement présents lors des contrôles de l'administration afin de rétablir un équilibre dans le rapport de force entre l'agriculteur isolé et les services de contrôle

- à s'opposer physiquement aux saisies de troupeaux organisées par la DDPP

- à empêcher la tenue de vente aux enchères et liquidations judiciaires, afin de pouvoir réfléchir avec l'éleveur en difficulté à des solutions de sortie de la crise

- les avocats militants à nous aider à contre-attaquer contre les abus de l'administration

- à rendre publique chaque spoliation dont sont victimes les éleveurs, de la part des banques ou des services de l'État

- à créer des réseaux d'entraide pour prévenir tout risque de spoliation.

- à ne surtout rien demander à l'État et ses appendices.

9-01 - Terre et Liberté ! (14)

1- <https://www.aveniragricole.fr/actualite/article/dix-mois-de-prison-requis-contre-leleveur-thierry-herve>

2- <https://www.youtube.com/watch?v=LxcBk97j2I0> <https://www.youtube.com/watch?v=BojBHvdV5Lg>

3- <https://www.nouvelobs.com/societe/20181009.OBS3665/un-monde-de-sales-petits-secrets-confessions-d-un-repent-de-l-agroalimentaire.html>

4- <https://blogs.mediapart.fr/collectif-parias/blog/030920/contre-lideologie-animaliste-et-son-systeme>

5- Les manœuvres de cet industriel multinational illustrent de manière presque caricaturale l'interdépendance entre monde industriel et bureaucratie normative dans le cadre de la « modernisation » de l'agro-industrie. En 2006, la mise aux normes d'un de ses abattoirs a été réalisée à grands frais à coups de subventions européennes, puis il a été aussitôt vendu à la deuxième coopérative agricole française qui l'a définitivement fermé quelques mois plus tard. Sans doute une histoire de gros sous, mais pas assez pour inquiéter la justice.

6- <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/cholet-49300/cholet-les-droles-de-ventes-aux-encheres-de-maitre-chauvire-6409533>

7- Xavier Noulhianne (2016). *Le ménage des champs*. Ed. Dubout de la ville

8- <https://reporterre.net/Lettre-a-Jerome-monfrere-paysan-tue-par-un-gendarme>

9- <https://www.youtube.com/watch?v=o3oreHFmLQY>

10- Pour les scientifiques politiquement niais de l'INRA, les limites de la production de viande in vitro sont à chercher du côté des coûts et de l'acceptabilité. Gageons que si c'est effectivement le cas, les start-up de la Silicon Valley, rejets des GAFAM, en collaboration avec nos altruistes Etats, devraient pouvoir y remédier sans trop de difficultés. La spécialisation de ces scientifiques dans leur domaine de recherche étant un frein à la compréhension des processus techniques, nous les engageons à se référer aux travaux de Jacques Ellul sur l'autonomie de la technique et de Lewis Mumford sur les liens entre technique et démocratie. https://www6.inrae.fr/productions-animales_eng/content/download/6657/90777/versio n/1/file/Prod_Anim_2013_26_4_05.pdf

11- <https://larotative.info/l-etat-elimine-les-agriculteurs-2362.html>

12- https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/11/16/oui-30-des-chefs-d-exploitations-agricoles-gagnent-moins-de-350-euros-par-mois_5215831_3232.html

13- Nous n'avons pas trouvé de statistiques de la MSA à ce sujet. Pourtant, nous connaissons tous un ou plusieurs voisins décédés suite à un accident dans le cadre de leur métier d'agriculteurs...

14- Mot d'ordre de l'anarchiste mexicain Ricardo Flores Magon, repris par la FAI lors de la guerre civile espagnole https://fr.wikipedia.org/wiki/Tierra_y_Libertad

Sans froi

Cette rubrique souhaite faire un tour d'horizon mensuel de ce qui se passe au sujet des sans-papiers, des migrants, des réfugiés en France et ailleurs. L'objectif est double : celui d'informer sur les diverses situations migratoires, la plupart du temps dramatiques mais au delà de cet aspect humanitaire, il s'agit aussi et surtout d'évoquer les luttes en cours et de tenter de faire ressortir des leviers qui peuvent réinstaurer un rapport de force avec un État et consorts (partis, médias, opinion publique) de plus en plus xénophobes.

SANS-PAPIERS EXPLOITÉS POUR RAMASSER DES POULETS

Cela se passe en Bretagne, plus particulièrement dans le Finistère, haut lieu de l'élevage intensif. Plusieurs exploitations agricoles se sont fait épingle pour justement une histoire d'exploitation. A Saint Sauveur, un patron véreux employait 17 sans-papiers non déclarés sur 23 salariés. Il y avait bien un contrat de travail mais celui-ci n'était pas déclaré à l'Administration. Aujourd'hui, la ferme à poulets a été liquidée et onze salariés ont reçu un titre de séjour provisoire. Six autres sont dans l'attente. A Landivisiau cette fois-ci, une usine à viande est aussi dans le viseur de l'Inspection du travail avec 28 travailleurs sans papiers non déclarés. Pareil, dans le secteur de Châteaulin, avec 32 personnes ex-ploitées. Les cas semblent se multiplier dans un secteur économique où le recours à la main d'œuvre étrangère - et les abus qui souvent vont avec - sont courants : il faut voir par exemple ce qui se passe lors du ramassage des fruits et légumes, en France ou en Espagne. Dans notre exemple, ce qui est intéressant c'est la lutte qui semble prendre autour de ces questions de travail non déclaré. Et on trouve la CGT - celle de Morlaix - à l'initiative de la mobilisation. Une manifestation a été organisée dans la ville et un suivi juridique est assuré. C'est assez rare pour être signalé !

Source : Ouest France

CONTRE L'ATOMISATION DANS LES FOYERS DE TRAVAILLEURS

Dans le foyer ADEF - du nom du bailleur social - à Vitry sur Seine, les résidents se mobilisent contre les projets de relogement qui cachent des pratiques « managériales » pour esseuler un peu plus les personnes

et abattre toute forme de collectif et de résistance. Le foyer en question doit déménager quelques centaines de mètres plus loin dans des nouveaux locaux. Oui mais voilà, le relogement ne concerne pas tout le monde et surtout il casse les pratiques solidaires des habitants, tous travailleurs immigrés de l'Afrique de l'Ouest. Les studios deviennent autonomes avec cuisine intégrée et salle de bain individuelle, mais en contre partie (dans un souci aussi de rentabilisation) les espaces communs disparaissent. Autre problème de taille, de 524 personnes à reloger, ADEF est passé à 469. Aucune proposition n'a été faite pour reloger les autres, du fait que ce sont des « surnuméraires », autrement dit des membres de la famille ou du village avec qui les habitants partagent le logement. Enfin une vingtaine de places sont réservées pour imposer une mixité sociale, c'est à dire des travailleurs n'étant pas originaires d'Afrique de l'Ouest. Là encore, derrière les beaux principes de façade, le but est d'éclater les collectifs d'entraide qui se font souvent sur une base communautaire. Une manifestation est prévue le 6 février en espérant que le confinement ne soit pas passé par là. Les résidents ne veulent rien lâcher et veulent une assurance que les lieux collectifs ne disparaissent pas.

Source : Comité des Résidents du Foyer ADEF Groupe Manouchian soutenu aussi par COPAF, DAL

MOBILISATION AUSSI DES FEMMES

Cette fois-ci, nous sommes à Ivry sur Seine, au foyer Michelet, géré par le bailleur social ADOMA. Des résidentes se sont organisées en association et préparent une manifestation le 30 janvier pour faire entendre leur voix et leurs revendications spécifiques. Minoritaires dans les foyers de travailleurs, ces femmes sont encore plus fragilisées et préca-

sées par la vétusté des locaux : chambre de 7m2, insécurité des locaux, absence de séparation homme/femme dans les sanitaires, etc. Elles souhaitent interpellier le gestionnaire du foyer pour qu'il rénove et mette en conformité les logements - logements pour lesquels est demandé un loyer de 340 euros par mois.

Source : Communiqué de l'association « DU GOURBI À LA DIGNITÉ »

VICTOIRE PARTIELLE SUR L'ACCÈS AUX PRÉFECTURES

En ces temps de gestes barrières et de numérisation renforcée à cause du Covid, les étrangers sont les premiers impactés. Depuis quasiment un an, il n'est plus possible de prendre rendez-vous à la préfecture pour déposer son dossier de régularisation ou son renouvellement de titre de séjour. Désormais, tout doit passer par l'ordinateur. Mais comment faire quand on n'a pas accès à une connexion internet, qu'on n'a pas de matériel pour scanner des documents à fournir, pas de boîte mail, etc, etc. ? En Île-de-France, région particulièrement « en tension » pour les demandes de régularisation, une action juridique s'organise avec divers collectifs et des avocats. Depuis décembre, une centaine de requêtes en référé ont été déposées devant les tribunaux administratifs. Une première victoire a été obtenue lorsque la préfecture des Hauts-de-Seine a été condamnée à convoquer physiquement les personnes concernées et à rembourser les frais de justice des requérants. La Loi garantit à toute personne un accès « physique » aux services publics, pour une fois que la Loi bénéficie aux étrangers ! Pourtant les pratiques préfectorales continuent. Pour amplifier la lutte, un rassemblement a été organisé le 28 janvier devant le tribunal administratif de Paris.



L'idée est de généraliser ce type de recours et d'informer les personnes de leur droit.

Source : La Cimade

VIOLENCES ACCRUES À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE

Une rencontre avec la police n'est jamais agréable ni courtoise mais, à Menton, les cognes se surpassent comme en témoignent les paroles de migrants recueillies par l'association Keshia Niya ("pas de problème" en kurde). Cela se passe souvent dans le train qui traverse la frontière où visiblement le pied de biche est à la mode pour sortir de force une femme enceinte des toilettes, pour frapper une personne à terre, sans oublier le « traditionnel » gazage au visage ... A cela s'ajoutent le vol et la destruction des papiers d'identité par la PAF française. Ainsi un

Frontières



jeune migrant arrêté au poste-frontière français a eu son acte de naissance déchiré alors que celui-ci certifiât sa minorité et donc sa prise en charge obligatoire par l'État. Le lendemain, il a été renvoyé en Italie avec une date de naissance falsifiée qui le déclare majeur... Les temps d'arrestation sont aussi hors cadre car nous sommes loin des 4h de garde à vue pour vérification d'identité. En effet, la plupart des migrants arrêtés passent près de 12h dans un centre de transit qui, en fait, n'est qu'un simple agelco. Rien n'est prévu, que des bancs et ils doivent attendre le lendemain matin car le poste-frontière italien est fermé pendant la nuit. Les associations humanitaires sont interdites de séjour dans cette machine à expulser et à terroriser : pas d'aide matérielle, médicale, juridique. Elles crient au scandale, portent plainte mais la préfecture des Alpes-Maritimes couvre ses chiens de garde. Le 30 décembre dernier, le tribunal administratif a entériné cette interdiction d'accès « à l'es-

pace de mise à l'abri de Menton ».

Un peu plus haut dans la montagne, ça tape aussi dur ! Dans le Briançonnais, l'association Tous mi-grants qui organise des maraudes le soir pour porter secours aux personnes qui tentent cette traversée périlleuse se fait régulièrement verbaliser pour non-respect du confinement à 18h. Enfin, dans la vallée de la Roya, c'est la catastrophe. Côté italien, le camp humanitaire géré par la Croix-Rouge a fermé le printemps dernier et les inondations, il y a quelques mois, n'ont rien arrangé pour l'accueil des mi-grants. La chasse aux migrants bat son plein et n'a pas besoin de petits nazillons pour faire le spectacle (voir CA précédent), les États et leur police le font très bien !

Source : France 3 PACA

DES CAGOUARDS AUX ORDRES DU PRÉFET

La photo a fait le buzz comme on dit. Le 29 décembre dernier, le journaliste Louis Witter veut couvrir une expulsion d'un camp à Grande-Synthe dans le Nord. Flicaille et huissier arborent la décision d'expulsion du tribunal de Dunkerque et refusent au journaliste l'accès au site. Les cartes de presse sont prises en photo, visiblement avec les téléphones personnels des policiers. Mais, en se faufilant, le photographe réussit à prendre des clichés. Il fait 3 degrés et le sol est détrempé, plus d'une centaine de personnes sont chassées de leur tente. On voit alors des personnes cagoulées qui sont en fait des salariés d'une société de nettoyage – payée par la Préfecture pour faire le sale boulot : coups de cutter dans les toiles de tentes, destruction des affaires personnelles. Un choc pour beaucoup mais un quotidien sur le littoral nordiste. Au passage, le journaliste a posé un référé liberté pour entrave à la liberté d'information. La requête a été balayée par la justice. La France est un état de droit...iers ! Depuis, les températures ont encore baissé et la neige est tombée. Pourtant, les migrants dorment dehors. Le plan grand froid, qui – jadis – permettait de loger sur plusieurs semaines les migrants, n'est activé que pour trois jours maximum alors que les conditions météorologiques restent difficiles. Seules 200 places sont disponibles

alors qu'il y a plus de 600 personnes autour. Le sous préfet de Dunkerque, droit dans ses bottes, assume de ne pas ouvrir de centre d'hébergement d'urgence pour ne pas créer de point de fixation.

Source : le Canard Enchaîné.
Pour suivre les expulsions sur Calais, voir le blog *Passeurs d'hospitalités*

DES ARCEAUX DE VÉLOS CONTRE LES CAMPEMENTS

Restons encore un petit peu dans le Nord, mais cette fois-ci à Calais. On savait la maire-sénatrice LR Bouchart particulièrement hostile aux migrants mais sa municipalité vient de franchir un nouveau sommet de la bêtise xénophobe. Pourchassés et expulsés sans cesse, les migrants ne peuvent camper que sous les ponts. Ne supportant pas cette mise à l'abri, la mairie fait installer des arceaux de vélos et parle de « mesure d'urbanisme ». Début décembre déjà, c'était une « mesure paysagiste » qui avait poussé la municipalité à raser un petit bosquet derrière l'hôpital de la ville. Lieu où se réunissaient aussi les migrants.

Source : l'Auberge
des Migrants

RÉQUISITIONS DE LOGEMENT SUR PARIS

Mais très temporaires ... Sous la neige et le froid, les collectifs Utopia 56, Solidarité migrants Wilson, Droit au logement (DAL) et CSP75 (Coordination des sans-papiers de Paris) ont monté une opération de "visibilisation". Le 24 janvier dernier, ils ont organisé l'occupation d'un gymnase en plein XVIIe arrondissement de Paris. Plus de 200 migrant-es y ont été installés. La Mairie de Paris a réagi très rapidement ; des migrant-es dans les beaux quartiers, faut pas déconner ! Des solutions de relogement ont été trouvées dans deux autres gymnases. L'opération « visibilisation » aura duré à peine 11h. "Il n'en reste pas moins que l'hébergement des réfugiés est une compétence de l'État et il faudra donc que ses services prennent le relais et proposent des solutions durables à ces personnes", insiste

Ian Bros-sat, élu communiste de Paris en charge du logement. La partie est loin d'être gagnée. Vive la réquisition sans conditions de tous les logements vides.

Source : infomigrants

LE CONSEIL D'ÉTAT SUSPEND LE GEL DES VISAS DE REGROUPEMENT FAMILIAL

Conséquence peu connue du COVID-19 et de la crise sanitaire en cours, les regroupements familiaux hors Union Européenne étaient bloqués depuis mars dernier. Typiquement, les couples ou familles maghrébines étaient empêchés de se réunir en France. Saisi par des associations en décembre, le Conseil d'Etat autorise de nouveau la délivrance des visas au nom du droit à la vie familiale. Mais il ne faut pas crier victoire trop vite car la décision doit être aussi prise par les consulats locaux. Si on prend l'exemple de l'Algérie, les interdictions de voyage y sont encore strictes. La galère n'est pas terminée.

Source : Infomigrants

FEU AU CRA !

Mercredi 20 janvier, deux bâtiments du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot – le plus grand de France – ont été incendiés par plusieurs « retenus ». Les gens y deviennent fous. Enfermés jusqu'à 90 jours (depuis les lois Collomb) alors que les frontières sont fermées et qu'il y a beaucoup moins d'expulsions, ils sont de nouveau emprisonnés à leur sortie ! La plupart passent en comparution immédiate, se voient confirmer la mesure d'éloignement et retournent en CRA dès le lendemain... pour 90 jours à nouveau ! C'est ubuesque et face à cela les révoltes éclatent. Autre résistance, le refus des tests PCR qui sont obligatoires pour prendre l'avion mais qu'on peut refuser - aucune loi n'existe encore pour nous y obliger. Mais ce refus est judiciairisé et entraîne des peines de prison comme par exemple 4 mois ferme. Nous en avions déjà parlé dans cette rubrique.

Source : A bas les CRA



chroniques du contrôle et de la répression

Big

25 ans de lois pour «protéger

Conseil d'Etat : illusion et réalité

Dans la période de crise que nous vivons où une société sécuritaire et policière prend forme, le Conseil d'Etat est souvent saisi. Comme le dit Vanessa Codaccioni, politiste, dans un entretien à Médiapart, « le Conseil d'Etat a beau, originellement, être un contre-pouvoir, censé protéger les citoyens et les citoyennes ainsi que les libertés fondamentales, il n'a jamais véritablement joué ce rôle. » C'est une chambre d'enregistrement des décisions de l'Etat. « Pendant la guerre d'Algérie par exemple, il a validé l'ensemble des dispositifs et des législations d'exception, comme l'état d'urgence d'avril 1955, les «pouvoirs spéciaux» l'année suivante, admettant même

la création de «camps d'hébergement». Pour ce qui concerne les décisions liées à l'état d'urgence depuis 2015, ses membres ont également fait le choix de les entériner. Il s'agit donc d'une institution qui préserve l'ordre politique et répressif, qui n'est pas un rempart contre l'exception et les atteintes aux garanties fondamentales.

Je ne repère qu'une seule grande décision allant à l'encontre de cette tendance historique : l'arrêt «Canal» de 1962, où le Conseil d'Etat a refusé la mise en place d'un tribunal d'exception voulu par Charles de Gaulle pour juger les membres de l'OAS.»

Source : Médiapart

Le FIJAIT : un fichage pendant vingt ans et des obligations pendant dix ans

Derrière le terme repoussoir de «terrorisme» se trouvent des profils très variés tels que des djihadistes, des indépendantistes basques, corses, kurdes ou des «anarcho-autonomes». Une affaire sous juridiction anti-terroriste concernant la dite «mouvance anarcho-autonome» s'était soldée par cinq condamnations en 2012, pour «association de malfaiteurs en vue de commettre un acte de terrorisme», «fabrication d'engins incendiaires ou explosifs» et «refus de se prêter aux prises d'empreintes digitales et aux photographies.» Dans le contexte émotionnel des attentats de 2015, l'Etat avait créé un nouveau fichier, le FIJAIT (Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes) dont l'inscription dure 20 ans après la condamnation. De plus, pendant 10 ans, toute personne au FIJAIT doit pointer tous les trois mois au commissariat, justifier de son domicile et prévenir au moins 15 jours par avance tous ses déplacements à l'étranger. Le non-respect peut entraîner une peine allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Autant dire qu'il s'agit d'une forme de contrôle judiciaire qui se rajoute à la peine initiale et qui dure dix ans ! Ce fichier, initialement présenté pour lutter contre les djihadistes, englobe tous les individus condamnés pour terrorisme et a donc immédiatement concerné des militants politiques basques, corses et kurdes ainsi qu'au moins un des camarades de la dite «mouvance anarcho-autonome» condamnés en 2012, et donc de manière rétroactive. Ce camarade a entamé des recours afin de sortir de ce fichier, pour l'instant sans succès. Des luttes existent également en Corse et au Pays Basque contre l'inscription dans ce fichier.

Source : Paris Luttes Infos

C'est le titre d'un article du Monde du 20 décembre 2020 qui retrace les grandes lignes de toutes les lois qui protègent les flics. A chaque fois, ce durcissement des peines en cas d'outrage aux forces de l'ordre et des mesures renforçant leur anonymat est en lien direct avec des faits divers ou des attentats (que nous ne rappellerons pas ici), suivi d'une agitation des syndicats de police bien relayée par les médias. Les dispositions de protection des flics s'empilent, s'affinent, s'accroissent et se généralisent.

En 1994 entre en vigueur un nouveau code pénal. Dans l'ancien, les outrages étaient déjà plus sévèrement sanctionnés, mais le nouveau code pénal établit une nouvelle distinction en fonction de la qualité de la victime. Si celle-ci est «dépositaire de l'autorité publique» (policiers, gendarmes, gardes-champêtres...), l'auteur d'un outrage s'expose à une peine de six mois d'emprisonnement, en plus des 50 000 francs d'amende encourus pour tout affront fait à une personne chargée d'une mission de service public. Le délit d'outrage recouvre les paroles, les gestes ou encore les objets reçus par un agent, de nature à entacher la dignité ou le respect dû à sa fonction, et qui lui sont adressés «dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice» de sa mission.

La loi du 22 juillet 1996, qui alourdit la répression des actes terroristes, est promulguée un an après une vague d'attentats commandités par le GIA (Groupe islamiste armé, algérien), survenue pendant l'été 1995. Le texte double les sanctions prévues en cas d'outrage «en réunion» à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique. Cette loi clarifie également le délit de menaces envers ces personnes.

En 2003, la loi du 18 mars dite «loi de sécurité intérieure» proposée par Sarkozy, ministre de l'intérieur de Chirac donne une meilleure protection juridique aux forces de l'ordre. Si une personne menace un policier « dans l'exercice ou du fait de ses fonctions », il n'est désormais plus nécessaire que la menace soit réitérée ou matérialisée par un écrit, une image ou un objet pour être condamnable ! En outre, menacer les proches d'un policier en raison de son lien avec celui-ci devient condamnable de la même peine : deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en cas de menace de mort ou d'atteinte aux biens).

En 2007, la loi sur la prévention de la délinquance est votée. Là, le législateur crée une nouvelle infraction : l'embuscade. De plus, la rébellion (la résistance violente aux forces de l'ordre) est réprimée da-

Le fichage des chômeurs par Pôle Emploi

Le Parlement a déjà permis à Pôle emploi de contrôler le patrimoine des chômeurs, en donnant notamment à l'organisme accès au fichier Ficovie qui regroupe l'ensemble des contrats d'assurance-vie conclus dans le pays.

En 2021, Pôle emploi verra son arsenal de luttes contre les fraudes grandement élargi grâce notamment aux dernières dispositions votées par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2021. Ainsi, l'organisme public chargé de l'emploi sera en mesure d'avoir une quantité de nouvelles informations sur les bénéficiaires suspectés de percevoir des allocations qu'ils ne sont pas censés toucher. Parmi toutes les informations qui seront désormais communicables à Pôle emploi il y a entre autres les opérations effectuées sur le compte bancaire. Plus clairement, Pôle emploi pourra jeter

un œil à votre relevé de compte et ce sans que vous le sachiez !

Ce «droit de communication», dont bénéficie déjà les Urssaf ainsi que d'autres organisations de la Sécurité sociale, a été voté par le Sénat le 4 décembre dernier avec le soutien du gouvernement. Il vise aussi à autoriser la transmission de données émanant d'entreprises privées, comme un fournisseur d'énergie, une banque ou encore un organisme de crédit, sans que le respect du secret professionnel soit appliqué. A noter toutefois, au sein de Pôle emploi, ce «droit de communication» pourra être uniquement exercé par des agents assermentés chargés particulièrement de lutter contre la fraude, ce qui représente une centaine de personnes selon les informations recueillies par le journal Le Monde.

Source : dossierfamilial.com

Big Brother

Brother

« ceux qui nous protègent »

vantage, et l'incitation à la rébellion peut désormais valoir une peine de prison.

En 2011, la loi «Loppsi 2» allonge la période de sûreté qui passe de 22 ans à 30 ans pour les meurtriers de policiers.

En 2013, le bénéfice de la protection fonctionnelle (prise en charge des frais de justice et d'avocats), qui existe depuis 1983 et qui concerne tout agent victime d'une infraction ou mis en cause pénalement dans l'exercice de ses fonctions, est étendu aux familles d'agents. Un texte de 2016 étend encore cette protection juridique aux gardes à vue.

La loi Urvoas de juin 2016 donne «un permis de tuer» aux policiers et gendarmes qui peuvent dégainer en cas d'absolue nécessité.

Par un arrêté du 25 juillet 2016, les syndicats de policiers obtiennent l'extension du port d'armes hors service. Il suffit que le fonctionnaire en fasse une déclaration préalable à son chef de service.

Puis, la loi de sécurité publique du 28 février 2017 accorde à un policier ou à un gendarme la possibilité d'être anonymisé dans les procédures judiciaires. Une disposition auparavant réservée aux dossiers relatifs à l'antiterror-

isme. Depuis avril 2018, date d'entrée en vigueur de cette mesure, c'est la hiérarchie policière qui accorde l'autorisation à un agent d'utiliser son numéro de matricule administratif. La mesure est évidemment contestée, notamment par des avocats, qui y voient une atteinte aux droits de la défense. De plus, les policiers peuvent désormais utiliser leur arme dans des conditions plus souples. Un cadre juridique aligné sur les gendarmes, leur permet de faire usage de leurs armes face aux nouvelles menaces que sont les tueries de masse ou les périples meurtriers.

La loi de réforme de la justice de mars 2019 accroît encore l'anonymisation des flics, dans tous les actes de procédures y compris dans les procès verbaux de réception de plaintes.

Attendons maintenant la loi sur la sécurité globale actuellement en débat dont certaines dispositions s'ajouteront à cet empilement de mesures sécuritaires rendant les forces de l'ordre intouchables par «l'état de droit». Notons que cette séparation alimente l'engrenage de défiance vis-à-vis des flics d'une partie de plus en plus importante de la population.

Source : lemonde.fr

Fichage politique : les 3 décrets l'élargissant massivement ont été autorisés par le Conseil d'Etat

Les décrets, publiés le 4 décembre après un avis favorable du Conseil d'Etat, autorisent policiers et gendarmes à faire mention des «opinions politiques», des «convictions philosophiques et religieuses», et de «l'appartenance syndicale» de leurs cibles, alors que les précédents textes se limitaient à recenser des «activités» (voir, pour plus de détails, cette rubrique dans notre numéro précédent).

Le Conseil d'Etat a été saisi en référé (procédure d'urgence) par plusieurs centrales syndicales dont la CGT, FO ou la FSU, mais aussi le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France. Le Conseil d'Etat a considéré que les trois décrets contestés, qui élargissent les possibilités de fichage, ne portaient pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'opinion, de conscience et de religion ou à la liberté syndicale. La bataille juridique n'est pas terminée puisqu'un nouveau recours a été déposé fin décembre contre ces trois décrets qui obligera le Conseil d'Etat à prendre une décision sur le fond dans quelques mois. Là aussi, pas trop d'illusions à se faire s'il n'y a pas une mobilisation importante dans la rue !

En procédure accélérée, le gouvernement dépose le lundi 21 décembre au soir, à l'Assemblée Nationale, un projet de loi pour créer un «régime pérenne de gestion des urgences sanitaires.» Cette mesure ferait entrer l'état d'urgence sanitaire dans le droit commun comme l'Etat l'avait fait avec l'état d'urgence après les attentats de 2015.

Dans son article 1er, le projet de loi permettait au Premier ministre de conditionner le déplacement des personnes et l'exercice de certaines activités à la présentation d'un test de dépistage ou «au suivi d'un traitement préventif, y compris à l'administration d'un vaccin.» Ce projet de loi sème le doute de la stratégie vaccinale du gouvernement, des politiciens de Droite et de Gauche montent au créneau, le Conseil d'Etat donne un avis très mitigé... et 24 heures après, le gouvernement retire son projet.

Il semble évident que l'Etat reviendra à la charge afin d'entériner certaines dispositions de l'état d'urgence sanitaire comme les restrictions de circulation. A suivre !

Sources : nantes-revolte.com et publicsenat.fr

Interdiction des drones : une victoire qui risque d'être amère

En mai 2020, le Conseil d'Etat avait interdit l'utilisation des drones par la police parisienne lors des manifestations. La préfecture de police de Paris avait alors contourné cette décision en y ajoutant un dispositif de floutage par intelligence artificielle. L'association «la Quadrature du Net» avait de nouveau saisi le Conseil d'Etat qui a exigé, le 22 décembre, que la préfecture de police cesse sa surveillance par drones des manifestations. Beaucoup ont crié «victoire totale» !

Mais le Conseil d'Etat n'a pas anticipé un éventuel article de loi (du projet de loi de sécurité globale actuellement en discus-

sion-article 22) sur l'utilisation des drones étant donné que celui-ci n'a pas encore été définitivement voté. Il est certain que des drones feront leur réapparition en 2021, il faut bien amortir le matériel acheté. Il faudra encore ressaisir le Conseil d'Etat jusqu'à ce que l'Etat trouve une parade juridique acceptable pour son Conseil...

En fait, c'est le propre d'une bataille juridique qui, lorsqu'il y a un enjeu important, ne peut être gagnée que s'il y a une mobilisation importante sur le terrain, c'est-à-dire, dans le cas présent, dans la rue !

Source : La Quadrature du Net

La loi « Avia » est en train de revenir...

Ce texte contre les contenus haineux sur le Net avait été retoqué par le Conseil Constitutionnel en juin 2020. Mais la commission «LIBE» du Parlement européen vient de voter le règlement dit «anti-terroriste». Ce nouveau règlement obligera l'ensemble des acteurs de l'Internet à censurer en une heure n'importe quel contenu signalé comme «terroriste» par la police, et ce sans intervention préalable

d'un juge. Seules les grosses plateformes seront en mesure de se conformer à un tel délai d'une heure. La menace d'une lourde amende et l'impossibilité pratique de se conformer aux ordres de retrait obligeront tous les acteurs du Web à censurer en amont tout contenu potentiellement illégal en utilisant les outils automatisés de surveillance de masse des Google et autres Facebook. Ce règlement est

encore un outil de plus de la censure de mouvements sociaux et d'opposants politiques.

Les députés européens, et spécifiquement les députés français, ont donc voté en toute conscience un texte déclaré anticonstitutionnel en France.

La prochaine étape sera le vote en plénière au Parlement européen.

Source : la Quadrature du Net



Un projet de loi d'une durée de vie de 24 heures !

Big Brother

LE « LIVRE BLANC DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE »

Depuis 2017 et l'arrivée de Macron, nous assistons à un délire policier comme seule réponse du pouvoir aux mouvements sociaux, à la contestation des violences policières. En fait à toutes les contestations et revendications s'exprimant dans la rue, sur le Net.

Brève Présentation

Cette réponse peut se traduire par des projets de lois comme celui de la sécurité globale, le régime pérenne de gestion de l'urgence sanitaire, celui « confortant les principes républicains » (ex-« contre les séparatismes »), sans oublier les trois décrets élargissant massivement le fichage politique, le schéma national du maintien de l'ordre (SNMO), et enfin (mais j'en oublie peut-être) le Livre blanc de la sécurité intérieure.

Ce dernier texte n'a pas amené beaucoup de réactions ni de mobilisations et est passé assez inaperçu dans le délire sécuritaire actuel. Il faut dire que ce texte n'est pas un projet de loi amené à être débattu sur la place publique et dans des hémicycles de notre « belle » démocratie, même s'il peut servir de base pour un (voire plusieurs !) futur projet de loi. Ce document doit servir de base à la rédaction d'une loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), loi qui viendrait tirer les conclusions de dix ans d'action depuis la précédente loi d'orientation.

Dans ce Livre blanc, on retrouve d'ailleurs la quasi-totalité du projet de loi sur la sécurité globale qui a été adopté en première lecture en novembre, sauf son article 24 sur la non-diffusion de l'image des cagnas qui a concentré l'attention et catalysé la riposte au point de minimiser le reste de ce projet de loi. A noter que c'est le seul article de cette loi dont je n'ai pas trouvé trace dans ce Livre. Il faut dire que

c'est le cheval de bataille de quasiment tous les syndicats réacs de la police qui finalement n'assument pas ou très mal leur fonction sociale « de merde » !

Ce Livre blanc est un document de 332 pages réparties en 5 livrets :

- Évolution des enjeux sécuritaires : vers de nouveaux défis pour les acteurs de la sécurité.
- Reformuler le pacte de protection et de sécurité des Français
- Se réorganiser pour assurer le pacte de protection et de sécurité des Français
- Porter le ministère de l'intérieur à la frontière technologique
- Engager une mutation profonde et innovante des ressources et des moyens du ministère

Comme le dit le dernier en date, un certain Darmanin, « ce document doit inspirer l'action du ministre de l'intérieur pour les prochaines années. »

Ce Livre est en fait une commande passée le 31 mars 2019 par Macron, par Edouard Philippe premier ministre à cette époque, le ministre de l'intérieur Castaner et son secrétaire d'Etat Nunez. Il a été écrit par des hauts fonctionnaires de ce ministère qui ont travaillé en commissions, d'où ses aspects pour le moins technocratiques, pompeux et pédants.

Il contient pas moins de 200 propositions dont la plupart s'adressent directement au ministre de l'intérieur et à sa hiérarchie. Ces propositions ont aussi pour fonction de satisfaire les syndicats de flics (aide accrue pour l'accès au logement, améliorer les conditions de travail et de rémunérations, tracer des plans de carrière, réorganiser les services par filières de « métiers » : sécurité publique, ordre public, investigation, renseignement, immigration irrégulière,... , etc.) afin de limiter leur grogne. Ce n'est donc point un hasard si Darmanin a présenté ce document en avant-première aux syndicats de police à la mi-novembre 2020.

D'autres propositions paraissent aujourd'hui déjà actées, comme par exemple l'introduction d'une puce électronique sécurisée à partir de cette année 2021 dans toutes les nouvelles cartes d'identité françaises.

Des sujets tabous

Comme nous pouvions nous en douter, les violences policières, les contrôles au faciès sont des notions complètement absentes de ces 332 pages. Le Livre blanc regrette même « la logique punitive » à l'œuvre face aux cas de manquement à la déontologie et prône au contraire « une démarche positive valorisant l'exemplarité dans

l'exercice des missions. Lorsqu'il est question de « promouvoir l'exemplarité » et le respect de la déontologie, le Livre blanc rappelle qu'il existe, depuis 2014, un code de la sécurité intérieure, et qu'en cas de non-respect, des sanctions sont appliquées, « environ 2000 en moyenne chaque année tant dans la police nationale qu'en gendarmerie », sans autres précisions. Loin d'envisager que des mesures disciplinaires soient appliquées en cas de manquements de la part des policiers ou des gendarmes, le ministère propose de mieux former les forces de l'ordre aux règles de déontologie afin qu'elles les appliquent durant l'exercice leur mission. Ce Livre blanc renforce donc de nouveau l'impunité des policiers en balayant la question des sanctions.

Concernant la baisse de confiance de la population envers les forces de l'ordre, il ne s'agit là que des conséquences de la désinformation donnée par les médias. Il faut donc « faire connaître et valoriser l'action des forces de l'ordre pour ne pas laisser le champ libre aux mises en cause dont elles font de plus en plus systématiquement l'objet et d'autre part informer la population de manière efficace et réactive en situation de tension (opérations de maintien de l'ordre par exemple). » Comment ?

Le ministère envisage de se doter « d'un maillage et d'une chaîne de communication adaptés aux enjeux de la sécurité intérieure » afin d'occuper les réseaux sociaux.

Réitérant ainsi le déni de toutes violences policières, le Livre blanc ne propose aucune mesure concernant l'amélioration des contrôles des forces de l'ordre. Il n'est pas question, par exemple, de réformer l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) ainsi que celle de la gendarmerie nationale (IGGN). Et pour rassurer ses ouailles, ce chapitre se termine par : « La défiance d'une fraction de la population vis-à-vis des forces de sécurité ne doit pas masquer la confiance très majoritaire que lui accorde régulièrement la population. »

Cela va nous coûter de plus en plus cher !

Au début de l'année 2020, l'ensemble des crédits consacrés à la sécurité intérieure (missions sécurités, crédits informatiques liés, lutte contre l'immigration irrégulière) représentent 0,88% du PIB. Le Livre blanc propose de porter les crédits de la mission sécurité à 1 % du PIB en 2030 pour répondre aux priorités du ministère :

- **Relever le défi technologique.** Cela concerne la modernisation des systèmes et des applications (interopérabilité des fi-



chiers, identité numérique), celle des infrastructures et des systèmes d'information, indispensables à réaliser en matière d'intelligence artificielle ou la poursuite du déploiement des moyens mobiles.

- **Rénover le parc immobilier**
- **Renouveler et adapter les équipements**

- **Les moyens aériens** constituent une source de préoccupation, tant pour les forces de sécurité intérieure que pour la sécurité civile. Outre le recours aux nouvelles technologies, avec le développement des drones, une attention particulière sera portée au renouvellement de la flotte de la Sécurité civile, indispensable pour le risque de rupture capacitaire.

- **La rénovation du dispositif d'alerte** des populations en gestion de crise selon la doctrine d'alerte multi-canal (téléphone portable, médias audiovisuels, Internet, réseaux sociaux, campagnes de sensibilisation, sirènes) via un portail unique à la disposition des autorités.

« Porter le ministère de l'Intérieur à la frontière technologique »

Concernant le défi technologique, le document prône une volonté d'intensifier encore et toujours la surveillance de l'espace public. La vidéosurveillance est, comme dans la proposition de loi relative à la sécurité globale, un outil indispensable pour la sécurité des citoyens, qu'il faut continuer de déployer alors qu'il n'a jamais été aussi implanté dans l'espace public (ainsi, quand on dénombrait près de 15 000 caméras sur la voie publique en 2006, on en compte 60 000 en 2020. Si 436 communes s'étaient équipées en 2006, elles sont aujourd'hui 6 000) et que les études sur le sujet montrent que la vidéosurveillance n'est utile que dans 1 % à 3 % des infractions commises sur la voie publique. « *Le FIPD [fonds interministériel de prévention de la délinquance] pourrait redéployer des moyens afin de faciliter la couverture territoriale de la vidéo-protection* », suggèrent notamment les auteurs du texte.

La biométrie occupe une place centrale dans la police du futur imaginée par les rapporteurs. En plus de recommander la modernisation des technologies d'exploitation des empreintes digitales et de l'ADN, ils plaident pour le développement de deux nouvelles technologies d'identification : la biométrie vocale et l'odorologie ! Le texte explique que l'Institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale cherche à définir « *un profil biométrique olfactif par analogie avec le profil génétique individuel* ».

La biométrie vocale « permettrait dans un premier temps la comparaison de voix à des fins de rapport de la preuve judiciaire. [...] Dans un second temps, bien

que le sujet soit techniquement complexe, la comparaison de voix à des fins d'identification pourrait fournir une assistance très utile, tant en matière d'enquête que de surveillance, aussi bien judiciaire qu'administrative.»

Comme nous pouvions nous en douter, les auteurs sont également favorables au développement de la reconnaissance faciale. Cette technologie serait pour eux l'unique solution pour « maîtriser techniquement, opérationnellement et juridiquement cette technologie à des fins de protection des Français ». Recommandant de « lancer un programme d'expérimentation de la reconnaissance du visage en temps réel dans l'espace public », le texte prône une seconde expérience de reconnaissance faciale dans les transports en commun. Son objectif : « Sécuriser les réseaux face aux risques terroristes. » A noter qu'en octobre, Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, s'était positionnée en faveur de son utilisation au sein du réseau de transport francilien.

Ces expérimentations de reconnaissance faciale seraient un premier test opérationnel en vue de leur utilisation généralisée lors de la Coupe du monde de rugby 2023 et des prochains Jeux olympiques de 2024.

Le « continuum de sécurité »

C'est un nouveau concept sorti tout droit d'un rapport parlementaire de septembre 2018 d'Alice Thourot (avocate, ex-PS) et de Jean Michel Fauvergue (ex patron du RAID). Il faut considérer la sécurité intérieure comme une « sécurité globale » à gérer dans un « continuum » (passer de la police nationale à la gendarmerie, à la police municipale, à la sécurité privée et réciproquement), le tout étant placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Cela représente un effectif d'environ 500 000 agents publics et privés obéissant à la même doctrine sécuritaire. Le projet de loi sur la sécurité globale a déjà avancé dans ce processus d'unification dans la différence. Pour une durée de trois ans et à titre expérimental, la police municipale (quand elle est composée de plus de vingt agents et un directeur ou un chef de service) pourra ainsi être dotée de pouvoir de police judiciaire ou de maintien de l'ordre. La police municipale pourrait ainsi intervenir pour des délits comme l'ivresse sur la voie publique, la vente à la sauvette, la conduite sans permis, les squats de halls d'immeubles, les tags ou encore l'occupation illégale d'un terrain communal. Elle pourrait encore être déployée pour encadrer des manifestations sportives ou culturelles. L'armement de la police municipale n'est en revanche pas prévu par le texte de loi sur la sécurité globale bien que cette mesure figure dans le rapport sur lequel elle se fonde et qu'elle figure aussi dans ce Livre blanc. Mais cela se fera ! Depuis quelques années, des



villes, chaque fois plus nombreuses, ont décidé d'armer leur police municipale ; et cela risque de se généraliser ! Au 1er janvier 2020, 13 692 policiers municipaux étaient dotés d'une arme à feu de poing (soit 57% de la flicaille municipale), en hausse de 12% par rapport à l'année précédente ! La police municipale pourrait avoir des activités non régaliennes, paraît-il, se déroulant dans les centres de rétention administrative, dans le cadre des reconduites à la frontière, etc. De plus elle pourrait avoir un accès à un certain nombre de fichiers de police et de gendarmerie nationale dont le fichier des personnes recherchées (FPR).

Mais il y a un peut être un hic à ce processus d'intégration de cette troisième force de sécurité intérieure. Ce sont les maires qui gèrent la police municipale qui ont délégué leur pouvoir à un adjoint responsable de la sécurité et se pose alors le problème de l'intégration de ces maires au ministère de l'intérieur. Cela se fait et se fera par le fait qu'un maire est aussi un officier de police judiciaire (OPJ). Et si un maire se montrait récalcitrant par rapport au ministère de l'intérieur ? C'est prévu ! En effet « *Le préfet doit pouvoir bénéficier d'un pouvoir de substitution effectif en cas d'inaction du maire dans le domaine de la sécurité* » (proposition du Livre blanc). Cela limitera encore les possibilités d'un quelconque « municipalisme libertaire » ou d'une version alternative plus light de prise du pouvoir municipal pour en faire soi-disant autre chose !

Le continuum de sécurité ne s'arrête pas aux polices municipales puisqu'il veut y intégrer les agences privées de sécurité. Il y a là des tas de propositions, comme l'autorisation de l'armement dit « non légal » des agents de sécurité exposés à un risque exceptionnel qui seront intégrés à certaines missions de sécurité intérieure. Dans ce cadre, l'Etat devrait « autoriser le recours à des technologies émergentes (drones, ballons, caméras-piétons) pour renforcer l'efficacité des professionnels de la sécurité privée et améliorer leur protection », etc. A court terme, le ministère de l'intérieur veut « associer la sécurité pri-

vée à la préparation des jeux olympiques dès la phase de planification des opérations. ».

Dans un premier temps, la loi de sécurité globale va imposer le contrôle de la sécurité privée dans le domaine de laquelle le gouvernement sera habilité à prendre des ordonnances.

« Un rêve policier orwellien »

C'est le titre d'une tribune publiée par *Le Monde* le 17 décembre et signé par cinq hauts fonctionnaires aujourd'hui à la retraite (des « honoraires ») et un sociologue.

Voici quelques extraits qui me semblent intéressants et qui prouvent que ce Livre blanc représente une certaine rupture par rapport au passé :

« ... Il conduit sa réflexion avec deux partis pris : d'une part, l'ignorance déli-

bérée du profond fossé qui s'est depuis longtemps créé avec la population et, d'autre part, l'adoption d'une stratégie autoritaire et non coopérative pour envisager l'avenir, ... »

« Une démarche purement technocratique et militarisée (l'évaluation de la menace, la détermination des objectifs, la désignation du chef, la mobilisation des forces, le renforcement des moyens, l'évolution des tactiques, etc.)... »

Le continuum de sécurité « vise à constituer ainsi un effectif total de plus de 500 000 agents publics et privés obéissant à la même doctrine, chargés de « sécuriser » et contrôler les Français, appuyés par des drones et des milliers de caméras. »

« ... C'est donc à une société tout entière tournée vers l'embrigadement sécuritaire que vise la doctrine qui s'ébauche »

« ... Tous les policiers se retrouvent déconsidérés par une minorité encouragée par la pensée extrémiste, qui utilise les missions de recherche du flagrant délit ou de lutte contre les violences urbaines, l'usage des stupéfiants pour contrôler sans motif, palper sans menace, fouiller sans cadre juridique et utiliser la violence sans légitimité. »

Pour ces fonctionnaires retraités signataires de la tribune, le problème est qu'il n'y a aucun contrôle externe politique sur le ministère de l'intérieur et un « devoir de vigilance s'impose aujourd'hui ».

Denis, Reims le 7 janvier 2021

point de vue

RENVOYONS LA CENSURE !

CONTRIBUTION

À UN DÉBAT

SUR *INTERLUTTES* (1)

Le débat sur la censure frappant Trump, et risquant d'en frapper bien d'autres que ce gros con, réveille une vieille querelle au sein de la «gôche» et, plus largement, au sein des milieux qui aimeraient vivre dans un monde «plus juste». Querelle qui ne cesse de ressurgir dans l'Histoire et semble interminable mais dans laquelle il faut néanmoins replonger si on «rêve» de faire avancer le schmilblick.

Deux raisonnements et comportements se font face : Celui qui considère que, lorsqu'on est attaqué par un ennemi sans scrupules, on n'a pas à s'embarrasser soi-même de scrupules, à avoir de désarmants «états d'âme», et qu'on a le droit de tout faire pour le combattre, y compris utiliser ses pires méthodes. L'important c'est de résister ; ne pas se laisser écraser. Les grandes gueules de Trump et autres «fachos» crachent de la haine et des idées sordides qui ont de graves conséquences concrètes : appauvrissement et exploitation sans frein, ravages de la pandémie, des pollutions, du réchauffement climatique, racisme, expulsions, agressions, assassinats, etc. Donc tous les moyens

seront bons pour leur fermer la gueule, y compris le poing et même surtout le poing. Pour ceux qui raisonnent ainsi la guerre sociale est essentiellement un rapport de forces sans que soit trop questionnée la nature de ces forces. «La fin justifie les moyens». Ils sont héritiers des Jacobins et des bolchéviques, du Comité de Salut Public, de la Tcheka et du Goulag. Et, dans leur ombre, Staline se marre.

D'autres (que ces «pragmatiques» autoproclamés jugent «angéliques» en ricanant) font remarquer que, si l'on renonce à son idéal pour le faire triompher, on est bien parti pour le perdre ; que la fin ne justifie pas des moyens qui en amèneront une autre : que, sous prétexte d'efficacité, on ne peut pas avoir recours à des méthodes inhumaines pour améliorer l'humanité ; qu'on ne peut pas remettre aux lendemains d'une éventuelle victoire l'applica-

tion des principes sur lesquels on souhaite fonder une société meilleure ; que s'il n'y a pas eu d'autre moyen de vaincre l'ennemi qu'en appliquant ses méthodes on ne l'a pas vaincu, on est devenu comme lui. Ce que confirment de nombreux exemples historiques. Ils font remarquer que si la pratique de l'art de frapper sur la gueule de ceux qui pensent différemment est la seule manière d'avoir raison, alors les SA et les SS avaient raison, et ceux qui mitraillent les terrasses et décapitent les profs aussi. La censure est le principe de toutes les *Fatwa*. Pour les terroristes, la décapitation est la forme la plus efficace de la censure.

La censure a toujours été une des armes préférées des despotes, parmi lesquels le régime nazi c'est salement illustré, et Chomsky a bien raison de remar-

quer que «c'est rendre un bien triste service à la mémoire des victimes de l'holocauste que d'adopter une des doctrines fondamentales de leurs bourreaux» (2). Certes, on sait que ceux qui invoquent la liberté d'expression ces jours-ci pour cracher leurs saloperies sont les mêmes qui s'empresseraient de la supprimer s'ils arrivaient au pouvoir. Mais ce n'est pas une raison pour basculer du côté obscur de la force. Bien sûr, il est fort tentant de clouer le bec à celui qui dit des saloperies, en lui claquant le baigneur, mais on sait que ce n'est pas ça qui le fera changer d'avis. Bien des combattants emprisonnés, torturés, fusillés, héros de la gauche multiple ont su le dire : la répression pouvait les démolir mais ce n'est pas elle qui les ferait renoncer à leurs idées. Au contraire, la répression, en général, fortifie les convictions, quelles qu'elles soient. Croit-on que les cons qui vénèrent Trump et croient tous ses mensonges cessent de le faire si on lui retire les micros les plus bruyants ? Ne voit-on pas qu'en lui coupant le sifflet les «Gafa» lui rendent un grand service : celui de confirmer ses partisans dans l'opinion qu'on veut le faire taire parce qu'il dit la vérité ? C'est le leitmotiv habituel de tous les roublards de ce genre qui ne cessent de répandre leurs imprécations dans tous les médias : on ne les laisse pas s'exprimer ; ils sont victimes d'un complot des «politiquement corrects» ; on veut les empêcher de rendre l'Amérique «Great Again» ou





COURRIER

Suite à l'article paru dans Courant Alternatif n°306 de janvier 2021 (p.31), intitulé «Naissance d'un projet de coopérative d'habitants dans le quartier de la banlieue de Lyon «les Barges»», son auteur, un ancien militant ORA/OCL, apporte des précisions d'ordre financier :

«Des camarades ont pu penser que ce type d'initiatives nécessitait un apport financier important. Nous y avons pensé et avons agi en conséquence? Comment ?

Au départ de chaque projet il faut apporter 20% du capital pour obtenir un prêt bancaire (dans notre cas, sur 40 ans pour le bâti et 50 pour le foncier). La moyenne nécessaire pour un prêt était d'environ 30 000 € par personne dans notre cas.

Solidarité : 4 des futurs habitants ont mis 40 000 € afin de permettre à une ou deux futur.e.s coopérateurs de venir avec peu ou prou de capital social (le minimum a

été de 15 000 €, une personne), car nous interrogeons la «faisabilité» du projet au moment de chaque entrée dans la coop..

C'est ainsi que deux personnes qui sont en dessous du plafond PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration, soit pour moins de 11 478 € de revenu par an) paient très peu de redevance (loyer+charges) et ont droit à l'APL.

Les 15 autres sont en PLS (prêt locatif social, soit moins de 20870 € de revenu par an).

Aucun n'est en «loyer libre» (au dessus de 20 871 € de revenu par an).

La composition sociologique des Barges : 3 ouvriers, 5 enseignant.es, 2 directrices de crèche, 2 secrétaires administratives, 1 infirmière.....

C'est une réponse un peu technique, mais bien politique née de notre pratique....»

de combattre le «Grand remplacement». (Il y en a même un sans vergogne qui a osé comparer Trump victime de Twitter aux juifs persécutés par les nazis ! –Libération, 18 janvier 2021). Plus on leur sabre l'expression et plus on conforte leur public dans cette conviction. Ce n'est pas en la muselant par la censure qu'on vaincra cette idéologie. C'est en combattant pied à pied et mot à mot leurs arguments et leurs mensonges. C'est en se donnant les moyens de se faire entendre autant qu'eux (et ce n'est pas en se rendant totalement dépendants des «Gafa», de leurs «services» et de leur pouvoir de les censurer, qu'on y parviendra). Si les logorrhées «facho» semblent triompher, c'est qu'elles ne sont pas contredites assez haut et fort. Si leurs ténors tiennent le haut du pavé et d'Internet, c'est que ceux qui les combattent sont trop aphones, et que trop de gens feignent de les combattre, comme hier la social-démocratie face au nazisme. La liberté d'expression des «fachos» ne peut être combattue que par la liberté d'expression des anti-fachos (à condition qu'ils ne soient pas aussi bas du front que leurs ennemis).

Mais c'est surtout en combattant les situations sociales, qui rendent les discours de ces «fachos» et autres démagogues «libéraux» séduisants pour tant de gogos, qu'on se donnera une chance de les affaiblir. Ce n'est pas seulement le fait que les gens soient assommés de grosses conneries à longueur de journées

par une armée de «journalistes» propagandistes et de «réseaux sociaux» envahissants qui fait qu'ils gobent ces conneries, c'est ce qui les a rendus suffisamment abrutis pour y croire. Si Trump a pu bluffer tant d'Américains par son baratin, c'est que ceux-ci étaient depuis trop longtemps floués par les oligarchies du capitalisme «décomplexé». Comme d'autres un peu partout dans le monde, ils ont voulu (et certains veulent encore) croire à un Führer qui allait leur faire une vie meilleure en leur évitant de prendre eux-mêmes leurs affaires en main. C'est ce qui leur faisait une vie quotidienne pourrie qui est la cause première de cette adhésion. Comme de celles à Mussolini et Hitler autrefois.

Comme le dit justement Vaneigem (3) : «On ne combattra et vaincra la bêtise et l'ignominie qu'en travaillant à faire disparaître les conditions qui les rendent possibles». Et il n'est pas nécessaire que cela soit suspendu à l'avènement d'un «grand soir» ni même à l'élection d'un parti prometteur. Quelques Sea Watch et Riace (4) ; quelques ZAD (5) et Caracoles (6) font plus que des milliers de discours anticapitalistes et antiracistes. Bien sûr, ce n'est pas suffisant. Mais ce n'est que cet esprit de construction offensive qui peut faire avancer positivement la situation.

Si on ne veut pas que la force sans âme triomphe, il faut réfléchir à comment on se sert de la force ; de quelle force on doit user pour combattre l'ennemi sans devenir

comme lui. Vaneigem a raison : la force de ceux qui veulent construire un monde meilleur, c'est d'affirmer certaines valeurs, certains principes, une certaine conception de la société contre tout ce qui semble la rendre inopérante. Plus fermement ces valeurs seront défendues et plus leur différence d'avec cette société mortifère sera perceptible et gagnante. Oui, il faut défendre la liberté avec force, au besoin les armes à la main, mais sans prêter cette main à des méthodes qui serviront un jour à la couper.

Ceux qui applaudissent aux mesures de flicage arbitraire contre les Trumps et autres « fachos », comme ceux qui jugent ça sans importance, n'auront que leurs yeux pour pleurer quand ces mesures, devenues lois, s'en prendront à eux, étrangleront leurs vaines indignations et protestations, et augmenteront leur servitude. La liberté ne se défend que par la pratique de la liberté.

Gédicus
22 janvier 2021

Notes de la CJ :

- 1-Interlutes est une liste courriel militante sur St-Nazaire (44)
- 2- La citation de Chomsky provient de «Le lavage de cerveaux en liberté» interview sur <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/08/CHOMSKY/14992> (2007)
- 3-Les citations de Vanheigem sont extraites de « Rien n'est sacré, tout peut se dire » éditions la Découverte (2003).

4-Sea Watch est une association de sauvetage en mer des réfugiés traversant la Méditerranée. Riace est une commune de Calabre dont le maire et la population se sont solidarisés des migrants notamment Kurdes, contre l'avis de l'Etat italien et l'extrême droite locale

5-Les Zones à défendre (ZAD) sont les actions de résistance aux grands projets inutiles et nuisibles par l'occupation de terre et leur utilisation pour construire des alternatives politiques et sociales dont la plus connue reste Notre-Dame-des-Landes en Loire Atlantique

6-Les Caracoles sont les territoires autonomes de «bon gouvernement» du mouvement zapatiste au Chiapas (Mexique)



L'économie en brèves

UN FLÉAU IGNORÉ, LE PRÉSENTÉISME

Qu'est-ce que le présentéisme ? C'est le fait d'aller travailler alors qu'on est malade. Evidemment, cette pratique aggrave les risques de santé, et donc à terme les coûts pour la collectivité...

En 2016, les salarié-es signalent en moyenne onze jours de maladie qui ont donné lieu à huit jours d'absence au travail. Les trois jours restants, les salarié-es déclarent être allés travailler en étant malades. Autrement dit, plus d'un jour de maladie sur quatre (27 %) s'est traduit par du présentéisme. Evidemment, les salarié-es qui signalent de mauvaises relations avec leur hiérarchie, un travail intense ou un sentiment d'insécurité économique ont tendance à passer au travail une part plus importante de leurs jours de maladie. Parmi les pays européens, la France est particulièrement touchée par ce phénomène. Selon la dernière enquête européenne sur les conditions de travail (2016), 62 % des salarié-es en France au moins 1 jour de présentéisme au cours de l'année 2015, contre 42 % des salarié-es dans l'ensemble de l'Union Européenne. La propension au présentéisme est plus importante lorsque les salarié-es sont sous pression, en cas de tensions avec la hiérarchie, et elle est notamment plus importante pour les femmes.

Source : DARES Analyses, août 2020, n°024

LES CONSÉQUENCES DU PREMIER CONFINEMENT SUR LES REVENUS

Un quart des personnes ont déclaré en mai 2020 que leur situation financière s'était dégradée. Au 2ème trimestre 2020, l'activité économique avait reculé de 19% mais les revenus n'ont reculé que de 2,6%, grâce au chômage partiel notamment. Tout le monde n'a pas été touché de la même façon. Déjà, rien n'a changé pour les retraité-es alors qu'un tiers des actif-ves ont déclaré avoir subi une baisse. Evidemment, les artisans et commerçant-es ont été le plus touché-es, suivi-es par les ouvrier-es. Même si le chômage partiel a limité la casse, il a significé une baisse de rémunération dès qu'on était au-delà du SMIC. Celles et ceux qui ont dû se

mettre en arrêt maladie pour garder les enfants ont aussi perdu des revenus. 24% des ouvrier-es ont été concerné-es par le chômage partiel contre 8% des cadres (qui ont plus télétravaillé). A noter, en ce qui concerne le télétravail, que le quart de ceux/celles qui ont télétravaillé pendant le confinement estiment que leur temps de travail a augmenté à cette occasion. 9% des jeunes de 15 à 24 ans qui travaillaient avant le confinement ont perdu leur emploi (contre 2% chez les 40-65 ans). L'emploi intérimaire a diminué de 54% entre fin décembre et fin avril.

Source: INSEE première n°1822, octobre 2020



UN POINT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCART DE SALAIRES ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les femmes perçoivent en moyenne une rémunération salariale inférieure de 28,5% à celle des hommes. Mais une grande partie de cet écart provient de la différence de temps de travail. En équivalent temps plein, le salaire moyen des femmes est inférieur de 16,8% à celui des hommes. En fait, les écarts de salaire entre les sexes pour un même volume de travail se réduisent à un rythme régulier depuis quarante ans.

Si on continue de raisonner en équivalent temps plein, l'écart entre hommes et femmes augmente avec le diplôme : 29,4% de moins pour les femmes à Bac+3 contre 15,8% pour les non bacheliers. En résumé, les femmes diplômées sont surtout plus mal payées de l'heure que leurs collègues masculins, les femmes non diplômées sont surtout plus mal payées du fait du temps partiel.

Toujours en équivalent temps plein, les écarts de salaires augmentent avec l'expérience profes-

sionnelle : 6,4% en 2017 parmi les individus ayant moins de 5 ans d'expérience professionnelle, alors qu'ils atteignent 21,7% pour celles qui ont plus de 30 ans de carrière. Par contre, les débuts de carrière sont plus touchés par le temps partiel.

Les femmes sont plus concentrées sur certains métiers que les hommes. 40% des femmes travaillent dans une vingtaine de professions les plus courantes contre 29% des hommes. Parmi les vingt professions les plus courantes pour les salarié-es de chaque sexe, trois seulement sont communes aux hommes et aux femmes : nettoyeurs, employés de libre-service du com-

La probabilité pour une femme d'accéder à un emploi parmi les 10% les mieux rémunérés est de 36% inférieure à celle des hommes en 2017, contre 48% en 1997. Pour les 1 % d'emplois les mieux rémunérés, les femmes ont une probabilité d'accès inférieure de 58% en 2017, contre 76% vingt ans plus tôt.

Evidemment, les inégalités de salaire en équivalent temps plein s'accroissent fortement avec le nombre d'enfants, notamment à partir du deuxième enfant : le salaire des femmes est inférieur de 21% à celui des hommes pour les parents de deux enfants, et de 31% pour les parents de trois enfants ou plus, contre 12% pour ceux ayant un seul enfant et 7% pour les personnes sans enfant.

Source ; INSEE première n°1803, juin 2020

MOINS DE PAUVRES CHEZ NOUS

La source de cette brève est l'Observatoire des inégalités, donc la pauvreté dont il est question ici concerne celles et ceux qui gagnent moins de 50% du revenu médian, c'est-à-dire moins de la moitié du revenu qui sépare la population en deux moitiés égales. La définition officielle européenne est à 60%. Je ne reviendrai pas sur le débat sur le sujet. Les chiffres concernent 2016.

Le taux de pauvreté était chez nous de 8,3% contre 17,8% aux Etats-Unis. Si on reste en Europe dans des pays de taille comparable, nous faisons mieux que l'Espagne (15,5%), l'Italie (13,7%) et le Royaume Uni (11,9%). La nouveauté est que nous faisons mieux que l'Allemagne dont le taux de pauvreté est remonté à 10,4%. Si vous vous précipitez sur les archives de votre mensuel favori vous y trouverez des articles sur les conséquences prévisibles des réformes du chômage et du marché du travail...

Bon, la Finlande et les Pays-Bas font mieux que nous, mais nous sommes le seul grand pays européen dont le taux de pauvreté a baissé. Mais attention, ceci concerne 2016! Depuis, il y a eu la loi travail, la réforme du chômage et celle des retraites, suspensives mais non supprimées.... On devrait donc pouvoir rejoindre la norme européenne, voire faire pire.

Source : Observatoire des inégalités, La pauvreté dans les grands pays riches, la France se distingue, 11 février 2020

Poubellocène : le grand recyclage du capitalisme (2ème partie)

La première partie de cet article est à retrouver dans CA, n° 306 de janvier 2021, qui présentait des informations et analyses issues de «Homo Detritus» de Baptiste Mon-saingeon (éd. Seuil, 2017).

Ici sont abordées l'organisation du secteur du recyclage, les conditions de travail et les luttes.

Le secteur du déchet existe dans sa forme actuelle grâce à un mille-feuille législatif et réglementaire de compétences qui se décline ainsi : européen (directives), national (lois et décrets), régional et départemental (planification et gestion), communal et intercommunal (collecte et traitement) (1).

À ce dernier niveau, toutes sortes de formes d'organisations sont possibles : régie publique (fonctionnaires territoriaux), délégation de service public (DSP) -la collectivité contractualise tout ou partie de l'activité à une ou plusieurs entreprises privées- ou Partenariat Public-Privé (le plus juteux pour les entreprises). Dans de nombreux cas, tout cela peut se mélanger. À Lyon, un des deux incinérateurs est en régie publique, l'autre en DSP (Sita Suez) et, selon les quartiers, les poubelles sont ramassées par des fonctionnaires municipaux, Suez, Pizzorno ou leurs sous-traitants.

Mettez-vous en jusque là !

En 2016, le secteur compte 8 200 entreprises, 111 650 emplois directs et pèse 20,5 milliards de CA (source INSEE). La compétition est donc féroce entre capitalistes sur ce secteur juteux où l'entreprise est payée (dans le cadre de contrats longs) par la collectivité (via la taxe d'enlèvement que paie chaque foyer) pour traiter et valoriser les déchets qu'elle pourra vendre sur le marché des matières premières secondaires. Il est dominé par des multinationales (Veolia, Suez,...) mais il est marqué par la montée en puissance de nouvelles entreprises (ex : Paprec, Pizzorno) aux méthodes particulièrement brutales (en interne comme en externe) pour conquérir des marchés où le moins-disant social et les relations politico-financières sont la norme. Ainsi dans la Métropole de Lyon, Paprec, l'ordure qui monte, a récemment flingué l'opérateur historique, Veolia, du traitement des déchets, tout comme Pizzorno a liquidé

Suez de la collecte qui était sa chasse gardée depuis des décennies. Dans tous les cas, (comme pour la gestion de l'eau), les liaisons opaques et mafieuses entre politiques et entreprises génèrent régulièrement des scandales et procès pour corruption, favoritisme, appels d'offres truqués, prise illégale d'intérêt et autres abus de position dominante.

Prenons Pizzorno qui est devenu, en 2017, le premier opérateur privé de la Métropole de Lyon, tout comme à Paris et Grenoble. Née dans le Var où elle possède une des plus grandes décharges de France (au Cannet-des-Maures), l'entreprise y a été condamnée en 2010 pour avoir enfoui en douce 200 000 tonnes de déchets. Et, «en décembre 2016, une douzaine de personnes ont ainsi été mises en examen pour «favoritisme» et «prise illégale d'intérêt» dans le cadre du marché public de l'incinérateur de Toulon. Un contrat évalué à 470 millions d'euros attribué à Pizzorno en 2012.» (2)

Pizzorno a aussi de grosses poubelles au cul en Tunisie pour «avantage injustifié» suite aux activités de lobbyiste de François Léotard auprès du régime Ben Ali, tout comme au Maroc en 2012 où sa «gestion exemplaire» (dixit la Banque Mondiale) de la méga-décharge d'Oum Azza a provoqué une énorme pollution des eaux souterraines par les métaux lourds et un procès.

Entrée

Au menu de ce plantureux repas, figurent les éco-organismes et leurs éco-contributions. Il existe en France une vingtaine d'éco-organismes correspondant chacun à une filière de production et de distribution (pneus, matériel électronique, habillement...) prenant en charge la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) à savoir la gestion de la fin de vie des produits de chaque filière.

Ces sociétés de droit privé détenues par ces mêmes producteurs et distributeurs assurent une mission de service public et doivent être agréées par l'État. Leurs ressources proviennent des éco-contributions que chaque acheteur paie pour l'achat d'une multitude de produits : bouteille plastique ou en verre, pot de yaourt, ordinateur, meuble, médicament... 1,5 milliard d'euros sont ainsi collectés annuellement. Il s'agit d'une taxe (caractère d'obligation) mais qui est versée en intégralité à une société privée. Celle-ci ne doit pas réaliser de bénéfices (ha! ha!) et avoir une gestion de bon père de famille (interdiction des ac-



Petithuguenin, pdg de Paprec, une ordure au sommet

tivités spéculatives) afin de financer la recherche et l'amélioration de la gestion des déchets par les collectivités. Ce système, «autogéré» par le patronat avec la bénédiction de l'État, se devait d'être un modèle de vertu libérale et environnementale. Las, les mauvaises habitudes et l'inventivité financière ont la vie dure. En 2008 avec la crise des subprimes, on découvre que le directeur-général d'Éco-emballages a placé «... de 1999 à 2007... près d'un tiers de cette trésorerie, soit, au total, 283 millions d'euros, dans trois fonds spéculatifs logés dans des paradis fiscaux, les îles Bahamas, Vierges et Caïman.» (3) Les pertes s'élèvent à 71 millions, dont 21 à 26 millions seront définitivement perdus dans des circuits opaques. Cela n'empêchera pas Éco-emballages, devenu Citeo, d'être à nouveau conventionné pour gérer les 750 millions que rapporte annuellement la taxe sur les emballages. Les gauchistes de la Cour des Comptes (4) constatent que les éco-organismes sont devenus des machines à collecter des fonds qui ne sont pas ou peu utilisés, voire qui sont détournés. «Éco TLC (recyclage des vieux vêtements) a placé depuis 2010, en moyenne, 93 % de ses fonds, et Éco-systèmes (appareils électriques et électroniques) disposait en 2013 de 196 millions d'euros de provisions, soit une année de dépenses.» (5) Les salaires et frais de fonctionnement explosent :chez

1- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). ADEME. 2016

2- Les casseroles de Pizzorno, le nouveau roi des poubelles lyonnaises. Rue 89 Lyon du 21/01/2018 (repris de Médiacités)

3- Affaire Éco-Emballages : les administrateurs jugés co-responsables de la dérive financière. Isabelle Rey-Lefebvre. Le Monde du 17/07/2017

4- Les éco-organismes : une performance à confirmer, une régulation à renforcer. Rapport public annuel 2020. Cour des comptes

5- Éco-contributions : le grand gagnant des taxes sur le recyclage. Aurélie Lebel, Matthieu Pelloli. Le Parisien du 16/08/2018

Screlec (piles et batteries), Recylum (lampes), Écologic (électronique), ils représentent jusqu'à 17% du budget avec des salaires annuels dépassant les 300 à 400 000 €. Pourtant la plupart d'entre eux ne parviennent pas à atteindre les objectifs de recyclage fixés par l'État. En 2016, CITEO recyclait 55% du papier pour un objectif de 65% et 68% du plastique pour un objectif de 75%.

Pourquoi se gêner ? Comme tout bon État, celui-ci n'a jamais appliqué les pénalités, amendes, retraits d'agrément prévus par la loi. Pour eux, à vie, c'est poubelle la vie!

Plat

On peut découper l'industrie du déchet en deux types d'activités : celles de la propreté/collecte/gestion représentées par la FNADE (Fédération Nationale des Activités du Déchet) avec de très grosses entreprises, et celles du recyclage/valorisation représentées par la Fédération des entreprises du recyclage, la FEDEREC, plus récente. Comme rien n'est simple, les membres de la FNADE ont des activités de recyclage/valorisation (ex. les déchèteries tenues par Veolia) et les joyeux lurons du recyclage se lancent avec succès dans la collecte des ordures. Ainsi un des fleurons de la FEDEREC, Paprec -qui avait débuté comme une PME du recyclage du papier- est devenu en 2016, sous l'impulsion de son proprio Petihuguenin, le numéro 3 de la gestion de déchets en France avec le rachat de la Coved (filiale de SAUR, elle-même filiale de Bouygues). «Le regroupement de ces deux entités nous permettra de nous positionner en tant qu'acteur majeur de la gestion globale des déchets en France et à l'international.» (6) Le chiffre d'affaires devrait passer de 950 millions à 1,5 milliard d'€ en 2018 et le nombre de salariés de 4500 à 8000. Mais dans ses habits recyclés tout neufs du déchet, Paprec a très rapidement pris les bonnes habitudes du milieu.

En 2018, le Canard Enchaîné révèle que ses décharges de la Côte-d'Or et de l'Yonne (ex-Coved) continuaient à recevoir clandestinement des déchets du bâtiment interdits de mise en décharge depuis des années : plâtre, fibrociment amianté, placoplâtre... Pour une entreprise dévouée à l'économie circulaire et au sauvetage de la planète, ça la fout un peu mal, d'autant que Paprec se présente comme LE spécialiste des déchets du bâtiment. Au développement durable ils préfèrent définitivement le développement du râble.

Fromage...

Le secteur des entreprises spécialisées dans le recyclage/valorisation s'est fortement développé depuis une vingtaine d'années, porté par les préoccupations environnementales, les politiques publiques de Réduction/Recyclage/Réutilisation et le développement d'un marché et de profits associés à «l'économie verte». Il comprend environ 1300 entreprises et 2500 sites. 90% de celles-ci sont des PME (29% de moins de 6 salariés, 25% de 6 à 20, 36% de 21 à 100). Les 23 000 salariés (en 2013) sont à 78% des hommes. 81% sont ouvriers ou employés. 89% ont un niveau de diplôme très bas : absence totale de formation (26%), CAP (50%), Bac Pro (13%). Les salariés sont souvent issus de l'immigration avec, selon des régions et entreprises, de nombreux primo-arrivants avec ou sans papiers (cf. la grève des sans-papiers de Paprec en 2008). Les femmes sont cependant assez présentes sur des postes de production mais elles représentent 50% des cadres et sont plus nombreuses que les hommes parmi les agents de maîtrise (7), ce qui peut être un indice supplémentaire de la dévalorisation de ces métiers dans nos sociétés. En terme de fréquence d'accidents du travail, le secteur «collecte, traitement et élimination des déchets» est dans le peloton de tête avec le bâtiment et la logistique. En terme de gravité, «la production et dis-

tribution d'eau -assainissement, gestion des déchets et dépollution- fait partie des secteurs avec la construction et les industries extractives où les accidents sont les plus graves.» Le nombre de maladies professionnelles est en hausse : en 2014, 104 contre 86 en 2013. Les risques et maladies professionnelles sont nombreux. C'est la double peine : à ceux liés à l'activité en elle-même (risques de chutes, de manutention, de déplacements, mécaniques, le bruit, la chaleur) s'ajoutent les risques chimiques, microbiens et biologiques liés aux différents types de déchets et leurs émanations : amiante, seringues, mercure, plomb, gaz toxiques...

S'y ajoutent les pratiques d'un patronat qui traite ses salariés comme des déchets humains, comme chez Paprec, à La Courneuve, où «les ouvriers travaillent dans des bâtiments vétustes et mal organisés, où le risque est permanent. Au lieu de trier les bennes de papier au sol, on les oblige à monter sur des tapis roulants qui ne sont pas prévus pour. Ils bossent donc en se déplaçant à travers un flot de déchets, pour éviter de se faire happer par la broyeuse qui est derrière eux ou bien par les énormes tractopelles qui continuent à déverser les déchets juste devant... À un niveau inférieur, confinés dans des cuves en béton, des trieurs en masques et combinaisons blanches ramassent à la main des montagnes de paperasse, dans des nuages de poussières. La situation est à peine mieux pour les chauffeurs, contrôlés par géolocalisation à la minute près tout en étant contraints de dépasser régulièrement les temps de travail réglementaires.» (8)

...et dessert

Le secteur a connu, depuis ses débuts, de fortes évolutions en passant du stade artisanal du tri manuel dans de petites structures relativement protégées (entreprises d'insertion ou adaptées, par ex.) à une industrialisation accompagnée de la mécanisation croissante des opérations : tri optique, souffleries, intelligence artificielle... Ce qui a permis d'augmenter considérablement les rendements et les cadences et, en conséquence, la charge de travail des salariés et la dégradation de leurs conditions de travail et de salaire. La recherche permanente d'une baisse des coûts de production a rencontré un monde peu connu, celui de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). En 2017, il représentait plus de 136 000 salariés répartis en 3680 structures, majoritairement des chantiers et associations intermédiaires. (1) Ces structures sont liées à des activités de proximité, non délocalisables et très gourmandes en main-d'œuvre. Les Entreprises d'Inser-

6- Paprec rachète Coved et devient n°3 en France. Bâtiment du 20/12/2016

7- «L'amélioration des conditions de travail dans les activités du recyclage de déchets» - Synthèse documentaire. ANACT. 2016

8- PAPREC : du sale dans le tri des déchets. La Plateforme d'Enquêtes Militantes du 30/10/2018- Repris sur Paris Luttes Infos

Grève des chauffeurs de Paprec, 21 novembre 2018



tion (IE) en font partie. Elles emploient environ 15 000 personnes. Leurs statuts sont variés : SA, SARL, EURL, SCOP, associations. Elles sont «... soumises aux mêmes règles fiscales, juridiques et économiques que toute entreprise classique. Elles se distinguent par leur finalité : l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minimas sociaux, jeunes sans qualification, etc.)» (9)

Les salariés sont en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) d'une durée maximale de 24 mois. L'accompagnement socio-professionnel obligatoire des salariés leur permet de «construire leur parcours». Leurs activités sont aux conditions du marché et leurs ressources proviennent de 80 à 90% de la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent. Elles sont conventionnées par l'État et bénéficient de financements et d'aides de l'État et de collectivités (10 à 20 % des ressources). Souvent des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) récupèrent les salariés issus de ces entreprises. La Fédération des Entreprises d'Insertion fait le job pour vendre ses activités au privé en leur apportant un supplément d'âme. Faire appel à une EI permet d'avoir accès à une main-d'œuvre dans des secteurs où celle-ci est rare (en «tension») : transport, BTP, propreté, agriculture, environnement..., permet de faciliter la mise en place d'une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), de remporter un marché public incluant une clause sociale qui «conditionne l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions.» (10) Enfin, leur expérience de plus de 30 ans dans la gestion et le recyclage des déchets en fait des partenaires incontournables pour les entreprises de toutes tailles. Les EI avec leur main-d'œuvre précaire, soumise, peu coûteuse, connaissent un succès certain dans la course permanente à la baisse des coûts et dans les opérations de Greenwashing des grandes boîtes du déchet.

Depuis peu, aux partenariats et à la sous-traitance s'ajoute la création par celles-ci de filiales spécialisées dans l'insertion par le recyclage. Citons : Nouvelle Attitude (recyclage des papiers de bureau), créée en 2007 et devenue une filiale de la Poste en 2011, et Elise pour Veolia propreté.

Le «groupe Sita (Suez) a créé, il y a dix ans, sa propre entreprise d'insertion : Sita Rebond. «Filiale à 100 % du groupe, elle entretient avec lui une relation d'exclusivité...» (11). Celle-ci peut aller concurrencer frontalement les grosses associations d'insertion du secteur, type Emmaüs. Paprec a un partenariat avec ATF Gaia (matériel informatique) qui

emploie 80 % de travailleurs handicapés. Paprec encore, avec sa «joint-venture sociale tripartite», avec Fastroad (transport) et Le Petit Plus (recyclage) qui emploient des travailleurs handicapés, vise loin. Car «l'intégration de travailleurs en situation de handicap fait partie des piliers de la stratégie durable des achats de Paris 2024... Cette évolution... se superpose correctement aux Jeux de Paris 2024, cet événement constituant de nouveaux débouchés potentiels.» (12)

Derrière l'inclusif, le retour à l'emploi pour les plus fragiles, l'humanisme et le social toujours, il y a le business. Masqué par le blabla de l'inclusion, du retour à l'emploi des plus fragiles et les pleurnicheries humanistes, le secteur du recyclage a un besoin permanent d'une main-d'œuvre recyclée, issue des gisements gigantesques de l'exclusion, de la précarité, de la misère sociale et du chômage de masse Pour continuer à faire du business et se développer.

Le pousse-café, c'est le chef qui l'offre !

Mais, ce milieu adepte des vertus de l'économie circulaire, du verdissement de ses activités, ce monde d'après conserve et pratique toujours les vieilles méthodes de répression patronale du passé.

C'est encore Paprec qui rafle la mise. Depuis les élections professionnelles de 2016 dans son usine de La Courneuve, la direction est en guerre contre la CGT et son représentant syndical Mahamadou Kanté. La CGT est perçue, à la différence des syndicats maison (UNSA et CFTC), comme un danger mortel pour la stabilité de l'entreprise. On comprend mieux cette haine au vu des conditions de travail qui règnent sur le site (13). M. Kanté est rétrogradé, agressé physiquement fin 2016, mis à pied, muté. La direction lance une procédure de licenciement, puis une seconde. Elle perd mais refuse sa réintégration... De février 2017 à mars 2018, il ne touche pas de salaire. En 2018, il est séquestré par trois cadres et un huissier pour lui faire signer une nouvelle fiche de poste. Depuis sa réintégration, les salariés sont espionnés, convoqués, voire licenciés pour l'avoir approché ou tenté de faire grève. Ce qui n'empêche pas, fin novembre 2018, les chauffeurs de l'entreprise de se mettre en grève contre la répression syndicale, le racisme de cette entreprise si inclusive et les conditions de travail.

L'industrie du déchet est marquée par des luttes sociales parfois assez importantes, principalement dans le secteur de la collecte. Les monceaux d'ordures, la puanteur, les rats qui courent, leur assurent une forte visibilité. En 2007 à Marseille et Paris, les rippeurs de Sita (Suez) ont mené des luttes mas-



Chaîne de tri

sives (99 % de grévistes à Paris selon la CGT) pour obtenir des augmentations et une harmonisation salariale entre les diverses sous-filiales du groupe. Au printemps 2019 à Lyon, deux mouvements de grève parallèles (éboueurs municipaux et Pizzorno) ont gagné, après, pour Pizzorno, 15 jours d'une grève dure avec piquet de grève. Lors des grèves contre la réforme des retraites, des grèves longues (janvier-février 2020) ont touché Paris et Marseille. À Paris, elles ont touché la collecte, le stockage et les incinérateurs avec de grosses pertes (14 millions d'€) pour le Syctom qui gère les incinérateurs et vend la vapeur produite au chauffage urbain parisien. Des grèves se déroulent aussi dans de petites entreprises. En 2001, la moitié des 80 salariés d'O. Hersand, entreprise de recyclage de vêtements (Sarcelles), se mettent en grève pour des augmentations salariales et un 13ème mois. En novembre 2019, les 10 chauffeurs d'Alpha recyclage composite (entreprise toulousaine de recyclage de pneus) qui récupèrent des pneus dans le grand Est et le Massif Central, se mettent en grève contre la suppression de leurs primes. Après 10 jours de lutte, ils obtiennent gain de cause. En revanche, dans les entreprises d'insertion cela semble être le calme plat. Ces mouvements sont classiques : revendications salariales, conditions de travail, progression de carrière éventuellement, luttes contre les pratiques des directions : harcèlement, répression syndicale, pratiques racistes. Elles n'intègrent pas (encore ?) dans une perspective d'écologie sociale les buts et finalités sociales et environnementales de ces activités, ce qui pourrait être une force supplémentaire ; mais ceci est une autre histoire.

Freux et Eugene the Jeep

9- Les Entreprises d'Insertion (EI). Fiche technique AVISE DLA. 2016

10- Faire appel à une entreprise d'insertion. Fédération des entreprises d'insertion (sans date)

11- Les majors du déchet partenaires de l'économie solidaire. Environnement magazine du 01/12/2012

12- Découvrez la joint-venture sociale tripartite entre PAPREC, Fastroad et Le Petit Plus. ESS 2024

13- Paprec : une entreprise qui traite ses salariés comme des déchets ! Vidéo de la CGT Paprec <<https://vimeo.com/301594164>>

COUVRE-FEU

derrière la lumière de la protection, l'ombre de l'oppression

C'est une très vieille histoire : pour assurer leur impérative survie, les classes dominantes ont besoin de tout un système de contrôle des classes dominées. Contrôle et découpage du temps, de l'espace, des activités quotidiennes, basés sur la peur, que ce soit de l'enfer ou du glaive ou, le plus souvent des deux, alliés pour l'occasion. Survoler l'histoire du couvre-feu, c'est visiter une panoplie de moyens de surveillance à la disposition des classes dominantes.

Le sanitaire est autant social que médical

Ces dernières semaines, on a pu lire ou entendre nombre d'affirmations selon lesquelles le couvre-feu mis en place pour lutter contre la Covid-19 était le premier de l'histoire du monde occidental ayant des motivations sanitaires.

Et pourtant... Lorsqu'en 1516 à Venise un décret édicté par les autorités de la cité stipule que « les Juifs habiteront tous regroupés dans l'ensemble des maisons situées au Ghetto, près de San Girolamo ; et, afin qu'ils ne circulent pas toute la nuit, nous décrétons que du côté du vieux Ghetto où se trouve un petit pont, et pareillement de l'autre côté du pont, seront mises en place deux portes, lesquelles seront ouvertes à l'aube et fermées à minuit par quatre gardiens engagés à cet effet et appointés par les Juifs eux-mêmes au prix que notre collègue estimera convenable », nous ne sommes pas loin d'une mesure sanitaire... du moins aux yeux des autorités ducales. Depuis longtemps, en Europe, les juifs étaient regroupés, par force ou volontairement, dans certains quartiers des villes. Mais ils pouvaient en sortir, de jour comme de nuit, car ils étaient largement intégrés à la vie économique de la cité. Alors pourquoi cette mesure en 1516 ? Pour éviter qu'ils ne fréquentent des lieux interdits comme les bordels et que des relations sexuelles, voire ensuite familiales, se nouent entre chrétiens et juifs. Contamination par un peuple et une religion impies menaçant la pureté vénitienne, de ce point de vue nous avons bien là affaire à une peur de la contagion et donc à une mesure prophylactique ! Mais, soyez rassurés, il y a cinq cents ans à Venise comme en 2021 ici, de nombreuses mesures dérogoires spécifiques

avaient été prises pour que la vie économique (c'est-à-dire les profits générés par le commerce dont Venise tirait sa raison d'être et dont les juifs étaient un élément décisif) puisse se poursuivre. La cité des Doges veillait constamment à ce que la lutte contre les contaminations ne vienne pas troubler le bon déroulement de l'économie marchande : un siècle avant les décrets sur les juifs, la cité fut à l'origine du premier lazaret, un lieu spécialement conçu pour mettre en quarantaine les voyageurs suspectés de peste, sur l'île de Santa Maria di Nazareth.

Si on remonte aux confins des XII^e et XIII^e siècles, moment de la naissance institutionnelle du couvre-feu, on peut également considérer qu'il s'agit là d'une mesure sanitaire : on appelait les gens à éteindre les feux qui chauffaient et éclairaient un peu les demeures, afin qu'ils ne redémarrent pas la nuit à l'insu des dormeurs et ne déclenchent des incendies comme le Moyen Age en a connu des milliers, terriblement destructeurs de quartiers aux ruelles étroites, aux maisons de bois et de chaume. Beffrois et clochers furent alors érigés spécialement sur ou à côté des églises pour multiplier les lieux où sonner le couvre-feu.

Les cloches, c'est l'ordre

Le médiéviste Jean-Claude Schmitt nous dit que le couvre-feu n'est, à cette époque, qu'une « mesure de bon sens ». Certes, mais on se demande alors pourquoi il a été nécessaire de rappeler chaque soir, au son des cloches ou par la voix d'un crieur des rues, la nécessité d'une mesure de simple bon sens. Le peuple en serait-il à ce point dépourvu ? Du moins celui des villes, puisque ce rappel est beaucoup plus insistant en ville que dans les campagnes (1), où le soir aussi on couvre le feu de cendres ou d'une sorte de couvercle en terre sans qu'il y ait besoin d'un rappel quotidien aussi fort. Serait-ce une conséquence de la tarte à la crème du fameux « bon sens paysan » ou simplement que les incendies domestiques n'ont pas de conséquences aussi tragiques et destructrices dans les campagnes que dans les villes ? Ou simplement encore que la France rurale, avec un ange lus omniprésent qui signale la fin de la journée, est déjà pourvue en signaux pour rythmer la vie et délimiter le temps de travail ? Et que, de toutes les manières, la nuit venue, il

n'est guère possible de travailler aux champs et les sorties nocturnes ne sont guère de mise dans les villages, sauf à vouloir rencontrer un de ces loups-garous dont on dit qu'à cette époque ils étaient assez nombreux.

Tout ça nous indique clairement que bien des choses se cachent derrière les préventions sanitaires « de bon sens ». Schmitt le suggère lui-même : cette mesure règle le rythme des journées et des nuits dans les villes. « Sur ordonnance municipale, on impose aux citadins d'éteindre leur cheminée à la tombée de la nuit. Il ne s'agit pas seulement de protéger les demeures des voleurs et d'éviter les incendies. La sonnerie qui retentit pour signaler le couvre-feu correspond aussi à l'heure à partir de laquelle on ne doit plus travailler », et c'est donc aussi une manière de surveiller les travailleurs. L'enjeu est de taille. Prévention des incendies mais aussi régulation des horaires de travail et contrôle de la sécurité publique. Le couvre-feu est d'abord une mesure de police chrétienne visant à distinguer de la manière la plus nette possible le jour de la nuit ; Dieu du diable.

De la nuit maléfique...

Si vous aviez assisté à la messe de minuit en ce Noël dernier (on ne sait jamais... !), vous auriez, comme chaque année à la même date, entendu le prêtre lire ce passage du prophète Isaïe : « Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu se lever une grande lumière » (9, 1). « Etre sauvé, c'est bien être tiré des ténèbres et de toute complicité avec elles et entrer en présence de Dieu qui est lumière » (1 Jn 1, 5; 1 Th 5, 5). « Dieu sépara la lumière et les ténèbres. Dieu appela la lumière jour et les ténèbres nuit », lit-on dans la première page de la Bible (Gn 1, 4b-5a). Et encore : La nuit, c'est le moment de « la peur des méchants qui profitent de l'obscurité pour commettre leurs forfaits » (Jb 24,14). La nuit est peuplée de démons inventés par les théologiens pour que les gens la fuient au profit de la lumière.

Faire sonner les cloches la nuit venue, c'est peut-être prévenir la délinquance et les incendies, mais c'est aussi faire respecter la moralité. Les arrêtés et ordonnances des autorités des villes européennes règlent ainsi la fermeture des cabarets, des bordels et des portes de



la ville, tous lieux de réunion publique d'où peuvent émerger des désordres nocturnes. Et la moralité comme l'amoralité doivent pouvoir être vues et constatées... Le contrôle s'accommode mal de la nuit ! Mais c'est aussi la manifestation de la peur de l'inconnu, de ce qu'on ne voit pas, de ce qui se cache, de ce qu'on peut faire hors du regard de ce pouvoir qui voudrait tout contrôler. La nuit protège la clandestinité, les saboteurs, les illicites. Comme le disait E. Goldman, le puritain, « tel un voleur dans la nuit, s'immisce dans la vie privée des gens et dans leurs relations les plus intimes » ; cette nuit qu'il déteste, il s'emploie à la quadriller et l'ordonner. La domination de l'Eglise catholique sur le monde occidental s'est construite sur l'instillation dans les populations de la peur du mal, du diable et de l'enfer où des souffrances éternelles sont promises en cas de non-soumission au dieu chrétien. Dès lors, structurer le temps et les activités en zones nettement délimitées de bien et de mal s'avérait un instrument de pouvoir que le couvre-feu rappelait chaque jour, pour savoir où aller et à qui obéir afin que soit mis fin aux souffrances terrestres.

Le couvre-feu marque aussi l'alliance du sabre et du goupillon. Domination de l'Eglise, bien sûr, mais aussi des puissants sur les pauvres : rythmer la vie permet de contrôler le travail et ses produits. Destiné initialement à faire cesser le travail pour « respecter » le repos dédié au Seigneur des catholiques, le couvre-feu devient progressivement une mesure destinée à limiter l'ouverture des tavernes pour que le misérable soit en état de reprendre le travail. Rien là de contradictoire.

... A la nuit câline

Au fur et à mesure que l'éclairage public se répand dans les villes, le rapport à la nuit se modifie notablement. Elle est devenue, pour un plus grand nombre, plus attirante et plus festive, les cabarets louches se sont transformés en bistros

avec terrasse, le théâtre s'est mis à fonctionner le soir, puis le cinéma, etc. Les maisons sont maintenant de pierre, et les dangers se restreignent progressivement à quelques quartiers laissés aux coupe-jarrets.

Si le couvre-feu a perdu en partie sa vertueuse justification d'origine, il n'en a pas disparu pour autant. On en a simplement modifié l'allure pour qu'il assure plus pleinement sa fonction répressive sans avoir besoin d'utiliser des prétextes sanitaires ou de simple sécurité publique. Il est devenu un incontournable des scènes de guerre et est utilisé par tous les gouvernements confrontés à une guérilla urbaine.

Une mesure liée à la guerre

Difficile de ne pas associer couvre-feu, guerre et, par conséquent, maintien de l'ordre. On dit qu'au XI^e siècle Guillaume le Conquérant l'imposa aux Anglo-Saxons pour prévenir les rébellions tout autant que les incendies. Que Philippe de Valois, au début de la guerre de Cent Ans, l'aurait utilisé pour permettre une retraite militaire.

Sans remonter à ces temps incertains, le souvenir du couvre-feu imposé par les Prussiens dans les territoires français du Nord-Est occupés pendant la guerre de 1870 est longtemps resté vivace.

Tout comme celui qui a été instauré à Paris de minuit à 6 heures à partir du 14 juin 1940, début de l'occupation par l'armée allemande. Levé seulement le 25 août 1944, il ne sera pas appliqué de manière continue, mais au gré des impératifs de la lutte contre les résistants, et surtout en fonction des bombardements alliés pour obscurcir autant que faire se peut le ciel. Il renoue également avec la tradition des couvre-feux ciblant une population particulière (voir plus haut l'exemple de Venise) : à partir de février 1942, les juifs de la zone occupée sont interdits dans l'espace public entre 20 heures et 6 heures du matin.

Vingt ans plus tard, pendant la bataille d'Alger (1957), le but du couvre-feu décrété par d'anciens résistants des années 40 devenus tortionnaires était de pouvoir tenir entièrement la ville la nuit, pour savoir qui était où (puisque chacun devait être chez lui) et procéder facilement à des arrestations à domicile.

L'année suivante, le couvre-feu instauré d'abord pour un mois en métropole par le préfet Maurice Papon, pour répondre à l'offensive du FLN sur le sol métropolitain (2), visait uniquement les « Français musulmans d'Algérie ». « Les commissariats ont délivré à ceux qui étaient dans l'obligation de circuler la nuit une autorisation temporaire. Aucun incident sérieux n'a été enregistré au cours de cette expérience. Les contrôles n'ont plus lieu dans la soirée mais seulement la nuit. Préfecture de police. Note de 1958. »

Puis, le 5 octobre 1961, nouveau communiqué de la Préfecture de police de Paris : Il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs musulmans algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin. » C'est contre cette décision (qui durera jusqu'à la signature du cessez-le-feu en mars 1962) que le FLN appelle à la manifestation le 17 octobre 1961 qui aboutira au massacre de milliers d'Algériens en plein cœur de la ville.

L'utilisation d'un couvre-feu ciblant une partie spécifique de la population est ensuite devenue monnaie courante, et toujours contre les pauvres et les jeunes urbains, en particulier des cités.

On se souvient de l'État d'urgence et du couvre-feu mis en place par le gouvernement Chirac en 2005, face aux émeutes dans les banlieues qui avaient commencé à Clichy-sous-Bois. Et, en 2018 à la Réunion, suite aux pillages en pleine « crise » des gilets jaunes ; ou à Marmande, en octobre de la même année, de 2 heures à 6 heures du matin, pour les moins de 17 ans suite à des épisodes de feux de poubelle et de caillassage de gendarmes.

Les exemples ne manquent pas et, évidemment, pas seulement en France mais dans tous les pays où la nécessité d'une stratégie de contre-insurrection, souvent préventive, se fait sentir pour les gouvernants. État d'urgence, couvre-feu, état d'exception, état de siège, des mots pour dire la même chose : restreindre les libertés, dessaisir l'autorité judiciaire de ses prérogatives habituelles, renforcer les pouvoirs des forces de l'ordre.

JPD

1. 90 % des Européens se répartissent dans un espace rural essentiellement composé de paysans.
2. Dans la nuit du 24 au 25 août 1958, le FLN commet une série d'attentats contre des infrastructures pétrolières sur le territoire français.

Le macronisme est-il un fascisme ?

(1ère partie)

Des chats des réseaux (anti)sociaux jusqu'aux plus hautes chaires des universités françaises, le mot de fascisme est parfois employé pour décrire la forme actuelle du pouvoir. Il est vrai que la gestion de la pandémie, marquée par la multiplication des législations d'exception alliées à la personnalité de Macron, oblige à s'arrêter sur les formes et les normes nouvelles qui s'installent, depuis maintenant quelques années, tant dans le cadre légal que dans son application pratique (comme en témoigne par exemple la violente transformation des procédés du maintien de l'ordre). Pour autant est-il opportun de recourir au terme de fascisme pour décrire le phénomène actuel ? Comment caractériser la nature du macronisme ? L'autoritarisme de la dernière partie du quinquennat de Macron est-il réductible à cette seule période ou est-il la confirmation d'un mouvement entamé depuis plus longtemps ?

Première question, le macronisme est-il un fascisme ?

Une question de définition : il faut d'abord interroger la persistance de ce mot «fascisme» et de son emploi. Une nouvelle occasion pour nous de revenir sur un concept utilisé à tort et à travers mais nullement de manière désintéressée. Un siècle après son apparition dans l'histoire, le fascisme semble être encore un objet un peu mystérieux qui se dérobe à tout essai de définition historique claire et rationnelle nonobstant les milliers d'articles, de livres, d'études et de débats qui lui ont été consacrés. Singulière est aussi l'histoire des interprétations du fascisme. Pour faire très rapide et ne pas sombrer dans la dissertation, on a, pêle-mêle, vu dans le fascisme une réaction bourgeoise, une crise ou une décadence morale, une caractéristique nationale particulière, une révolution des classes

moyennes ou bien encore l'expression d'un système totalitaire. En fait, les interprétations du fascisme oscillent entre des visions tellement opposées et irréductibles qu'elles font juger vaine la possibilité de parvenir à en définir la nature par des termes qui soient largement partagés. Son analyse et sa définition déterminent tout autant des positions politiques actuelles que passées. Par un phénomène d'inflation sémantique, le mot lui-même est entré dans le langage politique courant, universellement employé dans un sens péjoratif comme synonyme de droite, de contre-révolution, de conservatisme, d'autoritarisme, de racisme et d'impérialisme. Pour faire court, le fascisme est devenu un mot valise -une *horosca referens*- largement utilisé dans le combat politique au point de devenir une appellation toujours plus générique. Insuper préférée des gauchistes, il sert aussi de repoussoir idéal pour défendre une social-démocratie agonisante, n'ayant plus rien d'autre à proposer que de servir de

«barrage républicain». La tâche de définir le fascisme est donc ardue. Quelle que soit la méthode par laquelle on en vient à formuler une définition générale du fascisme, il est primordial que cette dernière soit validée par son historicité. Il ne s'agit pas d'adapter l'histoire à la théorie pour en confirmer la cohérence. Pour être certain de ne pas se perdre, il est indispensable de la replacer dans son contexte historique.

Le fascisme est un moment historique, *stricto sensu* : il désigne le mouvement et le parti dirigé par Benito Mussolini qui, en octobre 1922, se voit confier le pouvoir par les autorités italiennes, après trois années d'agitations et d'interventions violentes contre ses adversaires politiques (le parti, tout du moins l'organisation des faisceaux de combat, est fondé en mars 1919 à Milan). Lorsqu'il survient, le fascisme est une nouveauté dans la mesure où il est le premier mouvement nationaliste révolutionnaire, organisé en parti-milice, qui a conquis le monopole du pouvoir, détruit la démocratie parlementaire pour construire un Etat nouveau et régénérer la nation. Il est également le premier mouvement à porter la pensée mythique au pouvoir et institutionnaliser la sacralisation de la politique par une religion politique imposée comme une foi collective. Il est enfin la première apparition d'un phénomène propre au vingtième siècle, celui du totalitarisme, avant que ce terme soit appliqué au bolchevisme et au nazisme. S'il nous faut pourtant tenter une définition, ce serait la suivante : le fascisme est un phénomène politique, moderne, nationaliste et révolutionnaire, antilibéral et antimarxiste. Organisé en parti-milice selon une conception totalitaire de la politique et de l'Etat, il s'appuie sur une idéologie activiste avec des fondements mythiques, virilistes, antihédonistes sacrés comme religion laïque affirmant le primat absolu de la nation. Nation entendue comme communauté ethniquement homogène, hiérarchiquement organisée en un Etat corporatiste à vocation belliqueuse qui vise la création tout à la fois d'une civilisation, d'un ordre et d'un homme nouveaux.

Des circonstances historiques particulières prédisposent au fascisme

Le fascisme n'est évidemment pas qu'une idéologie, il est également une pratique et c'est justement les conditions de son accès au pouvoir qui en font sa



spécificité. La première guerre mondiale n'a pas apporté la révolution tant espérée en Italie. Un monde de rentiers et de possédants, directement issus du 19^e siècle, se cramponne au pouvoir en exploitant les paysans qui ont servi de chair à canons et qui étaient démunis de tout droit civique ; d'ailleurs le suffrage universel (masculin bien sûr) n'est établi qu'en 1919.

Le prolétariat tente alors sa chance en lançant des appels à la grève générale et en occupant les usines. C'est le *biennio rosso*. L'Etat central réagit tantôt en envoyant la troupe tantôt en négociant mollement. Parmi les anciens combattants la déception est grande ; une partie d'entre eux sont des commandos, ils s'organisent dans une association nationale, les *arditi del popolo*, qui entendent faire valoir leurs droits et la reconnaissance de leur sacrifice en imposant à la société l'esprit de corps qui les animait au front. Un premier coup d'éclat va donner une matérialité à ce mouvement. En septembre 1919, Gabriele d'Annunzio, poète aventurier et ancien combattant, se porte à la tête d'un groupe de 2000 légionnaires et prend possession de la ville de Fiume, dont le statut était encore débattu dans les négociations entre vainqueurs de la guerre. L'aventure prendra fin le 4 décembre 1920, lorsque les troupes italiennes passent à l'assaut. L'évènement marque durablement les esprits mais laisse un goût d'inachèvement à ces participants.

Comment conduire alors la révolu-

tion ? Telle est la question que se pose Benito Mussolini, issu de la direction nationale du Parti Socialiste Italien ; il a rompu avec ce dernier en 1914 pour défendre un interventionnisme et prône désormais le militarisme et la guerre au nom du changement social et de la modernité. Mussolini décide alors d'agir en trompe-l'oeil. Il s'agit pour lui de laisser croire qu'il accepte les règles du jeu politique tout en les subvertissant par des actions violentes ponctuelles, par une vitesse de réaction qui déborde les autorités et entretient l'hypothèse d'un basculement révolutionnaire. Mussolini reste convaincu de la capacité d'action d'une minorité agissante. Revêtus de la chemise noire, ces partisans forment alors des escouades, des *squadre* en italien, ce qui donnera son premier nom au mouvement *squadriste*. Le *squadriste* est combat, action et mouvement avant d'être une pensée. Il sert de mercenaire au patronat et aux propriétaires fonciers pour faire taire les revendications issues des grèves et des occupations. En novembre 1921, le mouvement se transforme en Parti National Fasciste malgré quelques réticences en son sein. Il se dote d'un programme assez flou mais finalement très conformiste. Tout en condamnant la société bourgeoise pour son individualisme et son matérialisme, le PNF se présente comme partisan de la propriété privée et défenseur du rôle dirigeant de la bourgeoisie industrielle, soutenant la nécessité d'une collaboration de classe (le corporatisme) pour ac-

croître et intensifier la production de richesses (productivisme).

Si tout semble prêt, Mussolini doit cependant trouver la bonne occasion pour conquérir le pouvoir, la recette inaugurée précédemment par le poète d'Annunzio semble être la bonne : marcher sur Rome, imposer comme une évidence que le pouvoir est à prendre et établir la nécessité d'une révolution sans avoir le risque d'une confrontation. Le PNF organise un gigantesque rassemblement à Naples où 40000 chemises noires défilent dans l'ordre le 24 octobre 1922, revendiquant leur légitimité à gouverner. L'idée est alors d'entreprendre une marche sur la capitale. Elle commence le 27 octobre. Le gouvernement démissionnaire presse alors le roi Victor Emmanuel III de déclarer l'Etat d'urgence. Mais le souverain pense au contraire que l'heure est venue de tenter l'expérience fasciste. Il accepte donc de charger Mussolini de former un gouvernement. L'esbroufe a fonctionné, Mussolini quitte Milan où il attendait tranquillement. Le loup est désormais dans la bergerie. Il n'aura fallu que deux ans à Mussolini et au PNF pour détruire les faibles institutions italiennes, conquérir le monopole du pouvoir et affirmer la vocation dictatoriale de son projet politique.

Jean Mouloud, 25 janvier 2021

A suivre... deuxième partie sur la stratégie macronienne.

Alexandre Skirda, 1942-2020

Alexandre Skirda, historien et militant anarchiste, nous a quittés à l'âge de 78 ans, mercredi 23 décembre 2020.

Fils d'un chauffeur de taxi à Paris ex-officier russe, et d'une mère russe ukrainienne, Alexandre Skirda fut vendeur de livres d'occasion et se consacra à la recherche historique (sans participer à des groupes et à des cénacles universitaires). Par son sérieux, son objectivité et sa capacité d'analyse, il devint un historien anarchiste.

Il a consacré une très grande part de sa vie à publier et à traduire en français des textes d'anarchistes russes révolutionnaires (Gorelik, Yartchouk, Makhno). Il a écrit une histoire de Nestor Makhno et de son mouvement en tenant compte des récits classiques de Voline et d'Archinov, et en se servant de données d'historiens soviétiques et du livre de Bélash (cheminot, anarchiste et responsable militaire de l'armée makhnoviste) édité en Russie, après le fiasco de l'URSS. Le livre est : *Nestor Makhno, le cosaque libérateur 1888-1934*.

Il a traduit les trois tomes des mémoires en russe de Makhno. Et il a aussi réuni tous ses articles dans la presse anarchiste russe de l'émigration et il les a édités en français et en russe (en France). Il a aussi publié en russe (en France et à ses frais) tous ses livres sur la Russie et sur des sujets anarchistes.

Skirda ne s'est pas limité au domaine anarchiste : il a publié une étude sur l'insurrection de Kronstadt

en 1921 : *Kronstadt 1921 (Prolétariat contre dictature communiste)*. Pour le centenaire de cet événement en 2021, nous disposons de ce livre qui ridiculise les arguments des léninistes à partir de documents de leurs historiens : les équipages des cuirassés *Sevastopol* et *Petrovavlosk* qui dénoncèrent le gouvernement léniniste étaient presque les mêmes qu'en 1917 (avec une variation de 5 % et de 7 % pour les cuirassés en question) ; le prétendu organisateur d'une insurrection de la droite tsariste et étrangère, le général Alexander Nikolayevich Kozlovski, était un des 70.000 officiers ex-tsaristes, incorporés selon les ordres de Lénine et de Trotsky. Les insurgés étaient partisans des soviets libres qui proposaient de dialoguer avec les léninistes. La réponse de ces derniers, et de leur chef Lénine,

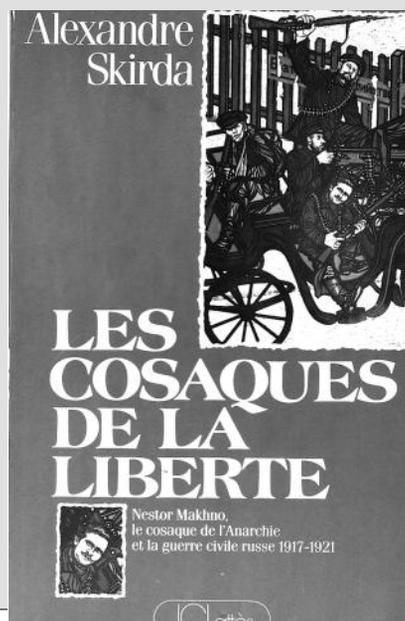
fut une tentative ratée d'extermination. Ils furent vaincus mais leur message est celui de notre émancipation.

Skirda a tiré de l'oubli Jan Waclav Makhaiski en publiant *Le socialisme des intellectuels*. Makhaiski, Polonais russe, dénonçait déjà en 1905 le complot des révolutionnaires intellectuels et fils de bourgeois (des anarchistes aux marxistes et aux socialistes révolutionnaires) sur le dos des travailleurs qu'ils prétendent émanciper. Et Makhaiski reprit son analyse en se fondant sur la réalité dans une revue russe à Moscou en mai - juin 1918.

Et Skirda a documenté, détaillé d'autres épisodes et des problèmes qui demeurent actuels, par exemple, la traite des esclaves, qui a commencé en Russie entre le VIII^e et le XVIII^e siècles, des Slaves enlevés par des chrétiens et des Juifs pour être vendus comme esclaves aux musulmans.

Skirda, c'est une vie qui restitue des pages révolutionnaires qui vont nous éclairer encore durant des décennies !

Frank Mintz 30.12.20



Hinterland de Phil A. Neel, un tour sur le terrain des luttes depuis les USA

Trad. par Aurélien Lécuyer,
Editions Grevis, 2020.



Ces dernières années, les États-Unis auront traversé une vague émeutière sans précédent, des coups d'éclat d'une présidence populiste jusqu'aux dernières actions spectaculaires de militants patriotes armés. Dans son livre *Hinterland*, récemment traduit en français, Phil A. Neel donne l'occasion de revenir sur le «Nouveau paysage de classe et de conflit aux États-Unis». On en survole ici quelques développements. À la fin de la seconde guerre mondiale, les centres villes nord-américains concentrent de nombreux résidents pauvres, entourés de banlieues aisées. Cette situation, qui contrastait avec le reste du monde, n'a cessé de s'inverser depuis. Les cœurs métropolitains ont été progressivement appropriés par les créatifs et gestionnaires à haut salaire travaillant dans les services et l'ingénierie haut de gamme. Si l'on suit Phil Neel, c'est en périphérie immédiate de ces quartiers que s'ouvre l'hinterland, sorte d'arrière pays, formé de vastes zones ayant en commun une intégration secondaire à l'économie, voire un abandon. Un hinterland proche commence avec les banlieues, les zones industrielles et logistiques périurbaines. Puis ces aires se prolongent en un réseau de couloirs de transit bordés par ces mêmes infrastructures industrielles, logistiques et résidentielles. Les extensions et délitements de ce maillage, notamment au gré des projets d'extraction et d'aménagement, s'accompagnent d'importants mouvements de travailleurs.

Enfin, à distance des grands flux de capitaux, d'hommes et de marchandises, s'étend l'hinterland lointain. Se disséminent là-bas industries d'extraction, de transformation d'énergie et matières premières, entreprises de gestion des déchets,

aires de loisirs, camps militaires, prisons, villes désindustrialisées largement dépendantes des emplois fédéraux comme de l'économie informelle.

Au cours de la dernière décennie, l'hinterland lointain aura été le terrain de tentatives de résurgences de l'extrême droite, principalement au travers du Mouvement des patriotes. Délaissant l'imaginaire de l'alt-right, trop ouvertement suprémaciste, les patriotes revendiquent la préparation d'une nouvelle révolution américaine sur fond de guerre civile et d'effondrement généralisé. Leur Mouvement englobe des groupes fédérés comme les Oath Keepers, «gardiens du serment» de protéger le peuple du totalitarisme étatique, ou les Three Percenters, en référence à la minorité à même de renverser un gouvernement tyrannique. Dans un contexte de déprise, d'instabilité et de catastrophes – incendies, ouragans, inondations –, il s'agit pour eux d'organiser une résistance locale à même de concurrencer directement l'emprise du gouvernement fédéral sur ses administrés.

Leurs activités de milice et actions anti-migrants se conjuguent à des tentatives de substitution aux services publics en déclin, qu'il s'agisse des volets sociaux ou sécuritaires, et à une politique anti-loyers – comprendre anti-taxes, rentes et intérêts – ciblant notamment les agences fédérales en charge de la gestion des terres et des forêts. Mais cette stratégie n'a pas eu l'écho espéré. Si le poids des dettes et des loyers est écrasant pour une large partie des prolétaires aux États-Unis, la rhétorique de l'État parasite se heurte à la forte dépendance des zones rurales aux emplois, subventions et financements fédéraux, sans compter l'activité commerciale induite. En réalité, derrière la mise en scène d'un antagonisme populaire avec les élites urbaines, le Mouvement patriote défend avant tout les intérêts des capitalistes de seconde zone, propriétaires terriens, miniers et patrons des industries extractives locales.

Après un renouveau sous l'ère Obama, l'arrivée des républicains au pouvoir a mis en sourdine les fractions d'extrême droite. Difficile pour ces dernières de critiquer aussi vertement une administration qui promeut leurs leaders, joue la carte du renouveau patriote et accède à certaines revendications sans qu'aucune des améliorations promises ne se concrétise pour autant. De leur côté, les démocrates, lisant la situation à l'envers et attribuant le marasme économique de l'hinterland lointain à la faiblesse des prélèvements et redistributions, n'ont pour seul réflexe que la sensibilisation aux vertus de l'État et de la fiscalité. Ils pourraient par là achever d'ouvrir le champ aux discours de ceux dont le ras-le-bol fiscal masque mal les intérêts capitalistes. Mais par leur large abstention électorale, les relégués de l'arrière pays ne se laissent entraîner par aucune des factions capitalistes se disputant leur

représentation, sans toutefois jusqu'ici leur opposer de conflit ouvert.

Pour aborder la vague d'émeutes qui, depuis Ferguson en 2014, a plongé les États-Unis dans un nouveau cycle de soulèvements, il faut quitter cet hinterland lointain et revenir aux abords des métropoles et le long des corridors de l'économie, où l'activité industrielle et logistique telescope l'usage résidentiel, où la pauvreté chassée du centre ville rencontre les derniers afflux migratoires et d'exode rural. La production manufacturière et les nouveaux entrepôts y côtoient de forts taux de chômage et d'endettement. Le pouvoir ne s'est pas encore adapté aux nouvelles menaces. Il peut rarement garantir de filet de sécurité sociale et jamais indépendamment des fluctuations du capital financier. À Ferguson, le déclin économique s'amorce à partir des années 70. L'assiette fiscale et les aides fédérales se réduisent, alors la ville se finance – jusqu'à 20% de son budget – par les amendes dans un système d'extorsion de sa population. Dans cette dynamique d'appauvrissement et de répression, l'histoire ségrégationniste américaine se perpétue. Dans l'ancien nord-est industriel, les travailleurs noirs étaient les derniers embauchés, premiers licenciés, et bénéficiaient des pires conditions en matière d'indemnités de licenciement, de retraite, ou de nouvelles opportunités d'emploi. Aujourd'hui, ils sont disproportionnellement contrôlés, fouillés, emprisonnés et tués par la police.

En 2014, c'est un de ces crimes policiers qui met le feu aux poudres.

Les banlieues n'ont pas été conçues dans un but de prévention des émeutes : elles offrent un espace énorme au sein duquel évoluer, comprenant forêts, cours et jardins, et où les déplacements en voiture ne peuvent être régulés comme ceux en transports publics. Elles sont souvent mal surveillées, mal éclairées, mal contrôlées par une police qui n'a pas, comme à New York, fait de la diversité d'origine de ses membres une stratégie de défense. Le cortège d'auxiliaires des autorités, ONG, groupes religieux, organisations militantes, progressistes de la municipalité, dont on attend qu'il joue son rôle de leadership communautaire et appelle à la fin des violences, n'est pas toujours bien implanté localement. À Ferguson, il a fallu l'importer. Les émeutes de 92 à Los Angeles avaient pu être considérées comme un phénomène isolé. Après Ferguson, se sont cette fois succédé celles de Baltimore, Minneapolis, New York, Baton Rouge, Milwaukee, Charlotte. Dans les centres villes de Seattle, d'Atlanta, les révoltes se sont transformées en manifestations et ainsi heurtées au seul mirage du pouvoir. Elles illustrent en quoi la prise en charge des domaines de la production et de l'approvisionnement est un obstacle que les insurgés ne peuvent contourner pour étendre et approfondir leur lutte.

Pat riot

Nous avons accepté de vivre, et vivre, c'est se battre

La lutte des femmes contre le féminicide au Mexique

Les féminicides sont des crimes d'Etat !

Le texte ci-dessous est le témoignage d'une féministe mexicaine qui participe à la lutte contre les féminicides. Il a été traduit par la commission journal de Courant Alternatif.

Cette petite lumière est pour toi, prends-la, sœur et camarade.

Quand tu te sens seule, quand tu as peur.

Quand tu sens qu'il est très difficile de se battre, ou de vivre.

Rallume-la dans ton cœur, dans tes pensées, dans tes tripes.

Et ne la garde pas, camarade et sœur.

Porte-la aux disparues, porte-la aux assassinées [...]

Porte-la aux violentées d'une façon ou d'une autre [...]

Porte-la et dis à chacune d'elles qu'elle n'est pas seule. Que tu vas te battre pour elle.

Que tu vas te battre pour la vérité et la justice que mérite sa douleur. Du Caracol 4, tourbillon de nos mots (1) Morelia, Chiapas, Mexique. Mars 2018

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ

Au Mexique, dix femmes sont assassinées chaque jour selon des scénarios de violence toujours plus indescrifiables. La violence patriarcale qui pèse sur nos corps a pris un nom dans le contexte latino-américain lorsque diverses militantes et universitaires ont décidé de « désigner les raisons patriar-

cales pour lesquelles les femmes sont assassinées par des hommes (2) ». Marcela Lagarde, anthropologue mexicaine, a introduit le terme de féminicide au Mexique en reprenant les contributions théoriques de Diana Russell et de Jid Radford dans son texte *Femicide – The Politics of Woman Killing*. Lagarde a décidé de traduire le terme femicide par « féminicide », en le définissant comme un génocide contre les femmes qui se produit « lorsque les conditions historiques génèrent des pratiques sociales qui permettent des atteintes à l'intégrité, à la santé, aux libertés et à la vie des femmes (3) », cet acte étant l'acmé de la spirale de la violence féminicide.

Non seulement le contexte du féminicide que Marcela Lagarde a décrit dans ses différents articles depuis 1994 ne s'est pas amélioré, mais il se multiplie aujourd'hui, générant une immense douleur qui devient une digne rage de milliers de femmes qui ont décidé de descendre dans la rue pour pousser le cri désespéré de « ¡Ni una más ! [Pas une de plus !] ». Celles d'entre nous qui ont porté notre douleur dans la rue sont avant tout des jeunes femmes, mais ce sont aussi les milliers de mères qui marchent dans ce pays à la recherche de la vé-

rité et de la justice pour leurs filles, pour les filles qui leur ont été enlevées et pour lesquelles elles ont décidé de se battre jusqu'à ce que ce slogan devienne une promesse pour toutes les femmes.

Cette lutte se heurte à un Etat apathique qui a décidé de tourner le dos à une violence atroce qu'il est toujours plus difficile de cacher. L'apathie de l'Etat mexicain face au féminicide a une longue histoire, mais il a atteint son point culminant lorsque, à la fin du XXe siècle et au début du XXIe, des centaines de femmes ont disparu et ont été assassinées à Ciudad Juárez – une ville à la frontière de notre pays qui a fait parler d'elle lorsque les corps des femmes disparues ont été retrouvés dans des terrains vagues, portant des marques de tortures sexuelles et de mutilations.

Les féminicides de Ciudad Juárez sont devenus le centre des réflexions féministes (4), ainsi que tout ce que le gouvernement mexicain voulait cacher. Comme Julia Monárrez l'a analysé dans son livre *Trama de una injusticia*, les autorités, qui étaient en mesure de mettre un terme à ces crimes atroces, sont entrées dans une complicité criminelle (5) en renforçant le système d'impunité auquel contribuent « le silence, l'omission, la négligence et la collusion des autorités chargées de prévenir et d'éradiquer ces crimes (6) ».

Les assassinats de femmes à Ciudad Juárez ont rendu compte de la brutale réalité : nous vivons dans un Etat qui a décidé de ne pas écouter et de ne pas regarder, qui minimise les chiffres, mais surtout la vie des femmes. C'est sa passivité qui a fait du Mexique le pays des féminicides, un pays qui envoie un message clair aux hommes violents : si vous

tuez une femme, il ne vous arrivera rien, vous pouvez agir en toute impunité et l'Etat sera votre complice.

En 2001, les efforts de femmes et de proches des victimes de féminicide ont abouti à la sentence de la Cour interaméricaine des droits humains connue sous le nom de Campo Algodonero [« Champ de coton »], qui a établi les responsabilités de l'Etat mexicain pour son manque de la diligence requise dans l'enquête sur la disparition et la mort de huit femmes de Ciudad Juárez, dont les corps avaient été retrouvés dans un champ de coton (7).

Malgré cette sentence, la violence a continué de s'intensifier et, neuf ans plus tard, elle a coûté la vie à une mère qui, en quête de justice pour sa fille, a été assassinée devant la porte du palais du gouvernement de l'Etat de Chihuahua. Son nom : Marisela Escobedo ; son crime : demander justice pour le féminicide de sa fille Rubí, assassinée deux ans plus tôt par son concubin. L'histoire de Marisela est devenue l'histoire de milliers de mères qui, face à l'impunité et à la passivité des autorités, ont décidé d'enquêter sur la mort de leurs propres filles et qui, ce faisant, ont mis leur vie même en danger tandis que l'Etat se faisait le complice des féminicides.

Le silence complice et l'indifférence du gouvernement et de la société mexicains ont entraîné une augmentation alarmante des féminicides dans notre pays. Les féminicides ne se commettaient pas uniquement à Ciudad Juárez, comme les autorités s'employaient à nous le faire croire : c'est dans tout le pays que des centaines de femmes étaient assassinées. La réalité qui n'avait pas été nommée auparavant et que le gouver-

international

Mexique

nement avait tenté de cacher pendant de nombreuses années est devenue de plus en plus visible, jusqu'à ce moment d'urgence nationale dans lequel nous, les femmes, nous trouvons aujourd'hui.

De 2017 à 2020, le nombre de féminicides est passé de sept à dix par jour – Veracruz, l'Etat et la Ville de Mexico étant les endroits où son taux est le plus élevé. Les chiffres que le gouvernement présente avec insistance, ainsi que les informations qui rapportent les histoires terrifiantes auxquelles les femmes sont confrontées avant d'être tuées, sont le pain quotidien de celles d'entre nous qui ont la « chance » de rester en vie. Malgré ce scénario de mort, de douleur et de violence, nous, les femmes, avons décidé de parier sur la vie, car, comme le disent les camarades zapatistes, vivre c'est se battre. Mais comment lutter dans un pays qui maintient les femmes dans un deuil continu ? Quelles sont les stratégies que nous, les femmes, avons créées pour survivre à cette guerre contre nos corps ? Que signifie pour nous le slogan « Pas une de plus ! » ?

LES MÈRES NOUS ONT MONTRÉ LE CHEMIN...

Celles d'entre nous qui luttent contre le féminicide savent que ces meurtres contre des femmes parce qu'elles sont des femmes ont toujours existé, mais ce qui n'est pas nommé n'existe pas, et c'est pourquoi, au cours des dernières décennies, nous nous sommes employées à désigner le féminicide comme étant un problème social et culturel alarmant. Dans cette lutte, nous sommes des femmes très diverses qui avançons et résistons au milieu d'un pays en guerre.

Nier que ce sont les mères qui ont mené la lutte contre le féminicide serait nier notre propre histoire, tout comme nier l'impact et l'impulsion que nous, les femmes féministes, avons donnés aux mots d'ordre et à la lutte politique pour nommer celles qui nous ont été enlevées et

pour faire en sorte que plus aucune femme ne vive la violence du patriarcat.

Les mères, les proches, les militantes, les féministes et les défenseuses des droits humains de Ciudad Juárez ont montré avec insistance à la société ce que ses yeux ne voulaient pas voir et ses oreilles ne voulaient pas entendre : le féminicide était réel et coûtait la vie à des centaines de femmes. En 2009, les mères de cette ville frontalière ont organisé une marche intitulée « Exode pour la vie des femmes » qui a traversé différents Etats de la République, de Ciudad Juárez à Mexico, avec un objectif clair : créer une conscience sociale et montrer que la violence patriarcale atteindrait tôt ou tard tous les coins du pays.

Les mères de Juárez se sont battues pendant des années contre le silence et ont rendu compte de l'histoire qu'on a tenté de cacher pendant des années jusqu'au jour où cela n'a plus été possible, parce qu'elles n'étaient plus seules, malheureusement : elles étaient rejointes par des centaines ou des milliers de mères qui avaient eu l'infortune de vivre, dans leur chair même, l'assassinat de leurs filles par des hommes violents qui prétendaient les aimer.

Devant une réalité qu'on ne pouvait plus cacher, le gouvernement mexicain a changé de stratégie : face aux morts violentes de femmes, il a mis en place un système de tromperie visant à faire croire aux mères que leurs filles n'avaient pas été assassinées mais qu'elles s'étaient ôtées la vie elles-mêmes. Le suicide est devenu le moyen de s'en sortir pour différents gouvernements. Cependant, cette stratégie a été battue en brèche par des mères déterminées à dire la vérité, une vérité qui était dans leur cœur et qu'il leur a fallu apprendre à démontrer.

COMMENT LUTTER DANS UN PAYS QUI MAINTIENT LES FEMMES DANS UN DEUIL CONTINU ?

Rendre publiques dans les rues la douleur et la colère digne. C'est la plus



grande leçon que nous ont léguée les milliers de mères qui ont parcouru ce pays plein de tombes, c'est la leçon que Marisela Escobedo nous a enseignée et que, des années plus tard, nous rappellerait Mme Irinea Buendía, mère de Mariana Lima, assassinée par son compagnon en 2010.

Mme Irinea Buendía est une mère qui a marché pendant plus de dix ans en quête de justice, qui s'est opposée à la théorie du suicide, démontrant scientifiquement et légalement que ce n'était pas possible, racontant l'histoire de Mariana dans tous les lieux qu'elle avait parcourus et se confrontant à un Etat qui, complice du féminicide (commis par un policier ministériel), voulait « suicider » Mariana.

Comme celle-ci, il y a des milliers d'histoires : derrière chaque féminicide, il y a une histoire de résistance d'une mère qui décide de ne pas se taire, et avec elle des centaines de femmes et un mouvement féministe qui a mis au centre de la lutte le slogan qui résonne en accompagnant nos pas : « Pas une de plus, pas une de plus. Pas une de plus assassinée ! »

Et le slogan devient alors

promesse, parce que nous avons vu la mort en face, nous avons ressenti la douleur au plus profond de nos cœurs, nous sommes passées de la colère à l'action collective et nous avons dû apprendre à VIVRE sans peur dans un pays qui, chaque jour, nous dit que ce n'est pas possible. Nous avons misé sur la vie plutôt que sur la mort.

QUELLES STRATÉGIES AVONS-NOUS MISES EN PLACE POUR SURVIVRE À CETTE GUERRE CONTRE NOS CORPS ?

Ce que nous avons mis en place, c'est quelque chose d'un autre monde, parce que c'est précisément ce sur quoi nous parions, un monde différent, qui ne nous tue pas, qui ne nous fait pas disparaître, qui ne nous viole pas, une utopie que nous faisons avancer tous les jours car, malgré la violence, notre espoir est plus grand. Toutes et chacune de nous avons appris et agi par nos propres moyens et selon nos propres convictions.

Nous sommes descen-



dues dans la rue pour crier, mettre le feu et casser parce que notre colère est grande, parce que nous ne croyons plus en l'Etat, parce que nous avons décidé de ne plus jamais nous taire. Nous sommes aussi sorties pour marcher, pleurer, coudre, écouter les mères, nous nous sommes vues en elles et nous avons décidé de marcher avec elles. Nos stratégies sont multiples, nous nous sommes emparées des réseaux pour lancer un cri clair : « Pas une de moins, pas une de moins. Nous les voulons toutes vivantes ! » C'est ce que nos compagnes de lutte argentines ont fait lorsque, en 2015, elles ont rendu viral ce slogan, montrant au monde la réalité de la condition des femmes en Amérique latine.

Nous misons sur la mémoire, sur une mémoire de celles qui ne sont plus, une mémoire qui transforme les chiffres en histoires, parce que c'est cela que sont les femmes derrière le féminicide : des histoires de vie, de rêves, de luttes qui leur ont été enlevées, mais que nous insistons pour nommer parce que,

comme le dit Sayuri Herrera, « la mémoire ne vient pas du passé mais du futur, ce qui ne peut être oublié, c'est le futur à partir duquel tout souvenir aura un sens (8) ». Nous insistons pour nous souvenir et nous souvenir collectivement, c'est pourquoi nous peignons et crions leurs noms dans la rue, pour que personne n'oublie jamais Lesvy, Aideé, Zyanaya, Abi, Campira, Yang, Ali, Mariana et les milliers de femmes qui ne sont plus parmi nous aujourd'hui mais qui vivront toujours dans nos cœurs.

Nous sommes attachées à une justice qui transcende l'Etat, parce que ce sont les mères qui obtiennent par leur combat les condamnations contre les féminicides, parce que ce sont elles qui nous disent la vérité, et que, pour la justice féministe, une condamnation ne suffit pas ; ce que nous recherchons c'est la vérité, la vérité que les féminicides essaient de cacher, la vérité que la société ne veut pas entendre, la vérité que nos camarades ne pourront pas dire avec des mots mais à travers leur corps. « Nous vou-

lons savoir, nous devons savoir (9). »

Et donc nous continuons à nous battre, car même si nous aimerions que « Pas une de plus ! » cesse d'être un slogan pour devenir la vérité, la réalité est que, dans ce pays, ils continuent de nous assassiner, ils continuent de nous faire disparaître, ils continuent de nous violer. Mais il est également vrai que « Nous ne sommes pas seules ! », que cette lutte collective est ce qui nous maintient en vie, libres et sans peur.

QUE SIGNIFIE POUR NOUS LE SLOGAN « PAS UNE DE PLUS ! » ?

Insister, résister et ne jamais abandonner jusqu'à ce que la promesse de « Pas une de plus ! » soit satisfaite, jusqu'à ce que ce présent fasse seulement partie d'un passé que nous raconterons aux générations à venir afin qu'il ne se répète plus jamais.

C'est un cri de guerre, d'une guerre qui nous a été imposée, que nous n'avons pas choisie et que pourtant

nous combattons. Nous la combattons par l'amour, par les réseaux de femmes, par une colère digne.

C'est l'un des symboles de la lutte féministe qui traverse l'Amérique latine, parce que les féminicides sont le paroxysme de la violence patriarcale et nous, femmes féministes, savons bien que nous devons y faire face.

C'est le cri désespéré des mères, de mères qui cherchent à ce qu'aucune femme de plus n'ait à vivre ce que leurs filles ont vécu, de mères qui sont devenues les défenseuses de nous toutes, qui ont mis leur corps devant l'Etat pour crier la vérité qu'il a décidé de cacher.

C'est une lutte collective pour nous, pour elles, pour toutes, une lutte qui se poursuit, une lutte qui a déjà tout brûlé, qui a brûlé le silence et a semé, là où il ne reste que des cendres, des graines d'espoir pour les femmes qui viennent. Parce que, si une chose est claire pour nous, c'est que notre combat est et sera toujours pour la VIE.

Alejandra López Lujano

8. Sayuri Herrera est une avocate féministe qui a mené une lutte pleine de dignité pour connaître la vérité sur les féminicides de nos camarades. Elle a affronté la justice patriarcale en créant une justice féministe, une justice qui va au-delà des peines, qui mise sur la mémoire de celles dont nous avons besoin.

9. Sayuri Herrera.



international

Turquie

Diplomatie et géopolitique du déséquilibre (2ème partie)

Cet article fait suite à celui qui est paru dans CA n°304 (novembre 2020), intitulé «*Démocratie et diplomatie : la valse autoritaire d'Erdogan*». L'article montrait comment «les élites politiques (avaient) largement recours au populisme et à la violence en l'absence d'institutions démocratiques».

1- AKP : Le Parti de la justice et du développement présidé par Recep Tayyip Erdoğan

2- MHP : Parti d'action nationaliste fondé par Alparslan Türkeş en 1958.

3- BBP : Parti de la grande unité, issu d'une scission du MHP.

4- Nom donné à l'invasion militaire du canton d'Afrin en janvier 2018.

5- PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan, un parti qui milite pour l'autonomie du Kurdistan en Turquie

6- HPG : Forces de défense du peuple kurde, constituant la branche armée du Parti des travailleurs du Kurdistan

7- YPG/YPJ : Unités de défense ou de protection de la femme = une organisation militaire kurde composée exclusivement de femmes. Les YPJ ont été mises en place en 2013 à titre de brigades féminines des milices des YPG (Unités de protection du peuple) et sont devenues indépendantes en 2016. Les YPJ et YPG sont l'aile armée d'une coalition kurde qui a pris le contrôle de facto sur l'essentiel du Nord de la Syrie à prédominance kurde dénommé Rojava.

8- Traité conclu le 10 août 1920 après la défaite de l'Empire Ottoman face aux Alliés. Il réduisit considérablement le territoire turc et prévoyait la création d'une grande Arménie indépendante et d'une province kurde autonome. C'est contre ce traité que Mustafa Kemal Atatürk va mener la guerre d'indépendance.

La victoire de l'Alliance Populaire réunissant l'AKP (1), le MHP (2) et le BBP (3) aux élections anticipées de juin 2018 permet à Recep Tayyip Erdoğan de renforcer son pouvoir et de diriger d'une main de fer la République de Turquie. Intimement liés à la mouvance des Loups Gris, dont le réseau s'étend jusqu'en Europe, ces deux partis d'extrême droite constituent pour ces élections l'élément clé de la politique électorale de l'AKP. La Turquie traverse une grave crise monétaire et économique : l'inflation atteint plus de 20% et le taux de chômage grimpe à plus de 17 % de la population active. La popularité de l'AKP, entre autre bâtie sur la croissance économique la plus élevée des pays du G20, ne peut dès lors plus reposer uniquement sur le miracle économique anatolien tant vanté par le Reïs (chef ottoman). En constante dépréciation depuis le putsch manqué de 2016, la livre turque a perdu près de 43% de sa valeur face au dollar et, malgré les injonctions des institutions internationales et des entreprises turques à abaisser les taux d'intérêts, Ankara poursuit sa course effrénée vers la croissance. «Certains disent que trop de croissance nuit. Ils disent cela parce qu'ils sont jaloux, rien d'autre» annonce Erdoğan au lendemain des élections. Si l'économie turque tend vers une forme de gestion libérale institutionnalisée, sa politique intérieure tend, elle, vers une

forme d'autoritarisme où les pleins pouvoirs sont détenus par une alliance politique de circonstance, aux tendances islamo-nationalistes. Le résultat des élections est donc à lire à la lumière de la situation socio-économique fébrile du pays : sur les cinq partis représentés au Parlement turc, deux sont issus de la droite nationaliste qui ne cesse de nier l'existence d'un «problème kurde» en Turquie, mais vante l'attitude va-t-en guerre d'un gouvernement obnubilé par la conservation du pouvoir.

Plus de 600 personnes sont interpellées en février 2018 pour avoir critiqué l'opération militaire «Rameau d'olivier» (4) sur les réseaux sociaux. Des journalistes, des députés du HDP (Parti démocratique des peuples), des syndicalistes sont perquisitionnés et de nombreuses enquêtes ouvertes pour avoir appelé à manifester contre l'offensive en Syrie. «Quiconque se risque à manifester devra être prêt à payer un prix très élevé» annonce Erdoğan, profitant de l'état d'urgence imposé suite à la tentative de coup d'état de 2016 pour faire taire toute forme d'opposition intérieure. La levée de ce dernier, le 18 juillet 2018, ne changera rien à cet état de fait : l'alliance politique au pouvoir contrôle la justice, la presse, l'armée et toute forme d'expression politique, publique ou privée. Cette période d'exception a permis d'asseoir un mode de gouvernance totale, où le



Président et son clan se sont imposés comme les grands architectes d'une société sous constante surveillance. Ayant la main mise sur les médias, verrouillant les réseaux sociaux et la justice, le pouvoir turc se dote de tous les outils des formes contemporaines de contrôle panoptique de la société. Fonctionnant sur une symétrie inversée et complémentaire au modèle panoptique totalitaire, cette forme de contrôle se caractérise par une surveillance de tous par tous, amplifiée par l'utilisation des médias sociaux numériques. Fortement affaibli, le gouvernement d'Erdoğan considère ainsi ses citoyens comme des risques potentiels pour la stabilité de la structure étatique, amplifiés par l'affaiblissement des structures démocratiques et un important rejet de la politique menée par l'AKP.

VERS LE SHIFT ORIENTAL

Cette volonté de contrôle total de sa population traduit l'ampleur de la crise que traverse la Turquie depuis plusieurs années : une érosion dramatique de l'Etat de droit, accompagnée d'un repli sur les valeurs islamo-nationalistes et d'une profonde défiance envers la démocratie libérale occidentale. Entre mars et juillet 2018, on estime ainsi chaque mois à plus de 1 500 le nombre d'internautes inquiétés, bien souvent arrêtés, et ac-

cusés de «propagande pour une organisation illégale» ou «insulte au président». La majorité de ces arrestations se fait sur simple dénonciation aux autorités. Par souci de transparence, chaque mois, le ministre de l'Intérieur publie le nombre d'enquêtes ouvertes contre les internautes «séditieux». Les élus du HDP et les militants kurdes restent les principales cibles de cette machine répressive qui perçoit la dimension haute-potentielle de la dimension stratégique que ce parti constitue en terme électoral et sur la scène internationale. La répression qui s'abat à l'Est de la Turquie est donc à mettre en parallèle avec les opérations militaires menées en Syrie et en Irak. L'ennemi combattu reste le même pour Ankara : le PKK (5) dans son incarnation politique turque à travers le HDP ; et dans son habit militaire avec les HPG (6) en Turquie et les YPG/YPJ (7) en Syrie. La crainte de voir des entités politiques et géographiques kurdes encercler le pays à l'Est et au Sud guide donc de manière irrationnelle une part importante de la politique extérieure et intérieure turque. Si le traumatisme du Traité de Sèvres (8) peut en partie expliquer cette obsession, les relations qu'entretient l'Etat turc avec ses minorités et son opposition constituent également d'importants indicateurs de l'orientation de sa politique internationale.

La volatilité des relations diplomatiques entre l'Union Européenne et la

Turquie



d'influence maritime de la Turquie : Mavi Vatan -La Patrie Bleue-. Arrêtés en 2012 et détenus pendant trois ans et demi, les amiraux et les officiers de marines turcs à l'origine de cette doctrine sont alors perçus comme dangereux par Ankara : anti-européens mais défendant l'idée d'une forte présence turque en Méditerranée et en mer Egée, afin de freiner le développement des acteurs euro-atlantiques. Cette doctrine prétend donc défendre la Turquie face aux puissances occidentales dont les Gülenistes seraient les relais au Moyen-Orient. Le retrait des troupes turques de Chypre du Nord, l'expulsion de la flotte turque de la mer Egée et de la Méditerranée et la création d'un Etat fantoche du Kurdistan ayant accès à la mer constitueraient ainsi leurs objectifs principaux. Cette doctrine ne prend cependant une ampleur considérable qu'à partir de 2016, lorsque la Turquie décide d'acheter des navires de forage. Les tensions avec la Grèce, conséquences de l'afflux de réfugiés venant

Turquie au cours des vingt dernières années n'est pas sans conséquences sur les orientations politiques actuelles d'Ankara. L'opération «Rameau d'Olivier» et les opérations militaires menées à l'Est de la Turquie de 2015 à 2017 doivent également être analysées au prisme d'une réorientation des alliances géopolitiques turques. Les multiples violations des droits de l'homme dans les prisons ; la détention de 167 journalistes faisant de la Turquie «l'une des plus grandes prisons au monde pour journalistes» ; la détention du co-président du HDP, Selahattin Demirtas, malgré les appels de la CEDH (Commission européenne des droits de l'homme) à son immédiate libération, la détention d'Osman Kavala... Loin de n'être qu'une simple juxtaposition d'événements, ces signaux ancrent un glissement idéologique et politique conséquent, un «shift» qualifié d'oriental mais principalement tourné vers Moscou. L'achat des S-400, système de défense anti-aérien russe, alors que la Turquie est intégrée au système aérien de défense de l'OTAN, est à interpréter à l'aune de ce nouvel équilibre géopolitique qui redistribue les cartes au Moyen-Orient. L'enjeu pour Ankara est double : imposer de nouvelles règles à l'Union Européenne en faisant planer le risque d'un affaiblissement de la structure de défense du Pacte de l'Alliance Atlantique (9), et définir de nouveaux rapports de forces avec les Américains, dont le soutien

aux forces arabo-kurdes syriennes dans leur combat contre DAESH éveille l'ire des forces nationalistes. Ce rapprochement fébrile avec la Russie est une des conséquences du conflit syrien qui déstabilise la région depuis plus de 10 ans. Mais l'incompréhension de ses alliés occidentaux sur la délicate question kurde, amplifiée par le manque de soutien international au lendemain de la tentative du coup d'état, nourrit un sentiment de trahison sur lequel Erdogan va construire sa nouvelle «vision nationale». L'éviction d'Ahmet Davutoglu (10) en

mai 2016, est l'un des premiers symptômes de ce revirement d'alliance géostratégique qui voit alors émerger la doctrine «Mavi Vatan».

« MAVI VATAN », UNE NOUVELLE VISION NATIONALE

Lorsqu'en décembre 2006, Cem Gürdeniz, ancien amiral de l'armée turque, lance l'opération «bouclier méditerranéen» pour défendre les intérêts turcs en Méditerranée face à la flotte chypriote, il conçoit un terme permettant de désigner la zone



Policiers turcs montant la garde devant le siège du Parti démocratique des peuples (HDP), à Istanbul, le 19 août 2019, lors d'une manifestation dans les rues de la ville

international

Turquie

de Syrie, avec l'Union Européenne et avec Chypre vont peu à peu modifier sa teneur idéologique en doublant l'anti-impérialisme paranoïaque d'un nationalisme exacerbé voyant dans chaque minorité l'incarnation d'un acteur de déstabilisation interne. Avec l'éviction de Davutoglu, on glisse donc d'une diplomatie multilatérale «zéro problème avec les voisins» vers une diplomatie nationaliste eurasiatique adoptant une position radicale et privilégiant des moyens durs pour imposer sa vision politique : le hard power devient alors le pilier de la politique étrangère turque. Pilier consolidé par un soutien populaire au néo-ottomanisme et à l'islamo-nationalisme incarné par l'Alliance politique au pouvoir depuis 2018.

Mais les élections municipales d'avril 2019 illustrent les limites de cette stratégie politique. Cette nouvelle orientation stratégique, jouant sur les plaies toujours à vif d'une société turque plus que jamais divisée, ravive les souvenirs des périodes sombres dont l'histoire de la Turquie contemporaine est émaillée. Au sein même de l'AKP, de nombreux partisans de la première heure se disent prêts à quitter le navire, tant la sensation de voir un nouvel «Etat profond» prendre les rênes de la structure étatique est prégnante. La campagne électorale de l'Alliance Populaire affiche pleinement cette volonté de réappropriation culturelle,

éveillant le spectre de tensions civilisationnelles. C'est ainsi que, dès mars 2019, Erdogan annonce sa volonté de redonner à Sainte-Sophie son statut de lieu de culte. Initialement transformée en musée par Atatürk pour laisser cohabiter l'héritage chrétien et musulman du monument, l'ancienne basilique est perçue comme un symbole d'ouverture et illustre la laïcité dans sa définition nationale. Le message alors envoyé par Erdogan à l'Occident est d'autant plus fort qu'il se concrétise le 24 juillet 2020, date anniversaire de la signature du traité de Lausanne officialisant la création de la République de Turquie dans ses frontières actuelles, et la défaite des troupes italiennes et britanniques. Mais malgré une campagne parfaitement inéquitable, où l'AKP et le MHP ont à nouveau monopolisé les médias et interdit de nombreux meetings de l'opposition, les résultats sont

perçus comme un important revers pour le parti au pouvoir. Si globalement l'Alliance Populaire domine en obtenant 51.6% des voix, elle perd les villes d'Istanbul, d'Ankara, d'Antalya et Adana. Les villes symboles du pouvoir politique, culturel et économique (11) tombent ainsi dans les mains du CHP (12) qui remporte de nombreuses municipalités à l'Ouest du pays alors que HDP en remporte 75, toutes situées à l'Est. Ces élections font ainsi apparaître une Turquie divisée en trois :

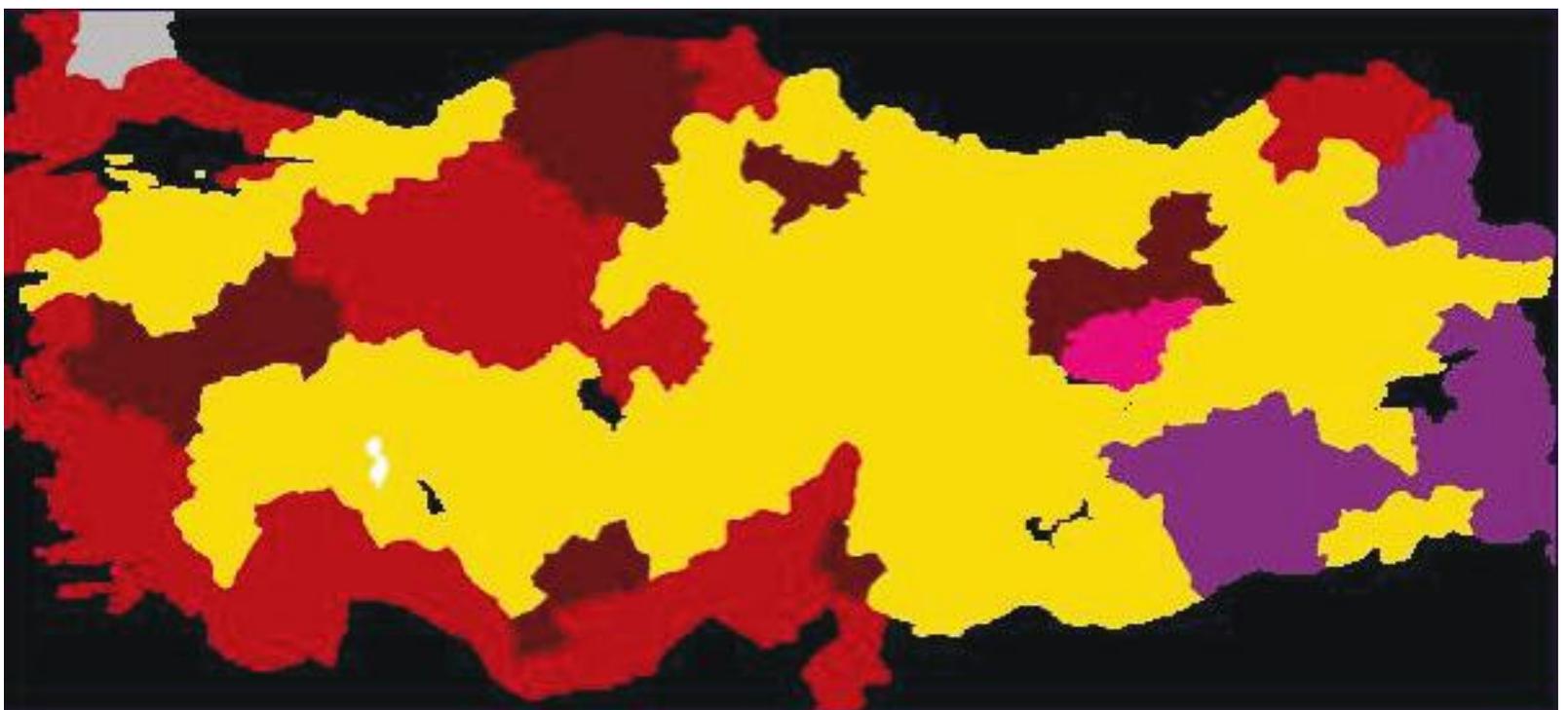
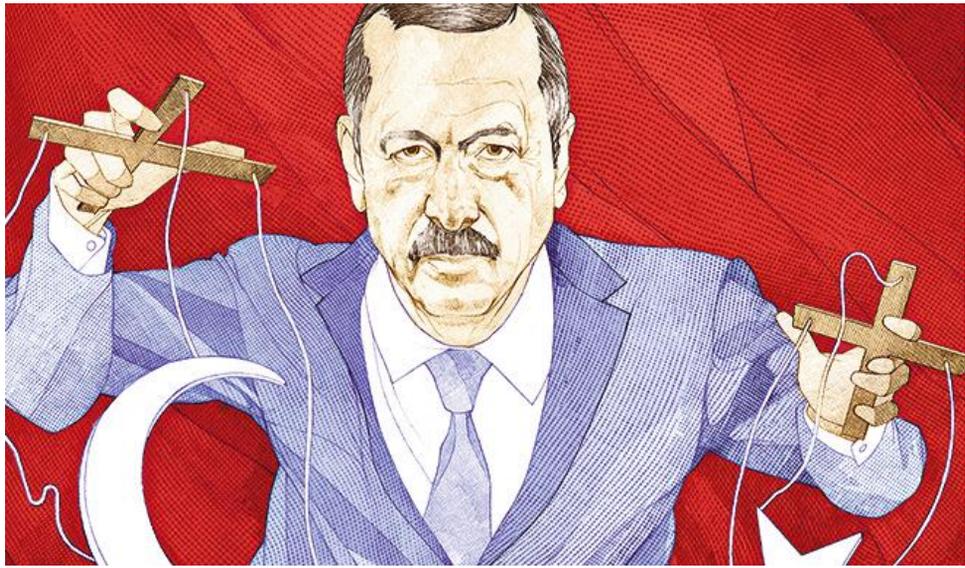
- l'Ouest tourné vers des partis républicains pro-européens proche du CHP (en rouge clair sur la carte)
- l'Est se tournant massivement vers le HDP et sa politique progressiste, multiculturelle et multiethnique (en violet sur la carte)
- Le Centre ayant massivement voté pour les partis de l'Alliance Populaire (le jaune

correspond à l'AKP et le rouge foncé au MHP).

Cette défaite dans les grandes métropoles est perçue comme un réel affront pour l'Alliance qui, bien que bénéficiant d'un fort soutien populaire, va poursuivre la dynamique de conquête en multipliant les lignes de front et les zones de tensions grâce au soutien organisationnel et logistique de la société de sécurité privée SADAT, fervent défenseur du parti d'Erdogan et de la doctrine de la Patrie Bleue.

Tony Rublon, 25/01

- 11- Istanbul représente 1/3 du PIB turc
12- CHP : Parti Républicain du Peuple. Parti laïc social-démocrate kémaliste, niant l'existence des minorités ethniques en Turquie.



Source : Wikipédia

(https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_municipales_turques_de_2019#/media/Fichier:2019_Turkish_local_election_map.png)